

N°3
Aout 1921

R.P. 154



France et Monde

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE PUBLICATIONS

3, Rue Tronchet, PARIS (8^e) - Gut. 68-59



France & Monde

VOICI NOS INTENTIONS :

Chacun sait à peine ce qui se dit ou ce qui se fait hors du cercle étroit de ses affaires. S'il essaie d'en sortir, il doit se perdre dans les longueurs et les détails des ouvrages spéciaux.

Il n'y a pas cependant de véritable culture intellectuelle et humaine sans une vue d'ensemble des idées et des faits de l'époque où l'on vit.

Nous ne voulons pas faire concurrence aux autres publications, mais les aider.

A côté et au-dessus des études et des publications spéciales, nous voulons donner cette vue synthétique et documentaire de l'expérience et de la pensée sociale contemporaine.

Nous analysons, d'une manière objective, les principaux articles des périodiques français et étrangers, et les livres qui méritent d'être connus, sur les questions de :

Politique et Diplomatie	Prévoyance et Assistance
Production et Finances	Education et Enseignement
Gouvernement et Administration	Droit et Jurisprudence
Commerce et Transports	Vie et Histoire sociales
Folklore et Féminisme	Statistique et Population

et, par quelques déclarations brèves et claires des hommes compétents, nous vivifions cette documentation.

Notre Revue a donc, avant tout, un but pratique. Elle est un organe d'informations précises, laissant à chacun, suivant ses préférences ou ses loisirs, le soin d'étudier à fond tel ou tel sujet qu'elle aura signalé. Elle est en même temps un instrument de culture générale.

Parmi les idées, les actes ou les efforts sur lesquels notre Revue donnera une documentation concise, quelques-uns, soit par le retentissement qu'ils sont appelés à avoir en France ou à l'étranger, soit par les forces d'avenir ou de création dont ils sont riches, méritent d'être connus avec une plus grande précision et en détails. Nous en ferons un examen approfondi avec la seule préoccupation de construire sur de puissantes assises la France, l'Europe et le Monde. Nous dégagerons ainsi les éléments du plan de rénovation qui s'impose, d'après les

ŒUVRES DU JOUR EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

On oublie trop souvent que le premier facteur de toute la vie moderne, de toute activité économique, industrielle, commerciale, c'est le facteur humain. L'organisation des énergies humaines est le fondement de tout avenir social. Nous montrerons que les hommes peuvent atteindre une plus grande élévation morale et une plus grande plénitude de vie, en utilisant toutes les richesses encore inconnues ou insuffisamment exploitées de leur science, de leur justice ou de leur raison, pour se donner à eux-mêmes des institutions meilleures.

Aucune documentation politique et sociale ne serait en effet complète si elle n'attribuait pas une large place au mouvement démocratique dans le monde par lequel se

réalisent peu à peu les idées et les volontés nouvelles. Nous en suivons avec attention le développement régulier et concret dans

**L'ORGANISATION DE LA DÉMOCRATIE
EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER**

Enfin, ce ne serait pas donner une connaissance complète des « faits » que de négliger les principes d'action ou de pensée d'où ils dérivent et d'où viendront les fondements de la civilisation nouvelle. C'est pourquoi nous contribuerons au progrès et à la paix en diffusant

LES GRANDES IDÉES HUMAINES

Tels sont nos projets.

Nous voulons mettre en œuvre des vérités et des volontés fortes... Science et action sociales au service de l'Humanité pour la grandeur de la France, dans la solidarité d'un idéal commun, c'est le sens de notre devise :

FRANCE & MONDE

LES GRANDES IDÉES HUMAINES

Les femmes et le problème de la Natalité

I

L'excellent article de M. J. L. Breton, qui a paru dans le premier numéro de *France et Monde* expose d'une manière précise et très émouvante, le grave péril dont la France est menacée. Sur les conséquences de la dépopulation, M. J. L. Breton a tout dit. Il a effleuré seulement les causes et brièvement indiqué les remèdes, car ce n'était point là l'essentiel de son sujet. Qu'il me permette donc d'apporter ma contribution personnelle à l'étude d'un problème qui est avant tout un problème féminin.

L'année dernière, j'ai consacré une série d'articles à cette question de la natalité, dans un grand journal quotidien, et sous une forme familière. Les lettres de mes lectrices constituent un dossier où j'ai trouvé bien des indications psychologiques sur l'état moral des Françaises de 1920. Depuis, je n'ai cessé d'observer et de me renseigner, ce qui est, pour un romancier, une habitude professionnelle. Je voudrais résumer ici les sentiments et les opinions de mes contemporaines, assurée que les membres du conseil de la natalité ne dédaigneront pas un document véridique.

Ce que pensent les hommes, on le sait. Les meilleurs, les plus sages, les plus patriotes, dans tous les partis, s'accordent sur la nécessité d'encourager les Français à continuer la race. Ils sont tout près de s'accorder aussi sur les modes

d'encouragement : dégrèvement d'impôts, tarifs réduits, priorité d'avancement, médailles et prix académiques, tout cela est fort bon ; tout cela répond à un légitime désir de justice ; mais tout cela ne servira de rien ou de presque rien quant au résultat souhaité. La majorité des ménages fera un calcul très simple et conclura qu'au taux actuel de la vie, l'économie la plus efficace, pour l'équilibre du budget familial, c'est l'économie de plusieurs marmots. Les parents de cinq ou six enfants trouveront toujours que l'aide de l'État est un hommage flatteur mais non proportionné avec leurs charges. Les parents d'un enfant unique ou de deux enfants, n'y verront pas un suffisant motif pour faire naître un rejeton qu'ils trouvent indésirable.

Supposez que l'effort demandé aux contribuables permette de consacrer beaucoup d'argent à ce budget de la maternité. L'intérêt poussera peut-être quelques familles à augmenter leur progéniture ; mais pour réaliser ce progrès incertain, il faudra des sommes tellement formidables que la France ne saura où les prendre. Les impôts sur les célibataires et les ménages sans enfants n'y suffiront point. Quant aux conditions matérielles de l'existence — logement, nourriture, vêtements, loisirs, etc — leur amélioration assurera aux individus une vie plus digne et plus heureuse ; mais sans entraîner un relèvement immédiat de la natalité. Les hommes qui vivent à peu près bien, voudront vivre tout à fait bien ; car leurs exigences grandiront à mesure qu'ils prendront l'habitude du bien-être. Ils deviendront ambitieux pour eux-mêmes et pour leurs enfants dont ils restreindront le nombre. N'est-ce pas dans les départements pauvres, ou dans les départements contaminés par l'alcoolisme que l'on rencontre le plus grand nombre de familles imposantes par le chiffre des enfants ? La misère, la saleté, l'ignorance, le vice ne sont pas des facteurs *absolus* de la dépopulation. Ils tuent beaucoup d'enfants, et ils mettent dans la société beaucoup de créatures tarées ; mais ils n'entravent pas l'œuvre animale de la nature. Les êtres inférieurs procréent comme les bêtes, avec insouciance et prodigalité. Aussi, dans certains milieux

populaires, ce ne sont pas toujours les familles les plus nombreuses qui sont les plus sympathiques et qui fournissent à la communauté les meilleurs éléments. Telles de ces familles ne sont guère que des clapiers. Les petits malheureux qui peuplent les logements infects et qui sucent des biberons sales, pendant que leur mère bavarde avec les voisines et que le père court les cabarets, ne font souvent qu'apparaître et disparaître. La méningite les emporte avant que percent leurs grosses dents. Ceux qui survivent donnent un fort contingent de pensionnaires aux sanatoria maritimes ainsi qu'aux hôpitaux de tuberculeux. Quelques-uns, guéris, éduqués, émergeront du bas-fond social. Ceux-là, s'ils acquièrent quelque bien, s'ils s'éveillent à la vie intellectuelle, se rappelleront avec horreur leur triste enfance, et, devenus presque bourgeois, ils imiteront les bourgeois, en restreignant leur progéniture.

Il existe certainement, à la campagne et dans les villes, de braves gens, moralement et physiquement sains, qui s'honorent de posséder une importante nichée. Ces gens sont rares et tendent à devenir plus rares, ce qui est un malheur pour le pays. Cependant, le facteur économique n'est pas le seul qui compte dans leur volonté d'avoir plus ou moins d'enfants. Chez eux, comme dans toutes les familles civilisées, où l'on ne suit pas aveuglément les impulsions de l'instinct, c'est un facteur moral qui détermine la volonté de procréer, et ce facteur moral agit d'abord et puissamment sur la femme.

II

Les femmes ne sont pas toujours très franches quand on aborde avec elles cette question délicate. Elles invoquent, pour expliquer leur répugnance aux nombreuses maternités, des raisons de santé ou l'économie. Elles disent : « Je voudrais bien, mais... » Quelques-unes sont sincères. Elles ont un tempérament de bonne couveuse que la maternité contente et elles aiment réellement les enfants tout petits. Mais

les autres femmes que j'ai interrogées d'une manière confidentielle et précise, ont fini par avouer tout simplement qu'elles n'avaient aucune envie d'avoir plus de deux ou trois enfants, parce que les nombreuses maternités n'apportent ni profit, ni joie, ni honneur d'aucune sorte qui puissent compenser les sacrifices qu'elles imposent.

Dans toutes les classes sociales, sans exception, la femme sent que la maternité n'est pas considérée comme une gloire, et elle sait que la stérilité volontaire n'excite aucune réprobation. La femme enceinte que les Romains saluaient dans les rues, est un objet ridicule ou pitoyable dès qu'elle n'a plus le charme attendrissant de la toute première jeunesse. Les femmes emploient donc toutes les ressources de la mode pour dissimuler leur état. Elles acceptent une fois, deux fois, sans ennui, cette disgrâce passagère, parce que leur instinct maternel est assez vif pour dominer tout autre sentiment. Mais cet instinct se satisfait très bien avec un petit nombre d'enfants, et une quatrième ou cinquième grossesse n'est pas accueillie comme un bonheur dans la plupart des familles. C'est l'accident fâcheux qui met les époux d'assez mauvaise humeur, jusqu'à ce que l'enfant naisse et soit aimé tout autant que ses prédécesseurs.

Les ménages qui ont eu plusieurs fois cette « malchance » et qui se promènent avec une bande de mioches, deviennent le sentiment des passants. « Quelle belle famille ! » disent les gens de la rue, par convenance. Tout bas, ils pensent : « Les maladroits ! » Et s'ils admirent cet héroïsme familial, ils se gardent bien de l'imiter.

Les femmes sont très sensibles à cette injustice étrange de l'opinion. Vous leur demandez d'accepter la grossesse — qui est une chose très désagréable — l'enfantement avec ses tortures, l'élevage des nourrissons et cela pendant leurs plus belles années. Les avantages économiques que vous leur offrez, en échange de ce « service social », leur paraissent moins importants que la liberté et le repos ; les honneurs officiels — rubans et médailles — moins agréables que la beauté et la jeunesse de leur corps. Elles n'en conviendront jamais, parce qu'elles craindront les inconvé-

nients de leur franchise, mais elles n'en penseront pas moins.

La mode actuelle qui tend à l'apologie du type androgyne, qui supprime de la silhouette féminine, tout ce qui rappelle la fonction maternelle, a la valeur d'un aveu. Le jour où les couturiers feront accepter à leurs clientes des robes taillées pour révéler de belles poitrines et de larges hanches, on verra peut-être l'idéal esthétique évoluer, et l'amour même avec lui, car un rapport secret existe entre les sentiments et les formes extérieures. L'homme qui cherche une épouse robuste et féconde, n'admira point une fausse petite fille à gorge plate. Or, ce sont les femmes de ce modèle ambigu qui passent actuellement pour élégantes et jolies. Deux beaux seins fermes sont très gênants pour être bien habillée. On ne sait où les mettre, et il faut dissimuler par des artifices ces objets malencontreux.

III

Dans la petite bourgeoisie où la femme est avant tout maîtresse de maison, ménagère et mère — très bonne et très tendre mère en vérité ! — la disproportion entre les revenus et les dépenses, l'obligation de vivre « décemment », et surtout la quasi impossibilité d'être aidée, découragent les jeunes épouses. La crise de la domesticité ne peut qu'aggraver la crise de la natalité dans cette classe qui pour n'être pas « ouvrière » n'en est pas moins « laborieuse ». Une femme qui a deux enfants en bas-âge, un logis modeste, un mari fonctionnaire ou employé, et pas de servante, est obligée à un travail extrêmement pénible et assujettissant, travail qui s'allège un peu lorsque les enfants grandissent et vont à l'école. Mais alors, la femme qui commence à respirer, n'a qu'un très faible désir de recommencer des élevages fatigants et coûteux. Une meilleure organisation des maisons urbaines et du service domestique rendrait moins effrayante la venue du troisième et du quatrième enfant.

Si la femme qui peut vivre à son foyer trouve sa tâche

maternelle assez dure, que dire de la femme qui travaille au dehors ? Le travail de l'épouse et de la mère est souvent une nécessité dans les familles modestes ; il a des avantages certains, quand il permet à une femme courageuse de suppléer aux gains trop faibles d'un homme malade ou incapable, et plus encore quand la femme, devenue veuve, est le chef unique de la maisonnée. Pourtant, à tous les points de vue physique, moral et social, et au point de vue particulier de la repopulation, le travail des mères de famille, à l'extérieur, est une calamité. Les femmes du peuple voient très bien que l'homme s'efforce de réduire le temps de son labeur quotidien, tandis qu'il n'est pas, pour elles, de limitation au labeur domestique : elles voient que l'ouvrier répugne à fournir un travail supplémentaire, tandis qu'en rentrant de l'atelier elles cuisinent, cousent, lavent, repassent, soignent les enfants, et cela le samedi et le dimanche comme les autres jours. Double besogne qui représente un surmenage épuisant. Quand la femme est trop lasse ou trop ennuyée de son métier, elle le néglige. J'entends son métier de femme et de mère, *celui qui n'est pas payé*. On glisse, sans le vouloir, sans le savoir, à l'incurie qui rend lamentables les pauvres logements et chasse l'homme vers le débit de vins, salon des prolétaires. Demandez donc à cette femme d'avoir beaucoup d'enfants ! vous serez bien reçu, avec vos dégrèvements d'impôts et vos grands principes civiques ! Remarquez que, dans la plupart des cas, elle avouera qu'elle a eu plusieurs grossesses, mais les enfants n'ont pas tous vécu, c'étaient des accidents, les « gosses du samedi soir », les produits d'une heure d'ivresse qui n'était pas seulement amoureuse. Sept ou huit maternités : deux enfants vivants. On ne compte pas les fausses-couches naturelles ou provoquées. L'avortement n'est pas un crime chez les pauvres gens. On le pratique sans croire mal faire, quand on a déjà des enfants et qu'on les élève avec peine. D'ailleurs, rien n'est plus facile à Paris. Il existe toute une industrie spéciale avec des indicatrices et des rabatteuses. Les méthodes antiseptiques ont diminué les dangers

consécutifs à des actes qui restent, cependant, fort périlleux. Comment en détourner les femmes qui n'y voient plus un péché et n'y voient pas un véritable crime ! Parler à leur instinct maternel ? Il s'exerce sur les enfants vivants et ne s'éveille pas au début d'une grossesse non désirée, lorsque le fruit des entrailles n'a pas manifesté son existence d'une manière sensible. J'ai vu des femmes, excellentes mères, tenter des expériences atroces pour se libérer d'une nouvelle menace de maternité ; et les expériences n'ayant pas réussi, se résigner à leur état, accueillir l'enfant inopportun avec courage et l'élever avec amour. C'est une histoire quotidienne dans le petit peuple des grandes villes.

Sur ces femmes — ou filles — qui, par misère, par faiblesse, par crainte de l'opinion, par sollicitude pour les enfants déjà nés, violentent la nature, quels arguments porteront ? L'intérêt de la société ? Le respect des justes lois ? Ces abstractions laisseraient indifférentes des créatures simples, qui voient autour d'elles les mêmes pratiques rester presque toujours impunies, et qui, devant une catastrophe personnelle, n'envisagent pas un instant le danger collectif. Celle qui risque sa santé et même sa vie, ne sera guère sensible à des considérations générales sur l'avenir du pays. Elle est butée, aveuglée, comme une bête qui heurte un obstacle et s'écrase dessus sans réfléchir.

IV

Le mal est-il donc sans remèdes ! Je m'aperçois que j'ai tracé un tableau assez sombre et que j'arrive, logiquement, à une conclusion pessimiste. Pourtant, il ne faut pas désespérer de supprimer — ou d'atténuer — le grand fléau moderne de la dépopulation. M. Breton dit très justement : « Le problème de la natalité ne comporte pas de solution unique, de remède isolé présentant en lui-même une efficacité suffisante. Seul, tout un ensemble de mesures multiples et convergentes peut agir efficacement. » Ce n'est pas assez, mais c'est beaucoup faire que de diminuer les

charges fiscales des grandes familles, que de perfectionner les conditions matérielles de leur existence, que d'assurer aux jeunes mères les moyens de remplir leur tâche ; que de créer partout des Pouponnières pour remplacer les nourrices au sein, espèce préhistorique et disparue ; que d'amener, dans les grandes villes du lait sain, propre, nutritif, à bas prix. Si les médecins appliquent leur science à diminuer les douleurs de l'accouchement, ils rendront plus hardies les femmes qui redoutent cette épreuve dont elles ont garde un cruel souvenir. Mais tous ces moyens d'action seraient presque inutiles si devaient persister chez les femmes et chez les hommes, un état d'esprit contraire à l'instinct naturel. *Pour changer les mœurs, il faut d'abord changer les âmes.*

Or, les remèdes proposés plus haut, resteront sans action sur les âmes. Rien ne fera qu'un jeune couple, sans fortune et animé d'un légitime désir de bonheur, s'encombre *volontairement* d'une nombreuse famille, s'il peut mener une vie agréable et satisfaire ses besoins de tendresse avec deux enfants. Pour que ce jeune couple accepte de remplir une demi-douzaine de berceaux, il faut que son idée du bonheur se confonde avec l'idée de la fécondité, par un déplacement de l'égoïsme, par un effort de désintéressement très méritoire, ou par simple obéissance à une loi supérieure. Ici, nous touchons à un problème qui dépasse celui de la natalité ; au problème religieux.

C'est un fait que les peuples religieux sont prolifiques. Quoi que vaillent leurs croyances devant la raison, ces croyances les disposent à pratiquer des vertus modestes, sans éclat, parfois rudes et difficiles, qui sont très favorables à la fondation du foyer. Le christianisme — et même l'islamisme — présentent la vie humaine comme un bien donné par Dieu, dont l'homme n'est pas le maître absolu et qui doit être transmis à des créatures nouvelles, pour la plus grande gloire du Créateur — entendez pour l'achèvement de l'œuvre mystérieuse qui s'accomplit dans l'univers. Les générations transmettront à d'autres générations le flambeau de la vie, jusqu'à ce que « le règne de Dieu » arrive.

Le commandement est indiscutable. Qui ne l'observe pas, commet une faute mortelle. Qui l'observe, devra lutter et parfois souffrir, mais trouvera une grâce dans la paix du cœur et de la conscience. Chaque enfant représentera une bénédiction divine et une occasion de mériter le ciel par l'exercice de la vertu.

Si l'on détruit les croyances religieuses, il n'y a plus de commandement indiscutable, et des milliers d'âmes, désaxées, cherchent hors de l'ancienne foi, des raisons de vivre et d'agir. Ces raisons laïques existent ; elles ont leur force propre et leur beauté, mais elles n'ont pas ce caractère sacré, cette autorité absolue qui suppriment toute critique.

Elle ne deviendront puissantes qu'avec le temps, après une évolution morale qui sera moins rapide, je le crains, que la dépopulation. C'est cette évolution qu'il est nécessaire d'aider et de hâter. Que les hommes de bonne volonté, dans tous les partis, s'y appliquent. Qu'ils ne refusent aucune aide, d'où qu'elle vienne, car, mieux que les politiciens, seront entendus ceux qui parleront au cœur de la femme au nom d'un idéal, *quel qu'il soit*, prêtres de toutes religions, artistes et poètes.

Marcelle TINAYRE.

L'ORGANISATION DE LA DÉMOCRATIE

En France

Le Relèvement National et l'Organisation de l'Armée

La guerre a profondément modifié les données du problème de l'organisation de l'armée que la France doit aujourd'hui résoudre. Non seulement les conditions techniques du problème, c'est-à-dire la nature et la composition des différentes armes, la formation et l'emploi des grandes unités, l'utilisation des effectifs, ont subi du fait de la guerre de très sensibles modifications, mais encore les conceptions politiques qui résultent de la situation que la Victoire et le Traité de Paix ont faite à la France sont profondément modifiées.

Quelles sont ces nouvelles conditions, et comment, en en tenant compte, devons-nous organiser la défense nationale? Tel est le problème, problème extrêmement complexe, puisqu'il s'agit de bâtir, ou du moins de concevoir comment l'on peut bâtir, les lois qui auront sur la vie de notre pays les répercussions les plus graves, qu'on les considère du point de vue social, ou du point de vue politique, ou du point de vue économique.

Nécessité d'une organisation militaire

On ne prête généralement qu'un seul sens à une organisation militaire : celui de servir des desseins ambitieux et des intentions de domination et de conquête, et en effet la force des armes a été mise souvent au service de telles intentions.

Il est certain que si une organisation militaire ne s'impose nécessairement que chez celui qui nourrit le dessein de s'en servir pour un dessein de ce genre, la France n'en aurait pas besoin. Elle a donné de sa résolution de maintenir la paix des gages éclatants. Mais une organisation militaire peut être en certaines circonstances, et dans certaines conditions politiques, la garantie de la paix, et précisément, à l'heure actuelle, la paix du monde repose sur la force de la France.

On serait tenté de croire, et on l'a répété bien souvent, que si toutes les organisations militaires disparaissaient simultanément chez les différents peuples du monde, les risques de guerre aussi disparaîtraient complètement. C'est une théorie qui conduit au désarmement général et parallèle de toutes les nations. C'est une utopie dangereuse mais qui, comme toutes les utopies, présente des côtés séduisants. M. Raymond Poincaré vient de démontrer, dans une série de conférences remarquables, comment, lorsque sont ancrés dans le cœur d'un peuple l'ambition et des espoirs de domination et de conquête, ces sentiments peuvent l'amener à troubler la paix du monde. Ce qu'il faudrait faire pour être sûrs de tuer la guerre, ce serait tuer l'esprit de guerre. Les hommes se sont toujours battus, non pas parce qu'ils avaient des armes pour se battre, mais parce qu'ils avaient dans le cœur de mauvais instincts qui les conduisaient à se battre. Ils ont recherché des armes de plus en plus puissantes, et ils en sont actuellement arrivés à un tel développement, à un tel perfectionnement des armements, que l'outillage de paix peut donner presque immédiatement, presque instantanément, naissance à des instruments de guerre. Les recherches des laboratoires et les progrès de la science nous ont conduits à ce point que chaque découverte de paix porte en elle-même le germe d'une diabolique invention de guerre.

En sorte qu'aujourd'hui, le peuple qui dispose d'une population nombreuse, et qui a sur son territoire de grands moyens de fabrication ou de construction, demeure pour ses voisins, plus faibles comme population et moins bien outillés mécaniquement et industriellement, un danger permanent, s'il nourrit dans son cœur des pensées de haine, de discorde ou d'envie.

Par exemple, rien ne serait plus facile à un grand peuple qui disposerait en temps de paix d'une aviation extrêmement nombreuse et puissante, que de donner à cette aviation, au prix de quelques semaines de travail intensif, et tenu, autant que possible, secret, des moyens extrêmement puissants, capables d'exercer une pression, et de faire peser sur un peuple voisin, moins bien outillé que lui, une menace si redoutable qu'en réalité celui-ci serait obligé d'en passer par où voudrait l'agresseur.

Ainsi se trouve justifiée, dans les conditions actuelles bien plus encore que jadis, cette nécessité pour le plus faible d'être le mieux protégé par des armements et par une organisation militaire, s'il ne veut point être à la merci du plus fort.

Désarmer uniformément tous les peuples avant d'avoir installé dans le monde une police internationale capable, par sa force, de faire respecter par les plus puissants la liberté des petits peuples, serait commettre un acte d'une imprévoyance folle et d'une injustice odieuse, et livrer les plus faibles aux appétits des plus forts. C'est ce qu'avaient compris les représentants français lorsqu'ils avaient proposé que la Société des Nations disposât en tout temps d'une force internationale destinée à faire respecter ses décisions.

La France, puissance continentale, est instruite depuis longtemps par des expériences renouvelées, et elle sait que les contacts entre les grands intérêts nationaux et économiques sont une source de conflits permanents, et que, si on doit compter pour les éviter sur la sagesse des peuples, il est certain que la crainte qu'inspire une forte organisation défensive est souvent le commencement de cette sagesse.

La France conservera donc une organisation puissante, capable, dans tous les cas, de garantir sa sécurité personnelle, et en même temps de garantir la paix, et qui lui donne les moyens de faire exécuter les réparations édictées par le Traité. Mais elle cherchera à réaliser cette organisation aussi économiquement que possible. C'est un devoir pour nous, à l'heure actuelle, que de hâter par tous les moyens le relèvement du pays, la reconstitution de nos régions libérées, et, si les conditions dans lesquelles nous sommes placés nous permettent d'alléger les charges militaires, nous devons le faire sans hésiter.

Bien plus, précisément parce que nous n'avons pas d'autre but que de maintenir la paix dans le monde, nous devons limiter nos moyens à l'effort nécessaire pour atteindre ce but.

Notre organisation militaire d'avant-guerre

L'organisation que nous avons réalisée avant la guerre était l'application intégrale, après plus d'un siècle de transformations et d'efforts, du principe de la Nation armée. Ce principe avait été formulé de la façon la plus nette et la plus saisissante par Barère, au nom du Comité de Salut public, dans le décret du 23 août 1793 :

« ARTICLE PREMIER. — Dès ce moment, jusqu'à celui où les « ennemis auront été chassés du territoire de la République, tous « les Français sont en réquisition permanente.

« ART. 2. — Les jeunes gens iront au combat. Les hommes mariés forgeront les armes et transporteront les subsistances. Les femmes feront des tentes, des habits et serviront dans les hôpitaux; les enfants mettront le vieux linge en charpie. Les vieillards se feront porter sur les places publiques pour enflammer le courage des guerriers.

« Les maisons nationales seront converties en casernes, et les places publiques en ateliers d'armes. Le sol des caves sera lessivé pour en extraire le salpêtre.

« ART. 5. — Le Comité de Salut public est chargé d'établir sans délai une fabrication extraordinaire d'armes, qui soit en rapport avec l'énergie du peuple français. »

A l'heure actuelle, pour définir la nation armée, il n'y aura qu'à mettre les termes de ce décret en rapport avec les modifications qui se sont produites et le développement qu'a pris l'industrie des fabrications de guerre, et l'on aura certainement de la nation armée la définition la plus complète et la plus nette.

On a beaucoup discuté sur cette expression de « nation armée », et certains disent que sa signification a été entièrement ignorée avant la guerre. Il serait plus juste de dire que la guerre a précisé le sens exact du terme, qu'elle a montré nettement les erreurs ou les défauts d'appréciation que l'on commettait ou que l'on pouvait commettre en 1914. Mais, en réalité, le principe demeure, et il s'agit aujourd'hui, non pas d'une transformation de nos principes militaires, mais de la continuation de ces principes, avec une transformation des moyens d'application, qu'il s'agisse de l'instruction, de la mobilisation ou de l'emploi des troupes.

En réalité, la nation armée repose sur un principe fondamental, qui est l'obligation du service militaire, égal, personnel et obligatoire pour tous. Tant que, sur les frontières de la France, les grands Empires fondés sur l'unité nationale, comme l'Empire allemand, ne sont pas apparus, la France n'a rien eu à craindre pour sa vie nationale et son unité; elle a pu négliger pendant presque la moitié du siècle dernier d'appliquer le principe de l'armée nationale. Mais lorsque les victoires de la Prusse et les sentiments de l'Allemagne témoignèrent publiquement du grave danger qui naissait et qui se manifestait sur nos frontières, la nécessité d'une armée nationale, destinée à garantir la sécurité du pays, se fit immédiatement sentir.

Après 1870, au fur et à mesure que l'Allemagne, en face de nous, augmentait la puissance de ses armées, la nécessité se faisait plus impérieuse pour nous de ne négliger aucune de nos ressources, d'instruire tous nos jeunes gens dans les mêmes conditions, d'abroger successivement toutes les dispenses, et nous

aboutissements enfin, en 1905 et en 1913, au service personnel, égal et obligatoire pour tous. Après cent vingt ans de transformations successives, nous arrivions donc, à la veille de la plus grande guerre que la France a eue à livrer, à l'application stricte de la formule même qui avait, en 1793, assuré le salut de la Patrie.

Ce n'est pas fortuitement que cette coïncidence a pu s'établir, mais c'est évidemment parce que les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets et que, pour les peuples dont l'existence est en danger, il n'est qu'un seul moyen de protéger leur vie et leur existence, c'est d'organiser la nation armée.

Quand on veut étudier les modifications ou les perfectionnements, les transformations à apporter à notre organisation militaire, il est utile de se demander : « Qu'est-ce que l'on reprochait donc à notre formule d'avant la guerre? »

Dans un livre célèbre, écrit à la veille de la guerre, *L'Armée nouvelle*, Jaurès s'efforçait de dégager les principes d'une organisation nouvelle, ou qu'il croyait nouvelle, sans s'apercevoir, ou sans avouer suffisamment que l'organisation du moment, qu'il critiquait, réunissait à bien des points de vue les conditions qu'il préconisait pour la Nation armée

*
*
*

Il lui reprochait d'abord, en effet, de ne pas réaliser suffisamment l'union intime entre la nation et son armée. Sans doute, une partie de ses critiques pouvait être justifiée, mais dans l'ensemble, l'expérience des premiers mois de la guerre permet d'affirmer qu'elles ne l'étaient pas. Le service militaire personnel, égal et obligatoire, qui jouait depuis 1905, avait établi à la caserne une égalité de traitement et une communauté de vie exceptionnelles entre tous les jeunes gens de toutes classes et de toutes conditions de la Nation, et cela sous une forme qu'aucune autre expérience sociale n'a encore réalisée aussi heureusement et aussi complètement. Il s'était alors formé, par le jeu de ce service personnel, de cette vie de caserne, criticable à certains égards, entre tous les hommes de la Nation, au point de vue de la défense nationale, une solidarité étroite, qui a donné d'emblée naissance sur le front à cette camaraderie des tranchées et à cette union qui, à l'origine, ont été immédiatement l'une des forces les plus solides sur lesquelles la France pouvait s'appuyer.

Cette pratique de la conscription, depuis 1870, avait peu à peu établi entre le pays et son armée une étroite solidarité qui s'est immédiatement affirmée entre le front et l'arrière. Et quand il est apparu, dès les premiers mois de la guerre, que dans les

formidables épreuves qui s'annonçaient, cette solidarité, cette union intime, étaient absolument nécessaires à réaliser, et que le propre de la Nation sous les armes était de tendre toutes les volontés vers le même but, dans un même effort, on a constaté heureusement que cette union existait en France.

Jaurès disait aussi, dans son livre, que l'une des caractéristiques de la Nation armée était la communion d'idées établie entre le corps d'officiers et la Nation. Sur ce point, bien des critiques étaient à faire, et nous pouvons remédier à certaines erreurs. Mais le véritable reproche que l'on adressait à la conception d'avant-guerre était celui-ci : « L'organisation actuelle « n'utilise pas suffisamment les réserves. Or, la plus grande « force de la Nation ne réside pas dans son armée active, mais « dans l'ensemble de ses réserves, mises en temps de guerre en « état de défendre le pays. Nos importantes réserves ne sont « pas utilisées dans de bonnes conditions au moment de la « mobilisation, et cela nous vaudra des revers cruels. Nous nous « lançons dans l'aventure avec une partie seulement de nos « forces, alors que nous devrions attendre d'avoir réuni l'en- « semble des ressources de la Nation pour entrer en action. »

Et alors, allant jusqu'au bout du raisonnement, Jaurès, dans son livre, affirmait que s'il fallait, pour utiliser toutes les réserves de la Nation, abandonner du terrain, reculer à l'intérieur du pays, cela était encore préférable, et qu'il valait mieux ne pas « coller à la frontière » (ce sont ses propres expressions), plutôt que d'accepter la lutte avant d'avoir récupéré dans les rangs de l'armée nationale toutes les forces du pays.



Certes, l'utilisation des réserves aurait pu être conçue d'une façon plus parfaite encore, mais ce serait méconnaître gravement la vérité des faits que de ne pas constater les efforts constants qui ont été accomplis depuis 1905 jusqu'aux derniers mois qui ont précédé la guerre pour que les réserves fussent plus solidement organisées et plus immédiatement utilisables.

On a dit et répété, et on répète encore, qu'en 1914, nous n'avons pas utilisé nos réserves, et qu'au contraire l'Allemagne a su, mieux que nous, utiliser les siennes. On en a conclu un peu imprudemment que nous avons tout ignoré de la mobilisation allemande, que non seulement nous n'avons pas pensé au plan de débordement par la Belgique, mais que nous n'avons pas fait état des corps de réserve allemands qui sont apparus dans l'armée allemande dès les premiers jours de la mobilisation. De nombreux écrivains se sont autorisés de l'apparition de ces

quinze corps de réserve allemands pour dire que l'état-major et le commandement français étaient impardonnables de ne pas avoir connu la présence de forces aussi importantes, et pour affirmer que l'échec de nos premiers mouvements de guerre était dû à la surprise causée par l'apparition sur les champs de bataille d'une aussi forte masse d'ennemis.

Il est vrai que les corps d'armée de réserve allemands ont été au nombre de quinze. Mais il est vrai aussi qu'en 1911 une note de l'état-major de l'armée, concernant la mobilisation et la concentration de l'armée allemande, ainsi que le rôle du système fortifié alsacien-lorrain dans les premières opérations, prévoyait que sur le front français, théâtre principal d'opérations, les Allemands jetteraient vingt corps d'armée et dix corps d'armée de réserve. Deux ans plus tard, dans les mémoires qui ont donné lieu à l'établissement du plan d'opérations de 1914, et au cours des études qui l'ont précédé, dans l'estimation des forces allemandes qui figureraient contre nous, au chapitre « Répartition générale des forces », on pouvait lire :

« Face à la France, tout le reste des forces allemandes, qui « sera vraisemblablement employé au théâtre d'opérations principal, savoir, 22 corps actifs et 14 corps d'armée de réserve. »

Les faits de la guerre ont parfaitement vérifié les prévisions de la paix.

Et en face des réserves allemandes, nous avons nous aussi utilisé nos réserves. A côté de nos vingt corps d'armée sont venues se placer vingt divisions de réserve indépendantes, et dans chaque corps d'armée actif est venue s'incorporer une brigade de réserve. Au total, la force des unités de réserve que nous avons employées sur le front du Nord et de l'Est s'élevait à la valeur de 30 divisions. Ces forces étaient donc parfaitement comparables comme nombre aux quinze corps d'armée de réserve allemands.

— Mais ici il faut cependant faire une distinction. Pour arriver à fournir le même nombre d'unités que les Allemands, nous avons été obligés, nous, Français, qui étions quarante millions en face d'un nombre d'Allemands beaucoup plus considérable, de fournir un effort infiniment supérieur. Précisément parce que nos classes étaient presque moitié moindres que les classes allemandes, il fallait, pour arriver au même total d'hommes, aller beaucoup plus loin dans l'appel des classes; et nous avons été conduits à appeler, dès le début, des hommes de trente-deux ans sur le front de bataille, alors que les Allemands appelaient simplement des hommes de vingt-sept à vingt-huit ans. C'est ce qui explique la différence de qualité qui a pu se manifester dès le début entre les corps de réserve allemands et nos unités de

réserve. Les corps de réserve allemands étaient constitués d'éléments actifs très solides, et la qualité de leurs réservistes était certainement plus grande que la qualité des nôtres, puisqu'ils étaient, dans leur grande majorité, beaucoup plus jeunes. Tant il est vrai qu'une unité de réserve, quelle que soit la valeur individuelle des hommes qui la composent, a toujours besoin, pour acquérir la cohésion indispensable à la guerre, d'un laps de temps plus ou moins long, pendant lequel les chefs et les soldats font ou renouent connaissance, et prennent confiance les uns dans les autres. Et ce n'est que quand l'âme de l'unité qui est l'expression même de cette confiance réciproque, est fortement soudée et établie, que l'unité devient véritablement utilisable.

Le reproche que l'on adressait à notre organisation d'avant-guerre, de ne pas prévoir l'utilisation des réserves, n'est donc pas fondé. Il y a certainement des perfectionnements à apporter au système, mais ce n'est pas sur ce point capital que l'organisation d'avant-guerre était véritablement en défaut.



Il faut aller plus loin dans le raisonnement.

On expliquait que le commandement se résignait à mal utiliser ses réserves parce qu'il avait le désir de porter immédiatement la guerre en pays ennemi, de prendre l'offensive avant que toutes ses forces soient réunies, et par conséquent d'engager prématurément la partie.

En réalité, le commandement n'a engagé la partie, en 1914, qu'après avoir appelé et réuni sous les armes des forces extrêmement importantes, des effectifs extrêmement nombreux. Et même s'il était allé plus loin dans cette voie, s'il avait formé un plus grand nombre d'unités, avec le concours d'hommes de plus en plus âgés, et de moins en moins bonne qualité, peut-être pourrait-on lui adresser aujourd'hui un reproche infiniment plus grave, et peut-être eût-il compromis singulièrement la continuation de la campagne, et rendu l'entretien et le renforcement des unités de guerre si difficiles que la durée de l'effort n'aurait pas pu être assurée, sans que pour cela, la résistance des armées mobilisées pendant les premiers mois de la guerre ait été sensiblement accrue.

Mais si l'on peut affirmer que les reproches adressés aux principes mêmes qui guidaient les conceptions du commandement et du gouvernement étaient singulièrement injustes, ceux qui les lui adressaient, logiques avec leur raisonnement, estimaient qu'il fallait de propos délibéré organiser la défense pied à pied, mais dans aucun cas n'engager une action d'ensemble, et aban-

donner, s'il le fallait, à l'ennemi une partie du territoire français.

Les circonstances nous ont amenés à l'abandonner, cette partie du territoire français, et les conséquences en sont assez présentes à tous les esprits pour que l'on puisse affirmer qu'il est désormais du devoir d'un pays qui veut organiser la Nation armée, de ne jamais abandonner un pouce de son sol s'il ne veut compromettre pendant la guerre, d'abord la réunion et l'utilisation de toutes ses ressources — ressources en hommes et en matériel — dont il a besoin pour mobiliser la Nation armée, et ensuite le ravitaillement des immenses armées qu'il aura formées et le fonctionnement de l'énorme production industrielle qu'il devra mettre en œuvre; et enfin, pendant le temps de paix, son propre relèvement.

*
**

Le seul reproche vraiment sérieux que l'on aurait pu adresser à notre organisation d'avant-guerre, et qu'en fait on n'a jamais formulé de façon nette et claire, aurait été que, prévoyant la réunion d'armées aussi dépensières et aussi nombreuses, on aurait dû prévoir les mesures propres à les faire vivre.

On n'avait peut-être pas assez entrevu que la guerre deviendrait une espèce d'entreprise industrielle, multipliant à chaque instant sur le front le nombre et la diversité des moyens d'attaque et de défense, obligeant l'arrière et l'intérieur à s'organiser pour une production intensive destinée à alimenter le front de combat.

On n'avait pas suffisamment entrevu la forme même de la guerre, telle qu'elle s'est fixée sur le sol après les premières rencontres. Quelques écrivains militaires d'avant-guerre, comme le général Collin ou le colonel Montaigne, avaient bien écrit de singulières prophéties. Mais enfin, qui aurait pu prévoir une multiplication si rapide et si intense des moyens matériels que la physionomie même de l'armée devait en être changée: Qui aurait pu s'imaginer que l'armée de 1914 et celle de 1918 seraient si profondément différentes?

On peut établir un tableau qui montre d'un façon saisissante ce qu'était l'armée de 1914 et ce qu'était celle de 1918. On y voit disparaître les fusils, qui étaient au nombre de 917.000, et qui ne sont plus que 265.000 à la fin de la guerre. Et l'on voit apparaître les mitrailleuses, les fusils-mitrailleurs, les canons de 37, les mortiers Stockes, l'artillerie lourde de tous calibres, et toute une série de pièces d'artillerie de position, matériel dont souvent il n'existait aucun exemplaire au début de guerre. Les deux armées sont absolument différentes, sans que

le nombre des hommes ait diminué à aucun moment. Au contraire, il est plus élevé dans l'armée de la fin de la guerre. Et l'on peut bien dire que l'organisation d'avant-guerre ne pouvait prévoir une transformation aussi radicale.

Du côté français comme du côté allemand, des erreurs de prévision avaient été commises. En France, nous avons placé toute notre confiance dans le matériel de 75, confiance qui, d'ailleurs, n'a pas été déçue. Malgré les avertissements d'hommes éclairés, nous avons négligé l'artillerie lourde dont le général Joffre et le général Dubail s'étaient fait alors les avocats au Conseil supérieur de la guerre.

Par contre, l'armée allemande était dotée de matériel lourd à grande portée; mais son artillerie de campagne était extrêmement inférieure à la nôtre. Des deux côtés, la surprise a été évidente; mais le 75 a surpris les Allemands autant et peut-être plus que leur artillerie lourde ne nous a surpris.

L'imperfection des prévisions n'a pas d'ailleurs tardé à se révéler, tant en ce qui concerne la dépense effrayante des munitions qu'en ce qui concerne la réparation du matériel mis hors de combat. Après la bataille de la Marne, les deux armées se sont trouvées à peu près dépourvues de munitions, et obligées de vivre au jour le jour, on pourrait presque dire heure par heure, au cours des rencontres qui se sont succédé, pour ne pas dépasser la limite des approvisionnements. Et c'est alors que la nécessité de l'organisation industrielle de la guerre est apparue éclatante. Des deux côtés, tout ce qui représentait dans le pays une force industrielle ou une force intellectuelle a été mis à contribution. Un savant illustre, M. Charles Moureu, a montré, dans un ouvrage saisissant sur « la chimie et la guerre », le rôle prépondérant que les laboratoires et la Science ont dû jouer dans l'organisation des forces et la recherche des moyens d'attaque et de défense.

« Si l'Allemagne bloquée, privée des nitrates du Chili, n'avait pas réussi à utiliser en abondance l'azote de l'air pour produire l'acide nitrique nécessaire à la fabrication des produits explosifs, il est vraisemblable que la guerre, avec toutes ses horreurs, au lieu de se prolonger pendant quatre mortelles années, eût cessé brusquement vers la fin de 1915 par la capitulation des Empires centraux. Et l'on peut assurer que la célèbre usine allemande, la Badische, dont le coût d'installation n'a pas dépassé celui d'une journée de guerre, a rendu à nos ennemis les plus grands services. »

Nos ennemis eurent également une crise de textile, des denrées alimentaires, du caoutchouc, etc..., à laquelle leur industrie a remédié dans une certaine mesure.

Chez nous aussi, la crise a été considérable, et il est bien apparu, dès les premiers mois, que si nous avions réalisé la formule de la nation armée dans des conditions qui, somme toute, peuvent paraître honorables, nous n'avions pas prévu que la conséquence directe de cet immense effort vers un front de combat toujours plus puissant créerait l'obligation d'intensifier à l'extrême tous les moyens de production du pays, qu'ils soient industriels, agricoles ou économiques.

Les enseignements de la guerre

Les imperfections ou les défauts de notre organisation d'avant-guerre nous aident à comprendre totalement les enseignements que la guerre nous a apportés.

Le premier de ces enseignements et le plus évident, c'est la nécessité du principe de la conscription, sa valeur et sa vertu.

Nous avons constaté qu'il réalisait, par le jeu normal du service en temps de paix, service personnel, obligatoire et égal pour tous, cette union indispensable de la Nation et de son armée qui, au jour de la mobilisation, est la force vitale du pays.

L'exemple de l'Angleterre, obligée d'intensifier peu à peu son effort, pour en venir, après avoir épuisé toutes ses raisons de l'éviter, à la conscription, serait suffisant, même si nous n'avions pas eu l'exemple de l'Amérique.

L'organisation que nous aurons à réaliser devra donc se montrer inflexible sur ce principe du service personnel militaire et égal pour tous, qui doit être appliqué d'autant plus rigoureusement que l'on cherche à réduire davantage le temps de service.

* * *

Un deuxième enseignement de la guerre, aussi important que le précédent, est celui-ci : il ne faut laisser à aucun prix violer la frontière du pays. La mobilisation de la Nation armée que nous voulons réaliser sera incapable d'atteindre son rendement normal, si elle ne peut s'effectuer en sécurité et si elle ne peut pas disposer des ressources entières de la Nation.

Nous touchons ici au cœur du problème militaire; et il nous faut abandonner la théorie sur laquelle tout le monde est à peu près d'accord, pour arriver à la pratique; ici les avis diffèrent, et les opinions deviennent divergentes.

La pratique se formule d'une façon concrète dans cette constatation que, quel que soit le raisonnement que, théoriquement, l'on aura fait, il doit aboutir, à un moment donné, à un acte de mobilisation qui est sa raison d'être, si minutieusement et

si intelligemment réglé que, du premier coup, la sécurité, l'inviolabilité absolues de la frontière soient assurées. Actuellement, notre frontière militaire, pour quinze années, c'est le Rhin.

Quand Jaurès avait écrit son livre et qu'il voulait baser toute notre organisation sur l'emploi exclusif des réserves, il n'avait pu se dérober à cette nécessité de mobiliser la Nation armée; et il lui était apparu que cet acte de mobilisation resterait impossible s'il n'était pas protégé, et que les réserves, dont il voulait faire la force agissante, étaient incapables, par elles-mêmes, d'assurer leur propre protection et leur propre mobilisation.

La nécessité de la couverture lui était donc démontrée; mais comme cette couverture ne pouvait être fournie efficacement que par des forces actives, et qu'il ne voulait pas aller jusqu'au bout de son raisonnement, il n'avait pas osé prévoir une force active de couverture suffisante, et il avait admis que la couverture pourrait se replier et que nous pourrions abandonner une partie de notre pays.

Après l'expérience de la guerre, cette conception fautive doit être rejetée absolument; nous devons assurer l'inviolabilité de notre frontière. Et il apparaît à tout le monde que l'établissement d'un noyau de forces la garantissant est une absolue nécessité, puisque la mobilisation des forces de réserve, si bien réglée qu'elle soit, n'est pas capable de se faire assez rapidement, et que ces forces de réserve ne sont pas capables d'apporter immédiatement une force de résistance suffisante pour maintenir notre frontière inviolable.

Ce sont donc ces deux principes, celui de la conscription et celui de l'inviolabilité de la frontière, qui devront être les principes fondamentaux de notre organisation à venir, le premier donnant naissance à la Nation armée et le second lui assurant la vie en temps de guerre.

*
*
*

Un troisième enseignement de la guerre est la nécessité où nous sommes d'organiser dès le temps de paix notre mobilisation industrielle, c'est-à-dire de prévoir dans quelles conditions les moyens de production du temps de paix seront mis au service des fabrications de guerre, et de prévoir aussi dans quelle voie nos laboratoires devront orienter leurs recherches pour qu'ils soient à même de remplir, dès le début de la guerre, le rôle important que M. Moureu a si bien défini dans son livre sur la Chimie et la Guerre.

A l'heure actuelle, nos laboratoires sont dans un état misérable. Il est absolument indispensable que sans tarder ils soient dotés de tous les moyens d'action nécessaires pour pouvoir tra-

vailler, pour poursuivre leur œuvre du temps de paix et se préparer à leur œuvre éventuelle du temps de guerre.

La guerre nous a appris aussi, en ce qui concerne l'emploi du matériel, que nous pouvons nous attendre, si jamais le fléau de la guerre apparaissait de nouveau sur la terre, à un développement formidable du matériel, à des découvertes sensationnelles et inattendues.

Ce n'est pas d'hier que le matériel joue un rôle à la guerre, on se plaît à le rappeler. Mais les progrès de la Science, le développement de l'industrie, n'avaient pas été jusqu'ici suffisants pour permettre au matériel de prendre la place qu'il a prise et que certains disent être la première. L'obstacle à vaincre n'avait jamais été aussi solidement établi que sur ce front où les armées se cramponnaient au sol et qui, pendant des années, est resté inviolable pour les deux parties. La puissance du matériel s'est lentement augmentée, et nous sommes arrivés, à la fin de la guerre, à avoir un matériel accru dans une proportion que l'on n'aurait jamais pu prévoir.

Nier à l'heure actuelle cette évolution de la ligne de combat vers l'emploi d'un matériel de plus en plus puissant et de plus en plus mobile, qui s'adapte à toutes les circonstances de la guerre, qui mette sa puissance au service de la guerre de position, qui mette sa mobilité au service de la guerre de mouvement, ce serait commettre l'erreur la plus dangereuse.

Il n'a jamais été dans l'idée de personne d'affirmer que le matériel pouvait remplacer les hommes, mais ce matériel se conjugue maintenant avec eux d'une manière entièrement différente. Dans les guerres à venir, il n'est pas un homme qui ne devra rejoindre son poste de combat et, par conséquent, qu'il s'agisse ou qu'il ne s'agisse pas de matériel, tous les hommes de la Nation seront mobilisés; mais précisément parce que l'emploi du matériel se fera d'une façon de plus en plus intensive, la répartition de ces hommes entre le front de combat et l'usine, entre la consommation du front et la production des fabrications de l'arrière, et leur répartition sur le champ de bataille même entre les différentes armes, seront une chose toute nouvelle. Au lieu d'être placés en ligne continue sur un front, les effectifs ont une tendance de plus en plus grande à se placer en profondeur. Et on en arrive à cette conclusion qu'un homme qui se bat a derrière lui six ou sept hommes qui travaillent pour lui fabriquer ses armes, pour lui fournir ses vivres, pour lui apporter ses munitions.

L'homme demeurera toujours le facteur principal de la guerre. Le rôle de la machine sera toujours de le chercher et de le détruire, de façon à annihiler les moyens de combat et de pro-

duction de l'adversaire. Au point où nous sommes arrivés, l'homme demeure toujours l'agent principal de la guerre. Du matériel sans hommes serait parfaitement inutilisable. Mais on ne peut pas imaginer non plus des hommes sans matériel, sans les vouer à la destruction et à la ruine.

Des armes nouvelles ont fait leur apparition, qui empruntent, elles, toute leur puissance à la puissance de la machine. L'aviation, les tanks en particulier, sont le prototype de cette nouvelle conception de l'emploi, en combinaison, à la guerre, de l'homme et de la machine.

Quand on compare l'armée de 1914 à celle de 1918, on est immédiatement frappé du développement prodigieux du matériel, mais il faudrait bien se garder de conclure que ce développement a conduit à un emploi d'effectifs moindres.

En 1914, il y avait sur la ligne de feu 2.689.000 hommes et en 1918 il y en avait 2.846.000. A l'arrière, on avait, au début prévu l'emploi de 50.000 hommes, et il y en avait, à la fin de la guerre, 1.750.000.

Par conséquent, les effectifs nécessaires à la guerre, malgré l'apport du matériel, s'étaient considérablement accrus. Mais il est une conclusion qui s'impose avec une force évidente, c'est qu'entre cette armée de 1914 et cette armée de 1918, si les effectifs sont comparables, la force de résistance et la force d'offensive ne sont plus comparables. L'armée de 1918 est infiniment plus redoutable que l'armée de 1914, et ce serait une erreur grave que de ne pas tenir compte de cet enseignement bien net de la guerre et de ne pas nous efforcer de maintenir notre matériel au plus haut niveau possible.

Pour cela, il est indispensable qu'un corps d'ingénieurs militaires soit organisé sans tarder et qu'il améliore sans cesse, avec des moyens puissants, perfectionnés, notre outillage de guerre.



Tels sont les principaux enseignements que la guerre nous a apportés. Encore faudrait-il, pour leur donner toute leur portée, les placer dans le cadre de la guerre moderne. En ce moment, c'en est fini avec la guerre de nation à nation, et si la guerre s'abattait à nouveau sur le monde, elle dresserait demain, comme elle a dressé hier, deux grands groupements de peuples face à face. Les intérêts économiques et l'étude en commun des grands problèmes sociaux ont noué entre les peuples des liens internationaux dont nous ne connaissons pas exactement la nature, mais dont nous constatons chaque jour les effets. Ces

liens entraînent dans la guerre, comme ils les lient dans la paix, les peuples que leurs intérêts réunissent; et si la guerre revenait jamais, elle mettrait face à face tous les grands peuples du monde, et le front de combat se prolongerait, comme nous l'avons vu dans la dernière guerre, à la fois sur terre, sur mer et dans l'air.

C'est ce dernier front, le front de l'air, qui restera longtemps l'inconnue la plus redoutable du problème. L'aviation demeure l'arme la plus dangereuse qui ait jamais été imaginée, parce qu'elle dispose à la fois d'une très grande vitesse et d'un très grand rayon d'action, de moyens d'attaque considérables, de moyens de destruction extrêmement puissants, et qu'elle se meut sur les routes libres de l'air.

On peut donc imaginer que cette arme jouerait dans les guerres prochaines un rôle prépondérant, et peut-être est-il vrai de penser que le maître de l'air serait en même temps le maître du monde.

Cependant, jusqu'à nouvel ordre, et sans négliger aucun des aspects du problème, la France restera, dans cet immense groupement de forces, celle qui, sur le front de terre, jouera nécessairement, vis-à-vis de l'Allemagne, le rôle capital qu'elle a toujours joué.

Et c'est bien parce qu'il en est ainsi, c'est bien parce que c'est une vérité éternelle que celle de la France et de l'Allemagne placées face à face, que sans perdre de vue le cadre général dans lequel doit être organisée notre force militaire, il est indispensable pour la France de résoudre, d'abord et avant tout, le problème par rapport à l'Allemagne.

*Nécessité de résoudre, par rapport à l'Allemagne,
le problème de notre organisation militaire*

Nous voici donc maintenant en face de la question la plus grave et la plus délicate, parmi celles que pose le problème militaire : Que peut en face de nous l'Allemagne?

Notre organisation militaire ne peut pas, en effet, se traiter entièrement en dehors de ce cas concret, et il faut même, dans la pratique, s'appliquer à en dégager nettement les données. De toute façon, il faut aboutir à un acte de mobilisation; et de toute façon cet acte de mobilisation obéit et obéira toujours aux exigences et aux conditions de la situation politique du moment et aux intentions pour le cas de guerre du gouvernement et du commandement. Or, dans l'histoire, l'organisation de l'armée allemande et l'organisation de l'armée française ont toujours été étroitement dépendantes l'une de l'autre.

La victoire a fort heureusement modifié la situation politique et stratégique de la France et de l'Allemagne. L'Allemagne a perdu la base de départ d'une offensive stratégique, qu'elle avait échafaudée pendant quarante-quatre ans le long de notre frontière de 1914; elle a perdu tout l'outillage de mobilisation et de concentration qu'elle avait construit, sur la rive gauche du Rhin; elle a perdu les ponts du Rhin.

Quand on parle du désarmement de l'Allemagne, on a l'habitude d'en mesurer l'étendue au nombre de canons ou de fusils que nous avons détruits et à celui de ceux qui restent à l'Allemagne. C'est voir ainsi le problème sous un jour beaucoup trop étroit. Le fait d'avoir perdu cette zone de concentration, patiemment outillée sur la rive gauche du Rhin, est pour l'Allemagne la perte d'une arme infiniment plus nécessaire à une grande offensive que quelques centaines de canons ou quelques milliers de mitrailleuses.

Le fait de n'avoir sur mer aucun bateau, alors que les formes de la guerre impliquent la nécessité d'un front de mer patiemment outillé et défendu, est également pour l'Allemagne une cause d'impuissance grave, et pour nous une raison de l'estimer désarmée.

La perte de ses alliances est aussi une grande faiblesse pour l'Allemagne. S'il est vrai que la guerre n'est désormais plus possible qu'entre deux grands groupements de forces, son isolement est pour l'Allemagne une raison d'impuissance; et il est probable qu'elle fera tous ses efforts pour retrouver sur terre et plus particulièrement sur mer, les alliés puissants qui lui sont indispensables.

Alors qu'elle disposait de cette formidable menace qu'elle avait accumulée sur la rive gauche du Rhin, l'Allemagne a dû, pendant quarante-quatre ans, pour préparer son agression, développer sans cesse, et sa puissance sur mer, et ses alliances sur terre. Aujourd'hui, elle est désarmée par la perte des trois grands facteurs qui venaient compléter la force militaire qu'elle avait acquise : elle a perdu sa puissance sur mer et ses alliances, et, d'autre part, la perte des ponts du Rhin lui est extrêmement sensible.

Tous les plans conçus avant la guerre par le grand état-major de Berlin faisaient état, pour une opération offensive, de la liberté des ponts du Rhin. Dans un travail très remarquable, le général Falkenhausen plaçait l'Allemagne dans le cas le plus défavorable que l'état-major de Berlin pouvait imaginer, celui où la mobilisation des Alliés, qui étaient déjà la France, l'Angleterre, la Belgique, et l'on prévoyait même la Hollande, précédait la mobilisation allemande, et l'obligeait à ne pas utiliser la zone

de débarquement échafaudée le long de notre frontière. Même dans ce cas le plus défavorable, le général Falkenhausen ne songeait jamais à reporter la mobilisation allemande au delà des ponts du Rhin. La liberté complète des ponts du Rhin était considérée comme la condition absolue d'une opération offensive, agressive, contre la France.

Ainsi la France échappe aujourd'hui à la menace qui, depuis 1870, pesait sur elle. Désarmant et brisant les branches de la tenaille qui la serrait à la gorge, à Metz et à Strasbourg, elle a repoussé au delà du Rhin le point de départ de la menace allemande et elle se trouve, de ce fait, dans une situation stratégique initiale certainement favorable; et s'il est vrai que la condition première de succès de la concentration de la Nation armée est de ne pas perdre un pouce du sol national, l'Allemagne se trouve dès l'origine, en cas de conflit, frappée de cette lourde hypothèque de la perte de tous ses territoires rhénans.

La puissance militaire de l'Allemagne, qu'elle avait accrue et développée sans cesse, est en même temps gravement atteinte. L'immense matériel qu'elle avait accumulé et préparé est en grande partie détruit. Les chiffres officiels de l'état-major de l'armée et les déclarations faites à la tribune de la Chambre par le ministre de la Guerre prouvent qu'à l'heure actuelle plus des quatre cinquièmes du matériel que nous connaissions, qui existait pendant la guerre, a été détruit.

Cela ne veut pas dire que l'Allemagne n'en construit et n'en construira pas; mais il est incontestable qu'elle serait obligée, pour réunir l'immense matériel nécessaire à une déclaration de guerre, à un effort industriel considérable.

L'armée allemande est réduite à un noyau permanent de cent mille hommes qui, il est vrai, sont organisés comme une armée bijou, une armée type, qui ne comprennent que des combattants, presque que des cadres, et qui sont en effet destinés à donner naissance aux grandes armées que l'Allemagne aurait à appeler sur le front en cas de guerre.

Mais cette armée, il faut le rappeler, ne sera plus issue de la conscription, mais bien recrutée par engagements volontaires; et si vraiment le principe de la conscription a la vertu, l'efficacité que nous reconnaissons tout à l'heure, ce sera certainement dans l'avenir une cause de faiblesse pour l'Allemagne. On ne peut pas dire que ce soit une cause de faiblesse dans l'instant même, car l'Allemagne dispose d'un très grand nombre d'hommes ayant fait la guerre et qui sont parfaitement instruits. D'ailleurs elle s'efforcera de tourner la difficulté en donnant à des sociétés de tout ordre, à des organisations de toute espèce, le soin d'éduquer militairement la jeunesse allemande.

Elle se trouvera tout au moins placée devant une grave difficulté, qui sera celle d'enseigner à sa jeunesse l'usage des armes nouvelles. Cette difficulté se fera d'autant plus sentir que ces armes seront en voie de transformation presque permanente. Précisément parce qu'elle n'ignore rien de cette infériorité stratégique initiale, c'est une nécessité pour l'Allemagne, si elle veut rétablir l'équilibre rompu en notre faveur, de rechercher l'emploi d'engins de guerre extrêmement perfectionnés qui, agissant en petit nombre, pourraient produire des effets terrifiants. Ainsi elle pourrait espérer racheter son infériorité initiale et produire des effets de surprise qu'elle ne peut plus attendre de l'emploi en masse de ses effectifs dès le début de la guerre. Et sur ce point on peut penser que l'aviation constituera pour elle le moyen le plus favorable d'atteindre ce but.

Quoi qu'il en soit, c'est de ce noyau permanent de cent mille hommes de forces actives, que l'Allemagne devra trouver, le moment venu, le moyen de faire surgir les grandes armées nécessaires à une nouvelle agression. Que ce noyau puisse servir de cadres à cette armée, cela ne fait aucun doute; mais ce qui ne fait pas de doute non plus, c'est que ce noyau est impuissant, s'il est réduit à cent mille hommes, à constituer pour nous un danger à aucun moment. Et ce qui ne fait pas de doute non plus, c'est que les opérations de mobilisation qu'il sera obligé de faire pour se transformer seront forcément difficiles et lentes.

Même en mettant toutes les chances du côté de l'Allemagne, même en supposant que les éléments de préparation soient tous rassemblés par avance, c'est-à-dire que les hommes soient instruits, que les cadres soient formés en nombre suffisant, que le matériel existe, que les fabrications de guerre soient organisées, il n'en est pas moins vrai que pour faire sortir de ce noyau de cent mille hommes l'armée allemande organisée sur un mode analogue à celui que nous avons connu vers la fin de la guerre, il faudra que l'Allemagne accomplisse un effort extrêmement complexe et délicat, et difficile, dans une situation stratégique initiale délicate. Et puisque toute organisation militaire ne prend de valeur que par l'acte de mobilisation, on voit combien cet acte est devenu difficile à l'Allemagne. Elle ne peut donc pas espérer, si nous savons profiter de nos avantages du moment, et nous devons en profiter, nous surprendre par la rapidité de sa mobilisation. Au contraire, elle doit redouter que notre mobilisation, qui se fait au grand jour et avec tous les moyens dont nous disposons, ne soit si rapidement effectuée que les forces réunies sur le Rhin deviennent pour elle un danger extrêmement sérieux. Logiquement, le commandement et l'état-major allemands doivent chercher à créer, à la limite des cinquante kilo-

mètres qui les séparent du Rhin, d'après le traité de paix, toute une organisation défensive qui puisse permettre de briser, d'enrayer les attaques que les armées alliées du Rhin pourraient prononcer. Ils seront obligés de faire le même raisonnement que nous faisons après 1870. En tout état de cause, ils ne peuvent prévoir la zone de concentration de l'armée mobilisée que très en arrière, sur le Weser ou sur l'Elbe.

C'est précisément parce que ces conditions sont défectueuses que l'Allemagne, qui ne renoncera pas à l'idée de revanche, et qui ne pourra plus nous surprendre par l'emploi de ses effectifs comme elle l'a fait en 1914, ne pourra plus rechercher cet effet de surprise, qui est nécessaire et qu'il faut réaliser dès le début de la guerre, que dans l'emploi d'un matériel de guerre extrêmement redoutable.

*
* * *

Il y a une autre donnée qui domine aussi le raisonnement, donnée politique, celle-là : pendant quinze ans, toute notre organisation militaire reposera sur l'inviolabilité du Rhin, et pendant quinze ans nous devons nous donner le moyen de rendre cette barrière infranchissable. Nous avons donc à établir une organisation assurant l'inviolabilité de cette barrière, pendant quinze ans, et nous ne devons pas avoir la prétention de viser plus loin. Et d'ailleurs, le voudrions-nous, qu'une condition contre laquelle nous ne pouvons rien nous défend d'aller plus loin. C'est qu'en 1935, dans quinze ans, au lieu d'avoir chaque année des classes de 250.000 hommes environ, nous aurons pendant cinq ans des classes de 120.000 à 150.000 jeunes gens. Nous porterons alors le poids le plus lourd de la guerre, parce que pendant la guerre, en 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, le chiffre des naissances masculines s'est abaissé de 600.000 à 300.000. Les classes que nous pourrions appeler ne seront plus que de 150.000 hommes, et ce sera grave, non seulement au point de vue militaire, mais aussi pour la vie économique et politique du pays. Nous serons obligés, fatalement, de remettre en chantier toute notre organisation militaire et d'envisager dans quelle mesure elle répondra aux conditions du moment.

Nous sommes donc amenés à conclure cette première partie du raisonnement en disant que nous devons bâtir pour quinze ans notre organisation militaire. Et cela est d'ailleurs logique, car il n'existe pas d'organisation militaire type. Il existe certainement de grands principes qui, peu à peu, se sont précisés au cours du siècle dernier et qui nous ont conduits à la formule de la Nation armée, mais ces principes, ces grandes lois doivent toujours être mis en concordance avec le cas concret du moment.

A aucun moment, ils ne sont applicables dans leur forme absolue, et c'est là ce qui cause souvent l'erreur de ceux qui, se laissant prendre aux côtés séduisants de la théorie, se refusent à l'examen du cas particulier et se réfugient dans des conclusions d'ordre général qui, bien souvent, sont dangereuses.

Les grandes lignes de l'organisation à réaliser

La France a en face d'elle, de l'autre côté du Rhin, un noyau allemand actif à mobilisation lente, et un gouvernement allemand obligé de rechercher dans le perfectionnement de ses moyens d'actions et de destruction matériels le moyen, s'il pensait à une agression — et il y pensera — de retrouver le bénéfice de la surprise. Ces considérations nous dictent notre conduite.

Nous devons avoir, nous, un noyau permanent de forces actives à mobilisation rapide, qui sera chargé d'assurer la garde du Rhin par des unités constamment tenues à effectifs de guerre, car, stationnées en plein territoire de l'adversaire, elles doivent pouvoir ne compter, en tout temps, que sur elles, et être à tout moment dotées de toutes les ressources dont elles peuvent avoir besoin pour assurer la garde et l'inviolabilité du Rhin. Ce noyau permanent devra ensuite assurer, à l'intérieur du pays, la mobilisation d'unités de renforcement qui, en cas de guerre, seront transportées rapidement sur le Rhin et le rendront, le moment venu, absolument inviolable. La réunion de ces troupes mettra entre les mains du commandement, dès les premiers jours de la mobilisation ou de la guerre, le moyen d'exploiter toute situation favorable qui pourrait se présenter et dans tous les cas le moyen d'asseoir sur des positions et sur des organisations formidables notre possession du Rhin.

Et c'est à l'abri de ces forces rassemblées sur le Rhin que, par le jeu de la conscription et par l'application de notre second principe, celui de la frontière inviolable, la Nation armée se mobilisera en toute sécurité, avec la libre disposition de ses ressources. Cette mobilisation de la Nation armée devra être facilitée par la coopération, et du noyau permanent, qui lui apportera des cadres, et des noyaux mobilisateurs préparés et instruits dans ce but dès le temps de paix.

L'ensemble de ces conditions qui caractériseront notre organisation du temps de paix ne peut être rempli que si la France entretient chez elle des unités, c'est-à-dire des divisions, placées derrière les divisions qui seront sur le Rhin, à effectifs forts, car seules des unités de cet ordre réunissent les trois conditions qui sont nécessaires : Elles vivent en temps de paix d'une vie

saine et forte, parce qu'elles ont de gros effectifs ou des effectifs suffisants. Elles se mobilisent rapidement, parce qu'elles appellent à elles peu de réservistes. Enfin, elles sont immédiatement utilisables, et c'est ce qu'il faut, parce que, appelant peu de réservistes, et des réservistes des classes les plus jeunes, elles ont une qualité exceptionnelle.

Il est infiniment probable que nous aboutirons à une organisation qui utilisera dans ce sens les effectifs mis à la disposition du gouvernement en temps de paix. Du calcul des forces qu'il faudra réunir sur le Rhin en temps utile, et des cadres et des noyaux qu'il faudra laisser à l'intérieur pour assurer la mobilisation de la Nation armée, on déduira les effectifs du temps de paix jugés nécessaires; et une fois ce chiffre connu, on en déduira le temps de service à demander aux jeunes Français.

Au point où en sont arrivées les études du commandement et du Parlement, il semble que pour une première période les effectifs assurés par le service de dix-huit mois seront suffisants, et qu'ils permettront d'organiser dès le temps de paix un nombre de grandes unités à gros effectifs, pouvant donner naissance à la mobilisation que nous venons d'esquisser.

Ces effectifs de dix-huit mois seront du reste considérablement accrus par l'utilisation des ressources coloniales de la France. Indigènes de l'Afrique du Nord et indigènes coloniaux ont fait preuve pendant la guerre d'un loyalisme et d'une fidélité entière, qui leur ont acquis les droits les plus certains à notre reconnaissance, et qui nous ont aussi donné le devoir de les utiliser sur le même pied que les troupes françaises.

Une Commission présidée par le général Mangin a établi les bases de cette utilisation. Elle prévoit — et le projet de loi du gouvernement reproduit ses conclusions — l'utilisation en 1923 d'environ 125.000 indigènes du nord de l'Afrique et de 125.000 indigènes coloniaux. Une partie, stationnée sur le territoire français et sur le Rhin, ferait partie intégrante de notre organisation territoriale. La seconde partie constituerait la garde de nos colonies. Une troisième partie, dont le recrutement n'est pas envisagé encore, pourrait plus tard constituer une réserve de forces.

Cette organisation du temps de paix, destinée à assurer la mobilisation et la constitution rapide d'un échelon de forces destiné à assurer l'inviolabilité de la frontière, mettrait immédiatement à la disposition du gouvernement le moyen de faire exécuter le traité; et vraisemblablement les jeunes classes libérées seront placées dans une position de disponibilité qui est déjà prévue par la loi, mais qui sera précisée, de façon qu'elles puissent être constamment tenues à la disposition du gouver-

nement. Il ne faut pas oublier que, plus on s'achemine vers une réduction du service, plus il faudra s'attacher à maintenir ces jeunes classes immédiatement disponibles. En effet, la force de l'armée ne se déplace pas; ce n'est pas la jeune classe qui vient d'être appelée qui est la force de l'armée, c'est la classe qui est libérée; ce sont les trois ou quatre dernières jeunes classes instruites qui constituent la principale force de résistance de l'armée.

*
*
*

Telles sont les grandes lignes dont ne s'éloignera sans doute pas trop notre organisation militaire de demain. Elle aura pour but principal la réunion en temps utile de ce premier échelon de forces qui doit assurer la mobilisation de la Nation armée. Cette mobilisation aura à prévoir non seulement l'emploi dans lequel chaque homme pourra être le mieux utilisé, mais encore l'utilisation immédiate de toutes les ressources industrielles, économiques et agricoles du territoire. Cette mobilisation industrielle doit être si bien prévue et réglée à l'avance qu'elle puisse, dès les premiers jours de la mobilisation, fonctionner, et dès les premières semaines pourvoir à l'immense dépense de munitions et de matériel qui sera faite par les armées.

Nous avons en face de nous une Nation avide de perfectionner les moyens matériels mis à la disposition de l'homme pour la guerre et obligée par les circonstances, par les conditions mêmes de sa situation stratégique, de les perfectionner. Par conséquent, nous devons sans cesse être nous-mêmes en mesure d'opposer à ces moyens allemands des moyens français plus puissants; et à cette politique du matériel que l'Allemagne va suivre, nous devons opposer une politique identique, basée sur nos merveilleuses facultés d'imagination et d'invention, mais qui ne fasse pas uniquement confiance à ces facultés et qui y unisse ce côté pratique qui a fait la force de l'organisation allemande.

Il ne suffit pas que nous ayons des savants et des laboratoires. Il faut qu'une politique minutieusement régie soit toujours en mesure de provoquer et d'utiliser leurs découvertes. Nous ne pouvons avoir la prétention d'entretenir pour l'ensemble de la Nation armée un matériel toujours du dernier modèle. Le renouvellement de ces immenses approvisionnements, car ce matériel est toujours perfectible, épuiserait trop rapidement les ressources de notre pays. Mais nous devons viser à avoir pour le premier échelon de nos forces, celui que nous mobiliserons sur le Rhin, un matériel répondant pleinement au but que nous nous propo-

sons. Ce matériel, nous devons nous ingéier à en éliminer toutes les parties vieilles ou démodées, à l'entretenir par un apport annuel de matériel neuf ; et cela revient à dire que chaque année, sans nous lasser, sans jamais croire que nous avons atteint le dernier cri du progrès, nous devons construire une certaine quantité de matériel plus perfectionné que celui de l'année précédente, et compléter cette fabrication par des mesures telles que si la mobilisation survenait, la fabrication de ce matériel reconnu le meilleur puisse être entreprise en grand immédiatement.

Quand nous nous serons ainsi préparés à l'immense effort qu'imposeront les guerres de demain, nous aurons réalisé les conditions essentielles de la Nation armée.

Il en est cependant encore une qui apparaît comme indispensable. Il faudrait que nous constituions un ministère de la Défense Nationale, qui répondrait à cette conception nouvelle de la guerre, qui défend de considérer le front de terre comme indépendant du front de mer ou du front de l'air et qui lie la défense de notre pays à celle des pays alliés. La défense nationale est une grande œuvre de gouvernement et doit être dirigée par un homme de gouvernement, placé très près du Président du Conseil responsable de la politique de ce pays et libéré de toute préoccupation technique.

Le ministre de la Défense Nationale devrait, d'accord avec le gouvernement, présider le Conseil de la Défense Nationale où seraient réunies, à côté des membres des Conseils supérieurs de la Guerre et de la Marine, les personnalités les plus éminentes de la science, de l'industrie, du commerce et de l'agriculture.

Il élaborerait le plan d'action de la France en cas de guerre, élargirait sans cesse l'horizon de cette action. A ses côtés, des sous-secrétaires d'Etat : guerre, marine, aéronautique, inventions, fabrications de guerre, traduiraient dans la pratique les décisions d'ensemble.

Il faudrait aussi que toute cette organisation soit appuyée sur la création d'un corps d'ingénieurs militaires capable de mener à bien, dès le temps de paix, notre politique du matériel et de préparer notre politique du temps de guerre.

Et quand le Parlement aura fait tout cela, il n'aura encore rien fait, s'il n'a pas réussi à faire que cette organisation soit comprise et acceptée par la Nation.

Aujourd'hui, une armée ne vaut certainement pas grand'chose sans un puissant matériel ; elle ne vaudrait absolument rien sans des hommes courageux guidés par des chefs résolus. Et tout cela vaudrait bien peu de chose si, derrière le front de combat, il n'y avait pas la masse entière du peuple, décidée à l'effort,

consentant au sacrifice, attachée à l'honneur et aimant son armée comme sa Patrie.

Il est indispensable que des cadres extrêmement solides soient préparés dès le temps de paix. La guerre nous a montré de si magnifiques, si nombreux et si répétés sacrifices, que vraiment on ne peut séparer les uns des autres, mais cependant il faut rappeler ceux des cadres du début de la guerre. Il y a là un grand enseignement. Le sacrifice des cadres actifs et des premiers cadres de réserve au début de la guerre a sauvé le pays. Alors que nous étions surpris par la brutalité des moyens mis en action sur les champs de bataille, alors qu'une pluie de fer s'abattait sur nos régiments, et que nos hommes étaient soumis à des épreuves morales épouvantables, il était indispensable que les cadres demeurent inébranlables dans cette tourmente et se fassent tuer sur place. Et ils se sont fait tuer. Plus des deux tiers, par leur sacrifice, nous ont donné un précieux enseignement.

En même temps, dans les états-majors d'armée, remplissant un rôle moins brillant, mais bien utile, il y avait des hommes, qui restaient comme des rocs dans la tempête, travaillant de tout cœur, créant autour des chefs une atmosphère de tranquillité, de gaieté et de jeunesse, qui a rendu possible le redressement de la Marne. Et il s'est trouvé que quand le maréchal Joffre a donné l'ordre de faire front et de se retourner contre l'ennemi, l'immense ensemble s'est trouvé en équilibre, à l'image de l'homme qui le dirigeait; et précisément parce que cet équilibre était réalisé, parce que sur aucun point il ne faisait plus défaut, nous avons vaincu.

*
* *

Les plus belles conceptions militaires ne vaudraient jamais rien sans des cadres actifs, qui doivent être l'élite du pays. Et ces cadres ne seront une élite que si le pays est attaché à ses institutions militaires, s'il fait confiance au corps d'officiers, s'il l'aime et lui ouvre largement les portes de la vie publique. Il faut que nos officiers, que nos sous-officiers participent à la vie publique, qu'ils se mêlent à leurs concitoyens dans toutes les manifestations de cette vie commune. Il faut leur assurer une vie matérielle, une vie morale, dignes du rôle d'éducateurs et de conducteurs d'hommes qu'ils sont appelés à jouer.

Par contre, la Nation doit pouvoir attendre d'eux, non seulement un loyalisme conforme aux sentiments d'honneur qu'ils ont dans le cœur, mais encore une instruction des plus développées

et un zèle de tous les instants pour faire pénétrer dans le cœur des hommes qu'ils ont à former les sentiments de devoir et de sacrifice, et le plus complet dévouement à la chose publique.

La plus belle fortune qui puisse arriver aux lois militaires, c'est d'être comprises et acceptées par le peuple de France. Elles ont été un puissant instrument de rapprochement entre toutes les classes de la Nation. On leur a dû une unité morale éclatante au jour de la déclaration de guerre; elles interviendront demain dans la vie et dans la formation de nos jeunes hommes. Si un désaccord s'établissait entre les institutions militaires et le sentiment national, c'en serait fait de la vie même de nos armées et probablement de l'existence du pays. On ne fait plus la guerre si le peuple destiné à supporter l'effort écrasant de la guerre n'est pas consentant, unanimement, aux sacrifices que les circonstances lui demandent. La guerre n'est plus une affaire de gouvernement; c'est une affaire de peuples, car il n'est pas un gouvernement qui puisse se passer, pour la faire, aujourd'hui, du consentement du peuple.

La France peut être fière de la mission qu'elle se propose. Elle entend assurer dans le monde la solidité de la paix, le respect de la justice, de la liberté et du droit. Mais elle a conscience que tout acte de faiblesse de sa part compromettrait cette paix et serait véritablement un acte de lâcheté. Elle a donné de sa modération, de son esprit de justice, de son amour de la paix, des gages éclatants, depuis l'armistice plus encore que jamais. Elle doit aujourd'hui faire comprendre à ses Alliés qu'en s'organisant militairement, elle ne poursuit pas d'autre but que celui de tenir la promesse renouvelée si souvent au cours de son histoire, depuis 1789, de ne pas admettre qu'à aucun moment le droit soit violé ou la liberté méconnue. Elle agira sagement si, au milieu des passions égoïstes que le retour à la paix développe dans un monde qui a cruellement souffert, elle prêche la concorde et l'union. La guerre ne pouvant naître que du choc de deux grands groupements de forces, ce serait son honneur et sa gloire que d'éviter que ces grands groupements se dressent à nouveau face à face et que les grandes nations qui furent ses alliées se retrouvent un jour dans des camps opposés. Tant que les Alliés qui triomphèrent en 1918 sur les champs de bataille seront fermement unis dans un même camp, et que la France, l'Amérique et l'Angleterre se trouveront du même côté du front, le retour de la guerre sera impossible. Sans rien abdiquer de sa fierté nationale, et précisément parce que son unité est la plus forte qui soit dans le monde, la France peut être à l'avant-garde de cette politique internationale de bon aloi qui consistera à éviter, par l'union des intérêts et des sentiments nationaux, le

France et Monde

retour de conflits que l'emploi de moyens de destruction épouvantables rendrait de plus en plus terribles.

Ainsi elle remplira sa mission éternelle. Elle continuera à mériter dans la paix la confiance et l'admiration de toutes les nations du monde, que l'héroïque conduite de ses enfants, la fermeté de son peuple, la magnifique abnégation de ses femmes et la sagesse de son gouvernement lui ont méritées pendant la guerre.

Lieutenant-colonel Jean FABRY.

*Rapporteur général des lois de recrutement
et d'organisation pour la commission de
l'Armée et de la Chambre.*

A l'Etranger

La Nouvelle Organisation du Travail en Allemagne

Pour comprendre la manière dont s'organise en ce moment le travail dans l'Allemagne nouvelle, il faut d'abord tâcher de se rendre compte de la direction et de la puissance respective des grandes forces sociales qui coopèrent à cette organisation et dont l'antagonisme ou l'accord détermine le cours que prend l'évolution. Essayons donc de dresser en quelque sorte le bilan sommaire de ces forces.

RÉVOLUTIONNAIRES ET COMMUNISTES

La révolution allemande a été, comme on sait, l'œuvre d'une très petite minorité d'exaltés ou d'idéalistes qui ont cru le moment favorable pour détruire, non pas seulement l'ancien régime impérial, mais, du même coup, le système capitaliste tout entier. Ils ont cherché à installer en Allemagne un régime analogue au bolchevisme russe, à procla-

mer la dictature du prolétariat, à concentrer le pouvoir entre les mains des Conseils d'ouvriers, à provoquer la socialisation immédiate des grandes industries. Il est clair que, pour le moment, ils ont échoué et sont impuissants. Le parti communiste a réussi à accroître son effectif en provoquant une scission dans les rangs des indépendants sur la question de l'adhésion à la troisième Internationale. Mais il n'a, en dépit de ce succès, que 26 sièges au Reichstag (sur 468) et 30 sièges à la diète prussienne (sur 428). Il a, par sa tactique, considérablement affaibli la gauche socialiste. Il n'a pas attiré à lui les masses ouvrières et son pouvoir réel est faible. L'échec des grands mouvements grévistes a affaibli le parti communiste. Le recul de l'armée des soviets en Pologne et le déclin manifeste du régime bolcheviste lui ont porté un coup fatal. L'adhésion de quelques éléments extrêmes de droite au national-bolchevisme qui rêve de proclamer la guerre sainte contre l'impérialisme capitaliste des démocraties de l'Ouest ne l'a pas renforcé de façon sensible. Sauf le cas d'une crise économique grave ou d'une nouvelle invasion de l'armée rouge, il ne semble pas que le communisme et les indépendants de gauche soient en état d'exercer pour l'instant, sur les destinées de l'Allemagne, une action bien considérable.

LES REPRÉSENTANTS DU CAPITALISME

Le pouvoir des classes possédantes et en particulier de la petite oligarchie des grands chefs d'entreprise a grandi dans des proportions colossales. Compromis d'abord dans l'effondrement de l'ancien régime, ils n'ont pas tardé à reprendre leur influence et à l'accroître considérablement. Nombre d'Allemands sont plus que jamais convaincus qu'on a besoin d'eux pour épargner au pays le sort effroyable de la Russie, pour réorganiser le travail allemand, pour mettre l'Allemagne en état de s'acquitter des charges énormes qui pèsent sur elle, pour faire face aux exigences de l'Entente. C'est de leur énergie de leur

audace, de leurs facultés organisatrices qu'on attend le relèvement économique, la « revanche » pacifique du désastre où s'est effondrée la prospérité allemande. Ils disposent aujourd'hui, grâce aux bénéfices de guerre et au rachat des entreprises lorraines, de ressources financières immenses ; ils en ont usé pour opérer ce mouvement colossal de concentration industrielle auquel nous assistons en ce moment, pour grouper en de gigantesques consortiums le plus clair des forces économiques de la nation, pour développer dans des proportions, mal connues encore, mais certainement considérables, les exportations allemandes. Appuyés au Parlement sur le parti populiste qui a remporté récemment des succès éclatants au détriment des démocrates et possède aujourd'hui une influence considérable sur le gouvernement, disposant d'un véritable trust de journaux qui leur permet de faire pression sur l'opinion dans le sens qu'ils désirent et d'imposer au public les thèses qu'ils veulent faire prévaloir, ils occupent une position plus forte que jamais ; ils la défendent avec une âpre énergie et travaillent sans cesse à la consolider et à l'élargir.

Le grand patron allemand n'est d'ailleurs nullement un conservateur étroit et obstiné. Ce qui constitue sa force, c'est précisément qu'il sait faire à l'esprit du temps des concessions très larges. A cet égard une physionomie tout à fait typique est celle de Walther Rathenau, le directeur de la puissante *Société générale d'Electricité* (A. E. G.), dont les doctrines ont été maintes fois déjà exposées au public français et qui n'a pas cessé, tous ces derniers temps de formuler ses idées et de défendre ses solutions dans de nombreux discours ou articles de journaux (1). La thèse

(1) Sur Rathenau, voir le livre de G. RAPHAEL (Payot 1919) et mon article dans « *La vie des peuples* » (25 juillet 1920). Ses plus récentes manifestations sont : en juillet 1921 une conférence au Club démocratique de Berlin sur l'évolution actuelle des idées démocratiques ; — un article du 15 septembre dans la *Vossische Zeitung* sur l'organisation de l'industrie allemande ; — en décembre un discours au congrès du parti démocratique à Nuremberg ; — le 1^{er} janvier et le 19 février 1921 des articles dans la *V. Z.* sur la crise financière actuelle et sur le mouvement de concentration économique ; — le 15 mars un discours à l'assemblée extraordinaire de l'A. E. G., etc.

que Rathenau ne se lasse pas de présenter en ce moment sous tous ses aspects, c'est la nécessité vitale qu'il y a pour l'Allemagne d'accroître sa production. Le grand danger qui menace le pays n'est pas l'inflation fiduciaire ni la crise financière imminente, c'est le fait que l'Allemagne consomme plus qu'elle ne produit, c'est le fait que son bilan commercial reste toujours passif. La grande richesse de l'Allemagne c'est sa puissance de travail, c'est les 32 milliards d'heures de travail dont elle dispose. Pour se relever il importe avant tout qu'elle accroisse le rendement de cette force, qu'elle augmente l'efficacité de son travail. Or, elle peut y arriver, non point du tout par la contrainte économique, mais par l'organisation. L'Amérique produit par tête d'habitant plus de valeur que l'Allemagne parce qu'elle a su organiser sa production. L'Allemagne n'a qu'à suivre cet exemple : elle peut, par la concentration *verticale* et plus encore par la concentration *horizontale* qui pousse à sa perfection la division du travail, rationaliser la production de tout le pays en y répartissant méthodiquement le travail. C'est là la grande tâche de l'heure présente. Cette œuvre ne peut être accomplie qu'avec le concours de la classe ouvrière elle aussi. L'individualisme économique est fini : il s'agit avec le même nombre d'hommes, avec des richesses minières réduites, de produire le double ou le triple d'autefois : impossible d'y arriver autrement que par la concentration économique et l'organisation sociale. Ce problème l'Allemagne peut le résoudre ; mieux que toute autre nation, elle saura faire la synthèse nécessaire de la démocratie de type occidental et du soviétisme russe. Il faut dans tout Etat, déclare Rathenau, une teinture socialiste ; il n'est pas un seul industriel qui ne soit persuadé de la nécessité de travailler aujourd'hui sur des bases paritaires, en collaboration étroite avec ses ouvriers et employés. La caractéristique du système capitaliste a été jusqu'ici : exploitation coûteuse, administration économe. Cette formule n'est plus possible aujourd'hui. Il faut administrer à plus de frais : chacun veut sa part de profit ; le profit n'ira plus à une petite élite.

C'est sur l'exploitation qu'on peut et doit économiser grâce à une meilleure organisation. Rathenau dans ces conditions n'est hostile, ni à l'institution des conseils d'ouvriers, ni à la socialisation de certaines industries. Il rappelle simplement que c'est mal poser le problème que de se demander s'il faut ou ne faut pas socialiser : l'essentiel n'est pas de *socialiser*, mais d'*organiser*. Ce qui importe au salut de l'Allemagne c'est que l'économie nationale devienne plus organique, mieux adaptée à sa fonction et qu'ainsi elle accroisse le rendement du travail humain.

Il va de soi que les idées de Rathenau ne sont pas partagées par tous ses collègues. Dans le monde patronal il représente l'élément de gauche et marche avec la démocratie ; on le traite volontiers d'idéologue utopiste et fumeux. Les purs réalistes du type de Stinnes appartiennent en général au parti populaire allemand (anciens nationaux-libéraux). Ils défendent avec plus d'intransigeance que Rathenau l'autorité patronale, le caractère privé de l'entreprise, les droits du capital. Ils sont plus hostiles à l'Etatisme et au socialisme, plus enclins à maintenir comme stimulant nécessaire la libre concurrence et la lutte pour le profit. Leur tendance et celle de Rathenau se sont maintes fois heurtées, notamment dans la commission de socialisation. Mais sur les questions fondamentales, sur la nécessité d'accroître la production, de favoriser la concentration, de perfectionner l'organisation, l'accord est à peu près général. Les divergences ne portent guère que sur la mesure plus ou moins étendue des concessions qu'il est indispensable de faire aux travailleurs.

LES MASSES OUVRIÈRES

La grande majorité des travailleurs allemands cherche en ce moment son chemin entre les extrémistes de gauche et les représentants du capitalisme. Elle ne veut ni de la révolution violente qui ruinerait l'Allemagne comme elle a ruiné la Russie, ni d'un opportunisme trop timide qui, sous prétexte de ne pas brusquer la transition, laisserait

intacte l'organisation capitaliste. On peut y distinguer les tendances suivantes :

I. — Les *Indépendants de droite*, après leur séparation d'avec les communistes au congrès de Halle, n'en restent pas moins une force importante. Ils ont gardé une partie de la bureaucratie et de la presse du parti ; ils conservent 61 sièges au Reichstag, 26 à la diète prussienne. Ont-ils beaucoup de chances de durée ? A gauche comme à droite on leur prédit une prompte disparition. La *Rote Fahne* (communiste) assure qu'ils n'ont pas d'avenir et qu'après avoir perdu 5 à 600.000 de leurs meilleurs militants, ils dériveront fatalement vers la droite. Le *Vorwärts* (majoritaire) les appelle « un parti mal défini, appelé à disparaître ». La *Gazette de Francfort* (démocrate) estime que la dialectique de l'évolution les entraînera fatalement « vers des rivages où leurs chefs voudraient bien ne pas aborder, ne fût-ce que pour des raisons d'inimitié personnelle ». Les Indépendants d'ailleurs repoussent hautement ces prédictions et se déclarent aussi éloignés que possible de vouloir rentrer dans le giron du grand parti majoritaire. Ils se définissent « le parti de la volonté révolutionnaire guidée par l'esprit scientifique » ; ils affirment leur ferme volonté de suivre leur route, « sans dévier ni dans les marais du réformisme, ni dans les mauvais chemins de l'émeute érigée en système ». Ils répudient l'opportunisme des majoritaires, qui sont « le parti national des réformes sociales » qui défendent la démocratie bourgeoise, qui prétendent vaincre les classes possédantes à l'aide du bulletin de vote, qui croient pouvoir atténuer la misère des masses prolétariennes en associant le capitalisme avec le socialisme. Contre ces réformismes ils déclarent qu'ils se placent sur le terrain de la lutte des classes, et proclament la nécessité de la révolution prolétarienne, de la conquête de la puissance politique par les masses, de la dictature du prolétariat comme transition entre le système capitalisme et le système socialiste. Ils refusent d'ailleurs tout aussi catégoriquement de se rallier aux communistes et de se plier

docilement aux ordres de Moscou ; ils ne veulent ni du système centralisateur, ni de la discipline militaire ni du terrorisme érigé en système de gouvernement. A l'opportunisme timide des uns, au despotisme implacable des autres, ils opposent leur programme, qui est « l'exercice réfléchi et méthodiquement organisé de la puissance publique par le prolétariat conscient et discipliné ».

II. — Les *Socialistes majoritaires*, tout puissants au temps de l'Assemblée nationale où ils exerçaient une influence prépondérante au sein de la coalition qui détenait le pouvoir, ont été fortement maltraités aux élections de juin 1920, et ils ont perdu aussi des mandats aux élections prussiennes de février 1921, bien qu'ils aient rallié un certain nombre de voix indépendantes. Malgré leurs échecs, ils restent encore très forts : ils groupent environ 2 millions d'adhérents, occupent 108 sièges au Reichstag et 114 à la diète de Prusse. Ils se sont d'ailleurs, comme on sait, retirés du gouvernement, ne voulant pas entrer dans la combinaison nouvelle qui comprenait des éléments de droite (le parti populaire). Ils ont refusé jusqu'à présent de lier partie avec Stinnes et ses gens, et malgré les conseils de certains membres comme Noske qui, à la suite des élections prussiennes, ont préconisé une collaboration temporaire avec le parti populaire allemand, il ne semblent pas disposés jusqu'à présent à se départir de leur attitude expectante à l'égard du gouvernement et hostile vis-à-vis des partis de droite. Adversaires décidés, soit des communistes, soit des indépendants, qu'ils accusent de faire par leur intransigeance le jeu de la réaction, ils n'en gardent pas moins certains ménagements même à l'égard des extrémistes de gauche : ils ont protesté quand, au lendemain du congrès de Halle, le chancelier Fehrenbach a, dans son discours-programme du 27 octobre, semblé placer « en dehors du droit établi » un groupe qui menaçait de déchaîner la guerre civile dans le pays. Ils ne sont pas entièrement d'accord entre eux, d'autre part, sur l'étendue des concessions que l'on doit faire aux partis bourgeois. Certains majoritari-

res comme Scheidemann s'orientent vers la gauche et cherchent plutôt la réconciliation avec les indépendants. D'autres vont plus loin du côté de la droite. Au congrès de Cassel, une controverse assez vive s'est élevée entre deux anciens ministres de l'Economie, Wissel et son successeur Robert Schmidt : le premier préconisait une « économie ordonnée » (Planwirtschaft) qui devait aider l'Allemagne à sortir le plus vite possible du chaos économique en faisant du capitalisme le stade préparatoire du socialisme et en créant, avec le concours et sous la direction des maîtres de la société capitaliste, une sorte de « constitution économique » ; l'autre plaidait les circonstances atténuantes pour l'opportunisme du cabinet de coalition, faisait observer à son prédécesseur que l'essentiel était non pas d'organiser l'économie capitaliste, mais d'organiser les masses pour la conquête de buts vraiment socialistes, et lui reprochait d'avoir pris place à la commission de socialisation à côté de Rathenau et non à côté du représentant des mineurs Hué. Visiblement les majoritaires hésitent entre la crainte de désorganiser la production par des expériences prématurées et la crainte de perdre la confiance des masses en pratiquant un réformisme par trop opportuniste. Il semble que depuis les élections de 1920 le parti ait cherché à prendre une attitude plus décidée, soit en refusant de participer au gouvernement, soit en prenant position avec plus d'énergie sur la question de la socialisation des houillères. Mais il est douteux qu'il persiste longtemps dans l'intransigeance. Il a trop pratiqué l'opportunisme et les compromis pour ne pas se prêter, le cas échéant, à une transaction qui éviterait une crise violente.

III. — *La Confédération des syndicats socialistes* (Allgemeiner deutscher Gewerkschaftsbund), qui n'a pas derrière elle moins de 8 millions de travailleurs, est elle aussi en proie à des querelles intestines, mais n'en reste pas moins une force cohérente, dont la voix est plus puissante que celle des partis socialistes aujourd'hui émiettés. Il y a peu de temps encore, son chef Legien (mort récemment), en

qui beaucoup de gens saluaient déjà le futur dictateur socialiste de l'Allemagne, exerçait sur le gouvernement, lors des grèves de la Ruhr, une pression qui portait ombrage au Reichstag. L'action des Syndicats, sans être le moins du monde révolutionnaire, est peut-être en ce moment un peu plus décidée que celle des Majoritaires. On se souvient qu'ils ont longtemps travaillé à réconcilier les Majoritaires avec les indépendants et à rétablir ainsi l'unité du front socialiste. Ces derniers temps, ils sont intervenus par un manifeste retentissant en faveur de la socialisation immédiate et intégrale des mines et ont cherché à constituer de la sorte le « bloc du prolétariat » contre la bourgeoisie capitaliste.

IV. — La fédération des *Syndicats chrétiens* (Deutscher Gewerksschaftsbund) qui groupe depuis 1919 les organisations catholiques ou interconfessionnelles d'ouvriers, d'employés et de fonctionnaires, constitue une puissante association qui compte aujourd'hui plus de 2 millions d'adhérents (350.000 seulement en 1912). Son président le ministre prussien Stegerwald a, lors des derniers congrès à Essen, le 20 novembre 1920, défini dans un discours qui a fait sensation les tendances du groupement. Son programme est la lutte contre l'esprit du temps, contre le matérialisme de droite et de gauche, « celui de Trotzky, Lénine, Northcliffe ou Poincaré, celui de l'Ancien Testament, celui de la lutte sans pitié jusqu'à la destruction ou la mise en esclavage de l'adversaire ». En vue de cette lutte, il s'efforce de constituer un large parti moyen où s'uniraient tous les éléments d'esprit chrétien et national et de tendances démocratiques et sociales, qui ne serait pas confessionnel, mais ferait appel indistinctement aux protestants et aux catholiques, qui ne serait pas exclusivement « ouvrier » mais ferait appel à toutes les bonnes volontés et rallierait les éléments populaires dont les aspirations à la fois chrétiennes et éprises de progrès social sont en opposition avec l'esprit matérialiste de la social-démocratie marxiste. L'initiative de Stegerwald a soulevé une assez grosse émotion. Elle a

inquiété le Centre qui a pu se demander si elle ne risquait pas de détacher de lui la clientèle ouvrière catholique ; elle a alarmé les démocrates ou socialistes qui ont craint que le nouveau parti ne devînt une sorte de réceptacle de toutes les tendances de droite contre la social-démocratie. Dans quelle mesure Stegermann réussira-t-il à opérer la fusion fort malaisée des catholiques et protestants en un bloc chrétien-national de tendance démocratique et à empêcher ainsi la coalition des tendances religieuses et conservatrices ? Il est trop tôt pour établir un pronostic à cet égard. Il est certain, en tout cas, que, dans les questions d'organisation sociale les Syndicats chrétiens représentent un élément de conciliation ; ils tendent, non à aggraver, mais à surmonter l'antagonisme des classes, à préparer la coopération loyale de l'employeur et du travailleur.

* * *

Ayant ainsi passé en revue et défini les principaux groupements politiques ou sociaux entre qui se débattent en Allemagne les grandes questions d'organisation économique, nous arrivons maintenant à l'examen des problèmes pratiques qui ont été discutés ces derniers temps. Nous en retiendrons deux, celui des conseils d'ouvriers et celui de la socialisation des mines, que nous allons étudier successivement.

LES CONSEILS D'OUVRIERS

1. — *La loi sur les Conseils d'exploitation* (Betriebsräte). On se souvient des conditions dans lesquelles cette loi a été votée en dernière lecture, le 18 janvier 1920 par l'Assemblée nationale. La révolution de 1918 avait été faite par les Conseils d'ouvriers et de soldats, et pendant longtemps ces Conseils, en qui s'incarnait l'esprit révolutionnaire, avaient âprement disputé le pouvoir à l'Assemblée élue par la nation. Peu à peu le gouvernement et le Reichstag l'avaient emporté ; et le problème s'était posé, finalement, d'attri-

buer aux Conseils une place légale dans la constitution. Il ne pouvait être résolu que par un compromis sur lequel se mettraient d'accord les bourgeois et socialistes qui composaient la coalition au pouvoir. Ce compromis, après d'âpres discussions, finit par aboutir. Il ne pouvait satisfaire personne, chaque parti ayant dû consentir à des concessions qu'il jugeait douloureuses. Les partis moyens estimaient néanmoins que la loi votée, en dépit de ses imperfections, était commandée par une évolution à laquelle il eût été périlleux de s'opposer, qu'elle constituait un progrès notable, et pouvait, si elle était appliquée de part et d'autre avec loyauté, contribuer au relèvement de l'Allemagne. A droite et à gauche, elle avait soulevé des protestations passionnées. Les partis de droite estimaient que cette loi, condamnée par l'unanimité des employeurs, inspirée non par des raisons économiques mais uniquement par des préoccupations électorales, serait désastreuse, non pas seulement pour les patrons, mais pour les ouvriers eux-mêmes, car elle s'avèrerait bien vite comme ruineuse pour l'industrie allemande. A l'extrême gauche, inversement, les indépendants clamaient que ce projet n'était qu'un leurre, que les majoritaires avaient laissé déformer la loi contrairement au vœu des ouvriers, qu'elle allait porter le dernier coup au mouvement révolutionnaire en Allemagne; et ils essayaient, en envahissant le 13 janvier la salle des séances du Reichstag, de peser au dernier moment sur le Parlement pour empêcher le vote final. En dépit de tous ces obstacles, la loi, votée par 213 voix contre 64 (les indépendants et les deux partis de droite), était adoptée et entrainée en vigueur.

Ses dispositions n'avaient rien de subversif. Dans toutes les entreprises occupant au moins 20 travailleurs, on élit au scrutin secret un conseil d'exploitation de 3 à 30 membres, pouvant comprendre dans son sein un conseil d'ouvriers et un conseil d'employés. Ce conseil a pour mission d'assister de ses avis la direction, d'étudier les nouvelles méthodes de travail, de convoquer en cas de conflit un comité de conciliation, de recevoir les réclamations des

Conseils d'ouvriers et d'employés et de provoquer des échanges de vues avec le patron, de prévenir le danger d'accidents ou de maladies, de travailler à la création des maisons ouvrières ou autres institutions susceptibles d'augmenter le bien-être des travailleurs. Les Conseils d'ouvriers et d'employés outre qu'ils doivent veiller, comme les conseils d'exploitation, à l'exécution des prescriptions légales; ont le droit de s'occuper aussi de l'engagement et du renvoi des ouvriers : ils peuvent s'opposer au renvoi si l'ouvrier a été exclu pour un motif d'ordre politique, confessionnel ou syndical, si le congé a été donné sans indication de motif, si le patron a prétendu imposer à son ouvrier un travail différent de celui qui avait été convenu, ou s'il y a eu injustice.

La représentation des travailleurs dans le Conseil d'administration a fait en 1920 l'objet de controverses passionnées. Devant l'opposition de la bourgeoisie qui s'était insurgée contre l'obligation de présenter chaque année le bilan de l'affaire au Conseil d'exploitation, il avait fallu renvoyer à plus tard la solution du problème après l'avoir simplement amorcée. C'est en février 1921 seulement que la Commission sociale du Reichstag et le Reichstag lui-même ont pu régler cette question, après de laborieuses discussions qui ont abouti à un compromis proposé par les Syndicats chrétiens et accepté finalement par tous les partis à l'exception des communistes. Socialistes et bourgeois se sont entendus sur ce point que la production du bilan et les explications données verbalement devront fournir au conseil un tableau complet et clair de la marche et de la situation de l'entreprise. On a précisé la définition du bilan. On est tombé d'accord que le bilan laisserait de côté la part de fortune du patron ne concernant pas directement l'entreprise. Bien qu'ils n'aient pu faire triompher entièrement leur point de vue contre les patrons qui craignaient que le secret des entreprises ne fût menacé, les socialistes ont finalement voté la loi : aux conseils d'entreprise à utiliser de leur mieux les nouveaux avantages ainsi obtenus.

Au total, la loi sur les Conseils d'exploitation est saluée

avec faveur par les partis modérés. Elle signifie, assure la *Gazette de Francfort* (1^{er} juin 1920), que désormais, dans les entreprises privées aussi, l'intérêt général ne peut plus être évincé complètement au profit de l'intérêt particulier, que les chefs et les directeurs sont responsables, non seulement devant les propriétaires du capital, mais aussi devant le personnel qui collabore à la prospérité de l'entreprise. Il ne s'agit ni de confier la direction de l'entreprise aux travailleurs, ni de miner l'autorité des chefs. Les travailleurs allemands sont assez raisonnables pour comprendre qu'ils n'ont ni l'expérience ni les connaissances nécessaires pour gérer eux-mêmes une grande entreprise, et qu'il faut aux dirigeants responsables beaucoup de liberté d'action et d'autorité pour que l'affaire marche bien. Mais il est utile d'autre part que le chef expose sincèrement ses plans à ceux qui devront les exécuter, et que ceux-ci lui disent leurs besoins, leurs désirs, les améliorations qu'ils proposent dans l'intérêt de l'entreprise. La loi vaudra d'ailleurs ce que vaudront les hommes qui l'appliqueront. Si, par fanatisme politique, des conseils d'exploitation s'emploient à miner l'autorité des directeurs, ils ruineront l'entreprise, et les ouvriers réduits au chômage auront vite fait de s'en débarrasser. Ce qui importe, c'est qu'employeurs et employés se connaissent mieux et se fassent mutuellement confiance.

II. — *Application de la loi.* — La loi sur les conseils d'exploitation a été interprétée de façon absolument opposée par les deux fractions ennemies du socialisme allemand.

Les syndicalistes appuyés par les socialistes majoritaires et les indépendants de droite ont cherché à mettre les Conseils d'exploitation sous la dépendance des syndicats. Cette mainmise s'est annoncée dès le Congrès des Syndicats à Nuremberg (juin 1919), qui prétendit faire des Conseils les organes exécutifs des syndicats, qui leur donna pour rôle de s'occuper du contrat collectif du travail, chercha à les confiner dans la sphère de la production et leur dénia le droit à une organisation indépendante. Les syndicalistes estiment que les Conseils ne peuvent prospérer financiè-

rement et moralement qu'en s'appuyant sur l'ancienne et solide organisation des syndicats ; au fond ils craignent que les Conseils, en se développant de façon autonome, ne créent au mouvement syndicaliste une redoutable concurrence. Et dans ces conditions ils assignent pour but aux Conseils « la conquête du plein droit de codécision dans la direction de la production, et la socialisation de celle-ci. »

Les communistes et indépendants de gauche voient au contraire dans les Conseils un instrument de propagande révolutionnaire qu'ils cherchent à soumettre à l'Internationale de Moscou. Hostiles à la loi actuelle sur les Conseils qui réduit au minimum leur compétence, ils veulent faire d'eux les organes de la lutte prolétarienne et les lancer à la conquête du pouvoir politique. Dans ces conditions ils s'efforcent de les émanciper de la tutelle des syndicats qu'ils tiennent pour une organisation surannée et qui a atteint ses limites. Ils demandent que les Conseils restent une force vivante et autonome, et constituent une vaste organisation indépendante des Syndicats destinée à devenir l'instrument de la libération des producteurs.

Les deux tendances se sont affrontées au Congrès tenu à Berlin du 5 au 7 octobre 1920 et qui a réuni 953 délégués représentant plus de 15 millions d'ouvriers et employés. Convoqué et organisé par la Confédération des syndicats socialistes et par l'Association des fédérations libres d'employés où dominent les éléments modérés, ce congrès devait nécessairement donner une forte majorité à la tendance syndicaliste ; les extrémistes, quoique faiblement représentés, ont d'ailleurs pu faire entendre à loisir leurs critiques et leurs objurgations. La résolution finale proclamant que « les conseils d'exploitation doivent être groupés organiquement à l'intérieur des syndicats » était escomptée d'avance. Les extrémistes proclament très haut que ce triomphe de la vieille bureaucratie syndicaliste n'est qu'une victoire à la Pyrrhus et conduira à la faillite la classe ouvrière. La presse bourgeoise, tout en se félicitant de voir les syndicats canaliser l'activité des Conseils, craint néanmoins que ce succès ne soit précaire et exhorte les dirigeants de l'industrie à

remédier à la misère des masses populaires s'ils veulent éviter des explosions formidables.

III. — *Conseils d'Empire et de districts.* — La constitution allemande ne prévoyait pas seulement la coopération des patrons et des travailleurs dans les Conseils d'exploitation; elle entendait l'instituer également dans les *districts* et dans l'*Empire*. Elle énonce en effet à l'article 165 : « Les ouvriers et employés, pour sauvegarder leurs intérêts économiques et sociaux, seront représentés légalement dans des conseils d'ouvriers de districts correspondant aux divers domaines économiques et dans un conseil d'ouvriers de l'Empire. Les conseils d'ouvriers de districts et le conseil d'ouvriers du Reich se réunissent avec les représentants des chefs d'entreprises et des milieux intéressés, pour former des conseils économiques de districts et un conseil économique d'Empire chargés de remplir toutes les tâches économiques et de collaborer à l'exécution des lois de socialisation. » A ce point de vue l'organisation allemande est restée jusqu'à présent provisoire et incomplète.

Le gouvernement a créé le 4 mai le *Conseil économique d'Empire* (Reichswirtschaftsrat) qui tient lieu, pour l'instant, de clef de voûte du système. Il n'est pas encore constitué sur la base des conseils d'exploitations et les travailleurs ou employés ne peuvent pas exercer une influence directe sur la nomination de leurs délégués. Il groupe en une sorte de parlement économique de 325 membres des représentants de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, des métiers, des consommateurs, des fonctionnaires, etc. Ce parlement est d'ailleurs simplement consultatif : il peut proposer des lois ou délibérer sur les questions qui lui sont soumises, mais le gouvernement et le Reichstag ne sont pas liés par ses décisions. Le travail se fait surtout dans les Commissions ; on se borne, dans les séances plénières, à fixer les directives générales et à régler l'activité des commissions. Accueilli avec satisfaction dans les milieux industriels, accepté sans déplaisir par les socialistes modérés, attaqué avec acrimonie par les communistes et indépen-

dants, ce parlement a ouvert ses séances le 30 juin et exerce depuis ce moment une activité peu bruyante, mais assez soutenue, et dont nous verrons tout à l'heure certains résultats. Les socialistes modérés se plaignent qu'un groupe important du Conseil manifeste sa volonté arrêtée de ne pas laisser apporter de modifications sensibles au régime existant parce qu'elles diminueraient les bénéfices des profiteurs; ils constatent qu'on ne peut guère compter sur les représentants des consommateurs « bien qu'ils n'aient pas toujours voté avec ceux de l'industrie, du commerce et de l'agriculture contre les propositions inspirées du souci de l'intérêt général »; ils estiment néanmoins qu'au total le Conseil peut, grâce à la collaboration des délégués ouvriers, devenir un organe qui préservera les intérêts de la collectivité.

Les Conseils de district sont encore à l'état de projet. Une commission du Conseil économique provisoire a été chargée de préparer l'application de l'article 165, c'est-à-dire de compléter le système des Conseils. Le ministère de l'économie a publié sur cette question un important mémoire qui a été commenté par le secrétaire d'Etat Hirsch devant les représentants de la presse et longuement discuté dans les journaux. On n'est pas encore arrivé à une solution. Le problème est en effet d'une extrême difficulté. Il s'agit d'une part de diviser l'Allemagne en districts ou provinces économiques : or, il est évident que la délimitation exacte de ces divisions, leur adaptation aux limites politiques ou administratives des Etats ou des provinces, la détermination du degré d'autonomie que l'on accordera aux régions ainsi constituées, la division du travail et le partage du pouvoir entre les Conseils d'exploitation, les Conseils de district et le Conseil d'Empire, sont extrêmement malaisés à régler et font l'objet de controverses ardentes entre les fédéralistes et les unitaires. Il faut, d'autre part, procéder à la refonte des institutions déjà existantes, chambres de commerce, chambres agricoles, organisations techniques des métiers, et assurer dans toutes les organisations nouvelles la collaboration des tra-



vailleurs. Or, sur ce point aussi des résistances se font jour à gauche et à droite : parmi les ouvriers, les éléments radicaux s'opposent à toute organisation où se rencontrent patrons et travailleurs, parce qu'ils y voient un obstacle à la lutte des classes ; parmi les patrons beaucoup n'admettent la collaboration des ouvriers que dans les questions relatives aux conditions du travail mais jugent nuisible la présence d'ouvriers dans des groupements où l'on discute des questions économiques. — On comprend sans peine qu'en présence de ces difficultés le ministre et le Conseil économique d'Empire n'aient pas encore trouvé la formule d'un compromis acceptable pour tout le monde.

LA SOCIALISATION DES MINES

Le problème de la socialisation n'a pas non plus abouti encore à des résultats tangibles.

Parmi les entreprises susceptibles d'être socialisées, tout le monde était d'accord pour placer au premier rang les mines de charbon. Au printemps de 1920 une commission avait été instituée pour étudier la question. Au bout de quatre mois de travail, elle dépose en septembre son rapport dont un communiqué officiel fait connaître les traits essentiels. A l'unanimité elle estime qu'il y a lieu d'obtenir une large élimination des bénéfices capitalistes dans l'exploitation minière. La très grande majorité est en outre d'avis qu'il y a lieu de faire passer les exploitations minières aux mains de la collectivité. Mais sur la question de l'opportunité de la socialisation immédiate et intégrale la commission se divise en deux camps et présente deux projets, le premier celui de la minorité (projet Hilferding, Kautzky, Lederer, Hué, Werner, etc.) prétend réaliser la réforme tout de suite et préconise la création d'un institut central auquel passerait, moyennant indemnisation des propriétaires actuels, la propriété de toutes les mines. Le second, celui de la majorité (projet Rathenau, Kræmer, Melchior, Von Siemens, Wissel, etc.) remet à trente ans la socialisation complète ; provisoirement il laisse à l'in-

industrie privée l'exploitation de la mine, mais il impose à l'entrepreneur de céder le charbon au prix de revient au Conseil charbonnier d'Empire qui aura le monopole de la vente en gros du charbon et fixera les prix de vente au consommateur. Les propositions de la Commission de socialisation soulèvent aussitôt une grosse émotion. La presque unanimité de la presse bourgeoise, les organisations patronales, propriétaires des mines, Chambre de commerce d'Essen, Association du haut personnel des mines, etc., prennent aussitôt position contre des projets qui, si l'on en croit les journaux, inquiètent même certains milieux ouvriers.

En octobre le Conseil économique d'Empire auquel, d'après la constitution, doivent être soumis tous les projets de lois importants d'ordre économique ou social, désigne une Commission pour étudier la question. Celle-ci nomme à son tour une sous-commission de 15 membres, à qui sont adjoints 15 membres du Conseil charbonnier d'Empire. Les débats de cette sous-commission révèlent surtout les résistances à la socialisation. Stinnes s'y fait le porte-parole de l'individualisme patronal à la séance plénière du 25 octobre où il prononce contre le système centraliste un réquisitoire qui fait une forte impression.

Pour sortir d'embarras, l'assemblée désigne une Commission d'entente de 7 membres, chargée de trouver un terrain d'accord. Celle-ci présente un projet, conçu manifestement sous l'influence de Stinnes et comportant une vaste concentration de l'industrie minière avec participation ouvrière sous forme de petites actions. Mais ce projet à son tour se heurte dans sa sous-commission aux objections de Rathenau et de Georg Bernhard, et surtout à l'opposition irréductible des représentants des syndicats socialistes. Il apparaît rapidement que l'union ne peut se faire sur ce projet.

On se décide alors à élargir la Commission d'entente par l'adjonction de 7 autres membres, dont Rathenau et Bernhard. La nouvelle commission commence ses travaux à Essen, le 1^{er} décembre. Mais il apparaît assez vite que

l'accord entre les diverses tendances en présence est plus malaisé que jamais à réaliser. Les représentants de la Fédération des mineurs Werner et Loeffler se retirent ou sont rappelés de la commission. La discussion continue néanmoins entre les représentants du patronat et ceux des syndicats chrétiens. Et finalement un accord intervient. Il trouve son expression dans le projet présenté par Hans Kræmer, membre du comité directeur de la fédération de l'industrie allemande, d'accord semble-t-il avec Rathenau et Bernhard. Ce projet repose sur le « système du fief » ; la propriété des mines revient à l'État mais les détenteurs actuels en conservant l'exploitation à titre de « fief de travail », moyennant paiement d'une redevance et sous le contrôle d'un comité de direction doué de pouvoirs étendus, où se rencontrent des représentants des patrons et des ouvriers et qui édicte les directives générales qui devront régir l'industrie charbonnière. La participation ouvrière est prévue sous forme de petites actions. Le système respecte au total l'initiative individuelle mais s'efforce de subordonner l'intérêt personnel à l'intérêt de la collectivité.

Si l'accord a pu s'établir ainsi entre le patronat et les syndicats chrétiens qui se prononcent nettement contre la socialisation intégrale et pour le projet transactionnel de Kræmer, les syndicats socialistes, après une courte période de flottement qui se traduit par l'adhésion de certains de leurs membres, soit au projet Rathenau, soit même au projet Stinnes, se rangent finalement au parti de la résistance à outrance. La Fédération des mineurs, après avoir rompu toutes les relations avec la Commission d'entente, proclame à Essen par la bouche de son représentant Hué : « Ou la socialisation intégrale des mines, ou la guerre civile ! » La Confédération des syndicats socialistes prend position par un manifeste du 20 janvier 1921 où elle réclame la socialisation immédiate, dénonce toute la procédure du Conseil économique d'Empire comme une manœuvre dilatoire et exprime l'espoir que le gouvernement voudra tenir ses promesses afin d'éviter « des conflits

dont les conséquences pourraient être graves ». La presse socialiste de toute nuance vient à la rescousse et proclame hautement que la résolution de la Confédération des Syndicats socialistes a constitué le bloc du prolétariat et que le combat doit désormais être mené sur un front unique par toutes les forces réunies de la classe ouvrière.

Est-ce là réellement le dernier mot du socialisme allemand, et l'Allemagne marche-t-elle en ce moment à un grand conflit politique dont la socialisation des mines serait l'enjeu ? Ce n'est pas absolument sûr. Lensch, l'ex-socialiste patriote de la *Glocke*, estime que les dirigeants socialistes sentent bien au fond toute la difficulté et la complexité du formidable problème qui se pose aujourd'hui devant l'opinion, mais qu'ils n'osent pas avouer aux masses les objections qui militent contre la socialisation immédiate car on craint le contre coup de la déception provoquée par cet aveu. La conviction des meneurs n'est donc pas absolue et leur attitude pourrait bien ne pas demeurer intransigeante jusqu'au bout. En Autriche, dans tous les cas, Otto Bauer vient, dans un congrès des conseils d'exploitation des ouvriers métallurgistes (14 février) de donner aux travailleurs des conseils d'une remarquable modération. Après avoir posé en principe que « mieux vaut travailler dans une usine capitaliste que mourir de faim devant elle dans un ruisseau », il expose que, pendant la période transitoire de reconstitution économique, la classe ouvrière doit veiller surtout à ce que cette reconstitution se fasse sous le contrôle des travailleurs et à ce que ses fruits ne soient pas monopolisés par le capitalisme. L'essentiel est qu'elle poursuive sans relâche son œuvre d'éducation pour être capable de réaliser le véritable socialisme dès que le moment sera venu, qu'elle crée petit à petit un état-major d'ouvriers et d'employés capables de diriger l'industrie sans ruiner la production : « Je ne crois pas, conclut-il que notre devoir puisse consister à bouleverser aujourd'hui les formes capitalistes de la reconstitution. Je crois au contraire que, pour ce qui dépend de nous, nous devons favoriser la reconstitution, bien qu'elle s'accom-

plisse sous une forme capitaliste. Non seulement nous devons veiller à ce qu'une part aussi grande que possible du produit de cette reconstitution revienne au prolétariat, non seulement nous devons veiller à ce que le prolétariat se sente assez fort pour transformer la reconstitution capitaliste en reconstitution socialiste dès que la situation de l'Europe le permettra, mais nous devons surtout utiliser cette période de transition pour l'éducation du prolétariat par lui-même. Voilà, je crois, la plus belle tâche des Conseils d'exploitation et le travail essentiel de préparation à l'organisation socialiste de l'avenir. »

La classe ouvrière allemande écoutera-t-elle ces conseils de modération ? Ils ont été accueillis avec colère par la presse communiste qui déclare que « aucun agent de la bourgeoisie ne pourrait justifier avec plus d'impudence et d'audace le nouvel esclavage capitaliste par des arguments pseudo-scientifiques que ne l'a fait Otto Bauer. » Mais les événements de Russie ont été pour le travailleur allemand une éloquente leçon de chose. Le prolétariat russe, comme l'a fait observer Bauer, n'était pas prêt : en renversant l'ordre capitaliste, il a détruit toute la vie économique du pays, intensifiant par là même la misère du prolétariat. Les travailleurs allemands semblent jusqu'à présent peu désireux, dans leur immense majorité, de se laisser entraîner par les extrémistes de gauche à recommencer ces désastreuses expériences. Comme il y a, d'autre part, dans les rangs du patronat allemand des esprits conciliants qui cherchent de bonne foi un terrain d'entente, il n'est pas à prévoir que la lutte pour les Conseils d'exploitation et pour la socialisation des mines de charbons aboutisse à un conflit violent. Il est plus probable que, de part et d'autre, on reculera devant une lutte qui risquerait d'être désastreuse pour tout le monde, et que, par tâtonnements successifs, on s'acheminera, de compromis en compromis, vers des solutions qui, sans compromettre l'essor renaissant de l'industrie allemande donneront aux revendications de la classe ouvrière quelques satisfactions appréciables.

Henri LICHTENBERGER.

ŒUVRES DU JOUR

Le Message du Président Harding et le Plan de Rénovation Nationale

TRADUCTION INTÉGRALE (1).

Le message du président Harding a déjà été l'objet de traductions. Mais nous croyons qu'en cette matière, avant de faire du style, il faut rendre, jusqu'aux moindres nuances, la pensée de l'auteur. C'est, du moins, ce qui a été tenté ici.

Mes chers Compatriotes,

Celui qui, passée la grande tourmente, regarde autour de lui le monde, notant les marques de destruction et se réjouissant cependant de la solidité des choses qui ont résisté, respire, s'il est Américain, l'atmosphère purifiée, avec un étrange mélange de tristesse et d'espérance nouvelle. Nous avons vu se déchaîner l'universelle fureur, mais nous contemplons notre République inébranlée et notre civilisation sauvée. La liberté (liberté dans la légalité) et la civilisation sont inséparables ; et quoique toutes deux aient été menacées, nous les retrouvons aujourd'hui saines et sauvées. Aussi, les Américains peuvent-ils avoir l'assurance profonde que notre gouvernement représentatif est la plus haute expression et la plus sûre garantie de toutes deux.

Dans cet esprit, conscient de la solennité de l'heure présente, éprouvant les émotions que nul ne peut connaître tant qu'il n'a senti peser à ses épaules la lourde charge des responsabilités, je dois

(1) D'après le texte publié par le « New-York Timēs » du 5 mars.

proclamer ma foi dans l'Inspiration Divine qui animait l'esprit des fondateurs nos pères. Sans aucun doute, il y a eu un dessein de Dieu dans la création de notre République du Nouveau Monde. Nous avons une loi organique qui ne présentait qu'une seule ambiguïté, et nous avons vu cette ambiguïté effacée par un baptême d'abnégation et de sang, durant que se maintenait une union nationale qui inspirait l'élévation et l'esprit de concorde de notre nation. Nous avons vu le monde attacher des regards remplis d'espoir aux grandes vérités sur lesquelles nos fondateurs ont édifié. Nous avons vu la confirmation et la glorification de la liberté civile, politique et religieuse.

Au début, l'ancien monde avait ri de nos expériences ; aujourd'hui, l'édifice de nos croyances politiques et sociales reste inébranlé, constituant pour nous-mêmes un précieux héritage et pour toute l'humanité un exemple inspirateur de liberté et de civilisation. Exprimons notre foi renouvelée et renforcée et notre grand respect pour ces débuts immortels, et proclamons notre confiance dans l'accomplissement suprême de nos destinées.

Le progrès, preuve de la sagesse de notre politique traditionnelle.
— Le progrès matériel et spirituel de notre République prouve par lui-même la sagesse de notre politique traditionnelle de non-intervention dans les affaires de l'Ancien Monde. Confiants dans notre aptitude à créer notre propre destinée et gardiens jaloux de notre droit d'agir ainsi, nous ne cherchons pas à jouer un rôle dans la direction des destinées de l'Ancien Monde. Nous ne nous soucions pas d'entrer dans des complications. Nous ne voulons accepter d'autre responsabilité que celle que détermineront dans chaque cas notre conscience et notre jugement.

Il ne faut pas que nos yeux refusent de voir une menace qui se développe, que nos oreilles refusent jamais d'entendre l'appel de la civilisation. Nous reconnaissons le nouvel ordre du Monde, avec les contacts plus intimes que le progrès a créés. Nous entendons l'appel du cœur humain en faveur de la camaraderie, de la fraternité et de la coopération. Nous demandons l'amitié, et nous ne nourrissons aucune haine. Mais l'Amérique, notre Amérique, l'Amérique élevée sur les fondations établies par nos ancêtres inspirés, ne peut pas faire partie d'une alliance militaire permanente. Elle ne peut pas entrer dans des accords politiques ; elle ne peut accepter d'obligations économiques, ni faire dépendre ses décisions d'une autorité autre que la nôtre.

Je suis certain que notre pays ne veut pas mal comprendre ou mal interpréter le Monde. Nous ne songeons pas à obstruer les voies qui conduiront vers une amitié plus intime. Nous souhaitons d'encourager l'entente. Nous voulons jouer notre rôle, en rendant les guerres offensives tellement haïssables, que les gouvernements et les peuples qui auront recours à elles devront prouver la justice de leur cause ou se mettre hors la loi devant le tribunal de la civilisation.

L'Association des nations, en vue de conférences internationales.

— Nous sommes prêts à nous associer avec les nations du Monde, grandes ou petites, pour la réunion de conférences et de congrès, afin de rechercher l'expression des vues de l'opinion mondiale, afin de proposer une façon de se rapprocher du désarmement et d'alléger les fardeaux écrasants des organisations militaires et navales. Nous voulons bien participer à la suggestion de projets de médiation, conciliation et arbitrage, et nous nous joindrions avec joie à cette manifestation du progrès qui cherche à dégager et à écrire les lois des relations internationales et à établir un tribunal mondial pour le règlement des questions justiciables que les nations conviendront de lui soumettre.

Nous sommes prêts à nous joindre de tout notre cœur à l'expression des aspirations, à la recherche des projets pratiques, à la traduction du nouveau concept humain de droit et de justice, et de sa haine de la guerre : mais toutes nos obligations devront s'exécuter dans les limites de l'exercice de notre souveraineté nationale.

Parce que la liberté a reçu une impulsion, parce que l'indépendance a été développée et les nationalités exaltées, un super-gouvernement mondial est contraire à tout ce que nous aimons, et notre République ne peut pas le reconnaître. Ce n'est pas là de l'égoïsme, c'est du respect. Ce n'est pas là de l'isolement, c'est de la sécurité. Ce n'est pas là de la suspicion à l'égard des autres pays, c'est de l'attachement patriotique à ce qui nous a faits ce que nous sommes.

Aujourd'hui mieux que jamais, nous connaissons les aspirations de l'humanité et nous les partageons. Nous sommes arrivés à ce que le monde ait une compréhension nouvelle de notre place dans le monde et une appréciation nouvelle de notre nation. L'absence d'égoïsme des Etats-Unis est une chose prouvée, notre dévouement à la paix pour nous-mêmes et pour le monde est bien établi : notre souci de préserver la civilisation a eu son expression enthousiaste et héroïque. L'Amérique n'a pas manqué de résister à la tentative

de renverser la civilisation, elle n'y manquera pas non plus aujourd'hui ou demain.

La politique gouvernementale doit être conforme à la volonté nationale. — Le succès de notre gouvernement national provient uniquement de l'interprétation correcte de la volonté nationale de l'Amérique, volonté réfléchie, intelligente et consciente. Lorsqu'il s'est agi de délibérer sur une proposition de changement de notre politique nationale, changement par lequel le principe international devait prendre le pas sur le principe national, nous avons eu recours à un referendum du peuple américain. Auparavant régnait un vaste désaccord, à présent nous avons un mandat public donné dans une entente manifeste.

L'Amérique est prête à donner des encouragements ; elle est impatiente de montrer la voie ; elle a le pressant désir de participer à tous les programmes convenables, susceptibles de diminuer les probabilités de guerre et de pousser vers cette fraternité de l'humanité qui est à coup sûr la plus haute conception divine des relations humaines.

Parce que nous aimons des idéals de justice et de paix, parce que non moins que tout autre peuple du monde, nous apprécions la courtoisie internationale et les rapports d'aide mutuelle entre les peuples, nous aspirons à une place élevée dans la direction morale de la civilisation ; et nous voulons qu'une Amérique forte, qu'une République éprouvée, que le temple inébranlé de la démocratie représentative ne soit pas seulement une inspiration et un exemple, mais qu'il soit aussi l'agent le plus actif pour fortifier le bon vouloir et pousser à l'accord sur les deux continents.

L'humanité a besoin qu'une bienfaisante entente se répande sur le monde entier. Elle est nécessaire aux individus, aux nations et aux gouvernements ; et inaugurant une ère de bons sentiments, elle marquera la naissance d'un ordre nouveau. Dans cette entente mutuelle, les hommes lutteront avec confiance pour l'amélioration de leurs bons rapports, et les nations favoriseront le développement de la courtoisie internationale si nécessaire à la paix.

Les liens commerciaux lient étroitement les nations. — Nous devons comprendre que les liens commerciaux lient les nations d'une façon extrêmement intime, et personne ne peut recevoir que s'il donne. Nous n'avons pas renforcé nos liens commerciaux en proportion de nos ressources ou de nos facultés ; et cela en particulier sur

notre propre continent où une constellation de Républiques reflète la gloire de la démocratie du Nouveau Monde. Mais dans le nouvel ordre financier et commercial, nous entendons encourager des activités plus grandes et rechercher une confiance plus étendue.

Peut-être ne pouvons-nous pas donner par l'exemple de contribution plus utile, qu'en prouvant l'aptitude d'une République à sortir des ruines de la guerre. Alors que la dure secousse du monde ne nous a laissé ni pays dévastés, ni villes désolées, ni blessures béantes, ni haine dans le cœur, elle nous a cependant entraînés dans la folie des dépenses, dans l'inflation de la circulation et des crédits, dans le déséquilibre de l'industrie, dans un indicible gaspillage et dans le trouble des relations. Pendant qu'elle mettait à jour notre côté de haïssable égoïsme, elle révélait aussi que le cœur de l'Amérique était sain et sans crainte, et qu'il battait d'une confiance invincible.

Au milieu de tout cela, nous avons fixé les regards de toute la civilisation sur l'absence d'égoïsme et sur la droiture de la démocratie représentative, au sein de laquelle notre liberté n'a jamais fait de guerre offensive, ni cherché par la force d'agrandissements territoriaux, ni fait appel à la décision des armes avant que tout recours à la raison n'ait été épuisé.

Quand les gouvernements du globe auront établi une liberté comme la nôtre et auront sanctionné une recherche de la paix comme celle que nous avons pratiquée, je crois que nous aurons vu la dernière souffrance et le dernier sacrifice de la guerre internationale.

Notre suprême tâche. — Notre suprême tâche, c'est la reprise de notre marche normale en avant ; et reconstruction, réorganisation, reconstitution, doivent suivre. J'aimerais contribuer à cette œuvre. Si cela doit exciter le courage et augmenter la résolution avec lesquels nous entreprenons cette tâche, qu'il me soit permis de répéter au nom de notre nation que nous ne donnerons à personne une juste cause de nous faire la guerre. Nous n'avons pas de préjugés nationaux, nous n'entretiens pas d'esprit de revanche, nous n'avons ni haines ni convoitises, nous ne rêvons pas de conquêtes, et nous ne nous vantons pas de prouesses guerrières.

Si, en dépit de cette attitude, la guerre nous est à nouveau imposée, j'ai le très ferme espoir que l'on trouvera un moyen d'unifier notre force individuelle et collective et de consacrer l'Amérique tout entière, éléments matériels et éléments spirituels, corps et âmes, à la défense nationale. Je puis me représenter la République

idéale, où tout individu, homme et femme, sera appelé sous les drapeaux pour être affecté au service quel qu'il soit, militaire ou civil, auquel il sera le mieux préparé ; où nous pourrions appeler au service général toutes usines ou firmes ou tous moyens divers, dans un sublime esprit de sacrifice au pays ; et où il n'y aura pas un seul centime de bénéfices de guerre profitant à un individu, à une société ou à un consortium, mais où tout ce qui sera au-dessus d'un bénéfice normal tombera dans la caisse de la Défense Nationale.

Il y aurait quelque chose de foncièrement mauvais, quelque chose en désaccord avec les idéals de la démocratie représentative dans le fait que des citoyens emploieraient leurs activités à réaliser des bénéfices individuels pendant une guerre défensive, alors qu'une autre partie de la nation combattrait, se sacrifierait ou mourrait pour sauver le pays.

Unité d'esprit et de but. — De ce service universel sortiront une unité nouvelle d'esprit et de but, une confiance et un esprit de sacrifice nouveaux, qui rendront notre résistance invincible et notre triomphe assuré. Et ainsi, nous n'aurions qu'une désorganisation très faible ou même nulle de notre système économique, industriel et commercial intérieur ; nous n'aurions pas de ces dettes de guerre qui font chanceler, pas de ces fortunes enflées qui sont une insulte aux sacrifices de nos soldats ; nous n'aurions pas d'excuses pour la révolte, pas de lamentables embusquages, pas d'outrageuses trahisons. L'envie et la jalousie ne trouveraient pas de terrain pour développer leurs menaces et nous ne verrions pas cette fureur qui engendre la révolution.

Le regret des erreurs d'hier ne doit cependant pas nous empêcher de voir les tâches d'aujourd'hui. Jamais une guerre n'a laissé un tel regain de tristesses. La perte des vies humaines a été écrasante et le gaspillage des matériaux démesuré. Les nations tâtonnent encore pour revenir à une existence normale. Nous avons devant nous, comme toutes les nations déchirées par la guerre, un endettement décourageant, et nous devons faire face à nos obligations. Aucune civilisation ne peut survivre à la répudiation de ses dettes.

Nous pouvons réduire les dépenses anormales, et nous le voulons. Nous pouvons faire appel à une taxation de guerre, et nous le devons. Nous devons faire face à l'effrayante nécessité, convaincus que le problème doit être résolu ; et nous devons agir en nous rendant pleinement compte qu'aucune règle établie par l'homme ne peut abroger les lois inexorables de la nature. Notre tendance la plus

dangereuse, c'est d'attendre beaucoup trop du gouvernement, et en même temps de faire trop peu pour lui.

Nous voyons une tâche urgente : mettre de l'ordre dans notre organisation publique. Nous avons besoin d'économies rigoureuses et cependant sensées, combinées avec la justice fiscale ; et il faut les rechercher dans la prudence et l'épargne individuelles, si essentielles à cette heure d'épreuves, et rassurantes pour l'avenir.

Le contre-coup de la guerre. — Le monde des affaires reflète le trouble qui résulte du contre-coup de la guerre. En lui circule le sang vital de l'existence matérielle. Le mécanisme économique est enchevêtré et ses parties dépendent les unes des autres ; il a subi les chocs et les mouvements discordants, qui résultaient des demandes anormales, de l'inflation du crédit et de la hausse des prix. Les équilibres normaux ont été désaxés, les canaux de la distribution ont été engorgés, les relations du travail et de la direction dans l'industrie ont été trop tendues.

Nous devons travailler à la réorganisation avec soin et avec courage. Notre peuple doit donner et prendre. Dans les prix doit se refléter la chute de l'activité fébrile de la guerre. Peut-être ne reverrons-nous jamais les anciens taux des salaires, parce que les rémunérations sont forcément modifiées par la guerre et parce qu'elles ont des relations inévitables avec le prix des objets nécessaires à la vie : mais nous devons faire tous nos efforts pour arriver à des conditions normales, pour atteindre la stabilité.

Les charges résultant de la guerre ne seront ni légères, ni distribuées également. Et il n'y a pas moyen de les rendre telles. Il n'existe pas de méthode permettant le passage instantané du désordre à l'ordre. Nous devons faire face aux conditions d'une fâcheuse réalité, faire abandon de nos pertes et repartir sur un pied nouveau. C'est là la plus vieille leçon de la civilisation. J'aimerais que le gouvernement fasse tout ce qu'il peut pour adoucir nos pertes. Nos tâches devront être accomplies dans l'entente, dans la solidarité des intérêts, dans l'union pour le bien public.

Aucune modification de système ne fera de miracle. Tout essai brutal ne fera qu'ajouter à la confusion ; notre meilleure assurance se trouve dans un emploi efficace de notre système qui a fait ses preuves.

De la destruction à la production. — On ne peut se tromper sur la direction du mouvement des affaires. Les peuples passent de la destruction à la production. L'industrie s'est ressentie des modifi-

cations dans l'ordre des choses, et notre peuple évolue pour reprendre sa route normale en avant. Le mot d'ordre, c'est que l'Amérique productive aille de l'avant. Je sais que le Congrès et l'Administration favoriseront toute sage politique que suivra le gouvernement pour aider à la reprise et encourager la poursuite du progrès.

Je parle pour le bon rendement de l'Administration, l'allègement du fardeau fiscal, l'intervention, la raison dans les pratiques commerciales, l'appropriation des facilités de crédits, l'entente cordiale pour l'étude de tous les problèmes agricoles, la suppression de l'ingérance non indispensable et la fin des essais du gouvernement dans les affaires et l'accroissement du rendement de l'Administration gouvernementale. En plus de tout cela, il faut aussi se soucier de la partie humaine de toutes les entreprises, de façon à ce que la justice sociale, industrielle et économique soit en accord avec les buts d'un peuple juste.

Avec l'introduction des femmes dans la vie politique de tout notre pays, nous pouvons compter sur leur intuition, leur finesse, leur intelligence et leur influence pour élever l'ordre social. Nous comptons qu'en exerçant tous les devoirs et tous les droits du citoyen, elles accéléreront notre arrivée au niveau le plus haut.

Un appel à la paix industrielle. — Je souhaite une Amérique non moins prompte à se défendre contre les dangers de l'intérieur que vigilante contre les ennemis du dehors. Notre loi fondamentale ne reconnaît ni classes, ni groupes, ni sections. Il ne doit y en avoir aucun, dans notre législation et notre admiration. L'inspiration suprême, c'est le bien-être général. L'humanité a un besoin extrême de la paix internationale et nous la demandons avec elle. Mais ma prière la plus ardente en faveur de l'Amérique, c'est qu'elle obtienne la paix industrielle avec tous ses bienfaits, distribués largement et sur tous, afin de tendre vers l'égalité des chances.

Personne ne peut nier avec raison cette égalité de chances qui nous a faits ce que nous sommes. Nous avons pris à tort le manque d'aptitude à en profiter pour une réfutation de la réalité ; et une entente, propre à rendre tous les citoyens capables d'en profiter, augmentera la force de la nation et développera notre œuvre.

Si la révolution insiste pour renverser l'ordre établi, laissons les autres nations en faire l'expérience tragique. Il n'y a pas de place pour elle en Amérique. Lorsque la guerre mondiale a menacé la civilisation, nous avons mis en jeu nos ressources et nos vies pour la préserver ; et si la révolution menace, nous déploierons le drapeau de la loi et de l'ordre, et nous renouvellerons notre serment.

Nous avons une liberté constitutionnelle, dans laquelle la volonté nationale constitue la loi suprême et les minorités sont sacrées et protégées. Nos révisions, réformes et évolutions reflètent un jugement délibéré et un progrès ordonné ; et nous voulons bien réformer ce qui est mal chez nous, mais jamais le détruire ou en permettre la destruction par la force.

J'aimerais que nos différends industriels fussent soumis à une conciliation préventive, plutôt qu'à un accord après le conflit et la souffrance. La terre a soif du bon vouloir, dont la bonne entente est la source. J'aimerais saluer l'avènement d'une ère de bien-être au sein d'une prospérité bien assise et au milieu de tous les bienfaits qu'elle entraîne.

La production des industries. — Il a été prouvé bien des fois qu'en ouvrant nos marchés au monde, nous ne pouvons ni maintenir nos chances et nos conditions d'existence, ni soutenir notre supériorité industrielle dans une concurrence aussi inégale. Il y a une erreur séduisante dans la théorie de la suppression des barrières commerciales ; mais le maintien des conditions d'existence américaines exige que nos frais de production plus élevés trouvent leur contre-partie dans nos tarifs douaniers sur les importations.

Aujourd'hui, comme jamais auparavant, alors que les nations cherchent à reconstituer et à développer leur commerce, nous devons adapter nos tarifs au nouvel état des choses. Nous cherchons à participer aux échanges mondiaux, parce que c'est là le moyen d'élargir notre influence et de faire triompher la paix. Nous savons parfaitement bien que nous ne pouvons vendre là où nous n'achetons pas, et que nous ne pouvons vendre avec succès là où nous ne transportons pas.

La situation actuelle n'exige pas seulement la reconstitution, elle exige aussi l'avènement d'une ère nouvelle pour la production, les transports et le commerce. Nous répondrons de la meilleure façon à cette exigence en satisfaisant à la demande d'un marché intérieur débordant, en encourageant la confiance en elle-même de la production et en invitant les entreprises, le génie et le savoir-faire américains à transporter nos marchandises dans les marchés du monde sur des navires américains.

Une Amérique de foyers familiaux. — Nous ne voudrions pas d'une Amérique vivant uniquement en elle-même et pour elle-même, mais nous voudrions d'une Amérique confiante en elle-même, indépendante et toujours plus noble, plus forte, plus riche.

Croyant en la supériorité de nos conditions d'existence, supériorité créée par la liberté constitutionnelle et par le maintien de l'égalité des chances, nous invitons le monde à venir sur les mêmes hauteurs. Mais être fier de ce que l'on a fait ne veut pas dire que l'on oublie la tâche à accomplir. Le bien-être général est le but des efforts de notre nation. La richesse n'est pas hostile au bien-être, elle doit en être le facteur le plus dévoué.

L'égalité des récompenses ou des propriétés ne pourra jamais exister, aussi longtemps qu'il y aura dans l'humanité des talents variés et différents degrés d'habileté et d'épargne ; mais notre pays ne doit plus présenter les plaies d'un paupérisme désespéré. Nous devons trouver le moyen de nous défendre contre les dangers et les conséquences fâcheuses du chômage.

Nous voulons une Amérique de foyers familiaux, illuminés par l'espoir et le bonheur, où les mères délivrées de la nécessité des longues heures de travail au dehors, pourront présider comme il convient les intérieurs de la nation américaine.

Nous voulons que dans son berceau l'enfant américain soit bercé dans de telles conditions de bien-être et d'espérance qu'aucune flétrissure ne puisse l'atteindre dans son développement, et nous voulons empêcher qu'aucun intérêt égoïste, qu'aucune nécessité matérielle, qu'aucun manque d'occasion ne lui interdise d'acquérir cette éducation si indispensable pour être un excellent citoyen.

Il n'y a pas de chemin de traverse pour passer de ces idéals à d'heureuses réalités. Le monde a éprouvé bien des fois la vanité et les méfaits de remèdes mal étudiés que l'on proposait pour les désordres sociaux et économiques. Mais aujourd'hui nous nous rendons compte, mieux que jamais, des froissements dans l'industrie moderne : nous devons en apprendre les causes et en réduire les conséquences fâcheuses par des méthodes modérées et éprouvées. Là où le génie a créé de grandes possibilités, la justice et le bonheur doivent se refléter dans un plus grand bien-être général.

Le service du Pays, devoir suprême. — Le service du Pays est le devoir suprême de la vie. Je serais heureux de saluer l'avènement d'une ère de régime idéal, dont l'autocratie du service serait le couronnement. Je me porte garant d'une administration dans laquelle tous les agents du gouvernement sont appelés à servir et toujours développer une conception de gouvernement, qui n'est que l'expression de la volonté populaire.

On ne peut rester devant cela sans se rendre compte des effroyables responsabilités. Le chaos mondial a lourdement aggravé nos

tâches. Mais la compréhension de la situation entraîne avec elle le flot des hautes résolutions ; et nous avons assuré à nouveau notre foi dans les destinées que Dieu a données à notre République. Si je sentais que dans l'Amérique de demain toutes les responsabilités fussent pour l'Exécutif, je me refuserais à accepter ma charge. Mais il y a ici cent millions d'Américains, qui ont des intérêts communs et une responsabilité partagée, et qui sont responsables devant Dieu et leur Pays. La République leur demande de faire leur devoir, et je les invite à coopérer avec moi.

J'accepte mon rôle avec simplicité de dessein et humilité de l'esprit, et j'implore le Dieu du Ciel de m'aider et de me guider. Ainsi, je n'ai aucune crainte et j'envisage l'avenir avec confiance.

J'ai prêté le serment solennel de ma fonction sur le passage de la Sainte-Ecriture où il est dit : « Que te demande le Seigneur, sinon d'agir avec justice, et d'aimer la miséricorde, et de marcher humblement avec ton Dieu ? » C'est là ce à quoi je m'engage envers Dieu et le Pays.

(Traduction de Gaston COMBESCURE).

Plus que jamais, à l'époque splendide et tragique où nous vivons, les rapports entre les peuples ont un rôle immense sur le développement des destinées de chacun d'eux. Les nations peuvent tendre vers l'isolement et s'éloigner de la solidarité. Elles ne peuvent pas échapper à son étreinte. Le Président Harding, en s'adressant au peuple d'Amérique, devait nécessairement ainsi s'occuper de l'univers en même temps que des Etats-Unis eux-mêmes.

* * *

Un des plus éloquents appels de Jaurès est celui qu'il lançait un jour de la tribune de la Chambre vers ces Etats-Unis d'Amérique qui lui paraissaient le modèle des nations nouvelles et qu'il incitait à répandre sur le monde plus de bonheur et plus de justice. Certes, à aucun moment, les Etats-Unis d'Amérique n'ont adopté certaines théories collectivistes que Jaurès a défendues pendant la plus longue

partie de sa carrière. Mais il n'y songeait pas, en faisant vibrer cet appel d'un grand tribun vers un grand peuple.

Et l'on pu croire que ce rêve de Jaurès allait se réaliser pour le monde, lorsque, au nom de la justice et de la liberté des nations, les États-Unis d'Amérique, sans revendiquer pour eux-mêmes aucune indemnité ni aucun territoire, se sont levés pour la guerre contre tout ce que renferme d'horreur le militarisme allemand.

Dans l'ordre de la politique universelle, le message du Président Harding marque un arrêt de cet effort généreux et splendide. On y voit l'intention de maintenir les États-Unis à l'écart, non pas de toute entente internationale, mais bien de l'organisation d'une puissance supérieure à celle des États existant aujourd'hui. Les soldats français se sont fait tuer par milliers et par millions pour assurer sans doute la victoire du droit et rendre à la France toutes les terres françaises, mais aussi, comme ils disaient tous : « Pour que nos enfants ne voient pas ça ». Et pour que nos enfants ne voient pas ça, il faut, nous le savons, qu'il existe une force organisée au Service de l'Humanité tout entière pour empêcher les agressions nouvelles et maintenir le droit des peuples. La possibilité d'y parvenir n'est pas en elle-même plus chimérique que ne l'était celle d'organiser une armée royale à l'époque où Bourgogne et Armagnac déchiraient la France par leurs luttes sanglantes, celle d'organiser la levée en masse, quand les forces coalisées des monarchies ennemies menaçaient la Révolution.

C'est la demande de la France adressée au Conseil Suprême, avant la conclusion du traité de Versailles : c'est l'aboutissement logique des conceptions du Président Wilson, et, si lui-même n'a pas soutenu Léon Bourgeois devant le Conseil, c'est qu'il sentait déjà gronder là-bas, outre-Atlantique, l'opposition contre cet effort des peuples pour organiser la paix.

Grand projet d'Henri IV, Sainte Alliance d'Alexandre I^{er} où le tzar généreux voulait contre ses associés faire entrer la France vaincue, Société des Nations de 1918, n'est-ce là que la répétition d'un rêve qu'il est impossible d'atteindre ?

Oui, diront les faibles. Non, répondront les forts. Le dernier mot n'est pas dit et le Président Harding lui-même sera peut-être celui qui engagera définitivement les Etats-Unis à côté de la France en vue d'accomplir cette étape décisive pour le bien de l'humanité. Sans doute, si les Etats-Unis veulent rester outre-Atlantique, nous pourrons travailler à l'organisation de la paix européenne, mais nous aimerions mieux organiser la paix du monde, d'autant plus que nous nous trouverions avec un peuple, qui, s'il s'arrête aujourd'hui dans l'accomplissement d'une mission généreuse où il pourrait trouver son bien comme celui d'autrui, ne vient pas moins d'accomplir un de ces gestes splendides comme on n'en trouvait guère que dans l'histoire française. Comme me l'écrivait M. Salomon Reinach, tant qu'on laissera jouer les enfants avec des allumettes, il y aura des incendies ; tant qu'on n'organisera pas une gendarmerie internationale, il y aura les guerres entre les peuples. Les Etats-Unis pourraient être les premiers à en souffrir. Souhaitons en conséquence que, avec eux, nous dotions bientôt la Société des Nations des armes suffisantes pour faire prévaloir la justice et maintenir la paix contre ces ambitions effrénées que nos ennemis d'hier reprendraient si vite le jour où ils verraient un espoir de réaliser un coup de force brutale sans souci des horreurs, des ruines et des deuils.

Si, au point de vue de l'Humanité, pour les lois que nous devons établir dans les rapports entre Nations, le message du Président Harding nous paraît marquer un recul qui sera vite effacé, nous en avons la confiance, il est plein d'enseignements pour nous en tout ce qui concerne les questions purement américaines. Autant il faut se défier de suivre servilement les exemples, autant il faut les connaître et savoir ce qu'il y a de bon en eux.

*
**

Quand nous avons préconisé une organisation constitutionnelle qui rappelle, sur divers points, celle des Etats-Unis d'Amérique, tout en différant profondément sur d'autres, nous avons entendu dire et répéter : « Voyez cependant

ce que donne en pratique la Constitution américaine ! Voyez le conflit qu'elle engage entre le Président Wilson et l'opinion publique. »

Le Président Wilson quitte ses fonctions ; ce sont ses adversaires politiques qui, portés par une très forte majorité, prennent le pouvoir. Ils dominent, non seulement à la Maison Blanche, mais à la Chambre, mais au Sénat. Sans doute, d'après ceux qui savent ce langage, vont-ils trouver le moment opportun pour réviser cette Constitution qui a permis à leurs adversaires d'entrer en lutte avec l'opinion publique. Ecoutez donc le message du Président Harding : « Sans aucun doute, il y a eu un dessein de Dieu dans la création de notre République du Nouveau-Monde. Nous avons une loi organique qui ne présentait qu'une seule ambiguïté et nous avons vue cette ambiguïté effacée par un baptême d'abnégation et de sang, durant que se maintenait une union nationale qui inspirait l'élévation et l'esprit de concorde de la nation. » Depuis la guerre de Sécession, depuis plus d'un demi-siècle, républicains comme démocrates ne voient donc rien à reprocher à la constitution américaine.

C'est que, si un conflit s'est engagé entre le Président Wilson et l'opinion publique américaine, ce n'est pas à cause de la Constitution, c'est malgré elle. Le Président Wilson, qu'il ait eu ou non raison dans le fond — et je suis de ceux qui l'admirent — a violé, sinon la lettre, du moins l'esprit de la Constitution américaine en venant négocier seul le traité de Versailles, car la Constitution américaine, si elle laisse le Président réaliser cette chose précieuse entre toutes, l'unité de vues dans le Gouvernement, lui interdit fort sagement de conclure sans l'assentiment du Sénat les pactes qui engagent l'avenir national. Le Président Wilson a bien soumis le traité de Versailles à la ratification du Sénat, mais c'est une collaboration plus intime que l'esprit de la Constitution aurait exigée. Quoi qu'il en soit, nous voyons quel est, sur la Constitution, l'avis des adversaires de Wilson. Si un conflit grave est survenu entre l'autorité présidentielle et l'opinion publique, celle-ci en définitive, est

restée maîtresse, peut-être en retardant l'avènement d'une ère plus heureuse pour le monde, mais en affirmant, en tout cas, que la Constitution américaine est bien celle d'un peuple libre et maître de ses destinées.

* * *

S'il ne vient pas à l'esprit du Président Harding que la constitution américaine puisse être révisée de manière à faire dépendre les membres du cabinet américain de tous les caprices de la Chambre des Représentants, il ne lui vient pas davantage à l'esprit qu'elle puisse être changée pour faire place à la dictature du prolétariat. Il ne prend pas la peine d'écarter expressément la première de ces réformes dont l'idée ne vient sans doute pas à l'esprit d'un Américain, même dévoyé. Il juge, au contraire, indispensable de s'élever expressément contre la seconde parce qu'elle a pu tenter quelques Américains dévoyés.

Donc, M. Harding déclare : « Si la révolution insiste pour renverser l'ordre établi, laissons les autres nations en faire l'expérience tragique. » L'avertissement est compris, mais nous ne désirons pas plus voir les Français tenter cette expérience que le Président Harding ne désire la voir entreprise par les Américains.

Si la dictature du prolétariat est un non-sens, est-ce à dire que tout soit pour le mieux dans l'organisation sociale ? Tous les peuples doivent acclamer le Président Harding quand il demande l'institution de ces Conseils mixtes qui est un des articles fondamentaux de notre programme, de ces conférences entre patrons et ouvriers propres à résoudre, mais surtout à prévenir les conflits et dont les Etats-Unis donnent d'ailleurs déjà, comme l'indiquait Cestre, d'admirables exemples ; mais là-bas peut-être, ici à coup sûr, ces conférences devront être généralisées par une loi qui constituera la charte organique des conditions du travail dans l'industrie nouvelle.

Si les Etats-Unis ne veulent point modifier leur constitution fondamentale, ils n'ont point hésité à introduire dans

leurs mœurs une réforme profonde en appelant les femmes à participer à tous les droits politiques du citoyen américain. L'Amérique, on le sait, n'est pas la seule. L'Angleterre et l'Allemagne ont instauré le suffrage des femmes. Nos grands alliés d'hier, comme nos ennemis d'hier, et comme presque toutes les nations modernes, ont changé, sur ce point, leur statut électoral et l'opinion française n'a pas encore été remuée profondément par ce fait. Elle ne s'est pas demandé avec angoisse si, par l'influence des femmes, toute la législation des grands peuples qui nous entourent n'allait pas se trouver orientée vers la lutte pour la protection de la famille, pour la défense du foyer, la propagation de l'hygiène, l'anti-alcoolisme, tandis qu'elle seule resterait en arrière, faisant cette expérience si dangereuse de se tenir isolée au milieu de l'évolution mondiale. Qu'elle montre la voie du progrès, au contraire, qu'elle aille plus loin encore en instituant à la fois le vote familial et le vote féminin, qu'elle donne le suffrage aux femmes, qu'elle le donne aussi, par le père ou par la mère, aux enfants qui représentent l'avenir de la race.

S'il n'avait pas à réclamer le suffrage féminin, le Président Harding a fait du moins appel aux femmes pour que l'exercice qu'elles feront de tous les devoirs et de tous les droits du citoyen accélère l'ascension du peuple américain vers le niveau le plus élevé que puisse espérer une grande nation.

C'est une forme du souci de haute moralité qui se manifeste à toutes les pages de ce discours : élévation du niveau moral par l'influence des femmes, par la lutte contre les profits immodérés de la guerre, par le développement de l'éducation nationale, par l'élévation des consciences vers Dieu, car les États-Unis d'Amérique n'ont jamais admis que l'appel à Dieu fut incompatible avec l'absolue liberté des consciences qui semble être l'apanage de l'Amérique et avec la foi républicaine que proclame l'unanimité de la nation.

Il y a dans l'appel du Président Harding à ses compatriotes beaucoup de nobles pensées. Il y a quelques suggestions pratiques de grande envergure pour mieux assurer l'avenir du peuple américain. Il y a aussi une renonciation

partielle, et, nous voulons l'espérer, provisoire, à poursuivre, d'accord avec les autres peuples, l'instauration d'un régime qui saura prévenir des agressions injustes et des attentats à la liberté des nations. Il y a le silence ou du moins des paroles très vagues, sur une question qui intéresse au premier chef la France, mais aussi le monde entier, mais aussi les Etats-Unis d'Amérique, celle de savoir comment sera résolue la crise économique et financière et si les nations victorieuses vont, par peur d'une entente internationale, laisser subsister le désordre et le déséquilibre dans toutes leurs relations économiques et la prolongation d'une crise de chômage à l'heure même où le monde a le plus besoin de travail.

Ce silence n'encourage pas tous les espoirs, mais il les permet tous. Pour le bien du monde, comme pour celui des Etats-Unis d'Amérique nous avons la confiance qu'une entente interviendra, fondée sur des bases nouvelles, que les grands peuples cesseront de laisser agir le hasard et qu'ici encore, suivant une formule bien française, la raison finira par avoir raison.

PROBUS.

La
Documentation
Vivante

NOS RUBRIQUES

- 0,30 ou 30 **Vie et Histoire sociales** (Philosophie, Méthodologie et Histoire des sciences sociales).
- 0,31 ou 31 **Statistique et Population** (Méthodes, Population, Démographie, Statistiques).
- 0,32 ou 32 **Politique et Diplomatie** (Politique intérieure et extérieure, Colonisation, Société des Nations).
- 0,33 ou 33 **Production et Finances** (Travail et travailleurs, Banques, Monnaies, Crédit, Production, Socialisme).
- 0,34 ou 34 **Droit et Jurisprudence** (Droit international, Droit public, Droit privé, Droit pénal).
- 0,35 ou 35 **Gouvernement et Administration** (Administration centrale, régionale et locale, Armée, Régions libérées).
- 0,36 ou 36 **Prévoyance et Assistance** (Bienfaisance, Associations, Assurances, Habitations à bon marché).
- 0,37 ou 37 **Education et Enseignement** (Pédagogie, Enseignement primaire, secondaire, supérieur).
- 0,38 ou 38 **Commerce et Transports** (Commerce intérieur et extérieur, Marine marchande, Communications).
- 0,39 ou 39 **Folklore et Féminisme** (Coutumes, Cérémonies, Conditions de la femme).

Pour simplifier, on a supprimé, dans l'écriture de tous ces nombres décimaux, le zéro et la virgule, et convenu de représenter les subdivisions de classement par des nombres qui auront l'apparence de nombres entiers, mais qui seront, en réalité, des nombres décimaux, représentant des unités décimales d'autant plus petites qu'ils comportent un plus grand nombre de chiffres.

POLITIQUE & DIPLOMATIE

Politique intérieure et extérieure - Colonisation -
o o o o Société des Nations o o o o

*Toutes nos analyses ont un caractère strictement objectif.
Elles présentent non le point de vue de la rédaction, mais celui de l'auteur.*

GENERALITES

327 : 341.63

Les deux conceptions de la Paix, par Maurice LAIR. — « La France Nouvelle », mars.

Le 25 octobre 1918, à Senlis, les chefs militaires des armées de l'Entente discutent les conditions de l'armistice à imposer aux Allemands.

Deux conceptions s'opposent l'une à l'autre : Le maréchal Haig veut ménager le vaincu ; le maréchal Pétain, meilleur psychologue connaissant la mentalité allemande, réclame des garanties efficaces contre la déloyauté de l'adversaire.

Ces divergences d'opinion s'accroîtront davantage encore dans la rédaction du traité de paix.

MM. Wilson et Lloyd George s'opposeront à toutes les mesures, jugées par nous comme une garantie indispensable à notre sécurité. Il faut toute l'habileté de nos négociateurs pour vaincre les hésitations et les scrupules de nos alliés et aboutir à la signature du Traité de Versailles, le 28 juin 1919.

La paix signée, les Allemands essaient d'opposer la force d'inertie aux sommations qui leur sont faites pour les obliger à tenir leurs engagements.

Nos Alliés s'apitoient sur leur détresse et les multiples et successives conversations entreprises par les ministres de l'Entente à San Remo, Bruxelles et Spa n'aboutissent qu'à envenimer la controverse.

Les Etats-Unis se désintéressant des questions européennes, la France resté seule en face de l'Angleterre. Celle-ci, ayant retiré du traité de Versailles, tous les avantages terrestres et maritimes qu'elle en attendait, incline toujours vers la mansuétude à l'égard

La Documentation vivante

du vaincu. De plus, elle est impatiente de reprendre les relations commerciales avec l'Allemagne ; c'est pourquoi elle réclame des adoucissements aux conditions du traité de paix.

La France ne cède pas.

Une campagne violente, habilement conduite par l'Allemagne nous aïène, un moment, l'amitié anglaise.

Accusée « d'impérialisme », la France multiplie ses efforts pour démasquer la perfidie allemande : en divisant les Alliés, l'Allemagne gagne du temps et n'attend plus que le jour où, après avoir habilement exploité la magnanimité britannique, elle sera assez forte pour « exiger » la révision du traité de Versailles.

Il faut la volonté ferme des Alliés pour inculquer aux Allemands, à défaut de repentir, la résignation.

Que l'Angleterre unie à la France par une entente loyale épargne au monde le retour des heures terribles. Personne ne peut « certifier que ces heures ne renaitraient pas, le jour où le divorce entre les deux alliés romprait l'entente scellée, sur nos champs de bataille, par le sang de 2 millions d'hommes ».

323 (44)

Faut-il réviser la Constitution ?, par A. BERTHOD. — « Revue de Métaphysique et de Morale », Mars.

Au lendemain de la guerre, le souci de notre situation financière semblait devoir être, pour les années qui venaient, la question principale de notre politique intérieure. Or des hommes d'une incontestable bonne foi, comme Probus, laissant au second plan la question financière, concentraient leurs efforts de réformateurs sur la révision de la constitution. La même thèse se retrouvait dans le programme de la « Ligue Civique » et dans les pamphlets passionnés de Lysis. Aux élections du 16 novembre, la Démocratie Nouvelle, en dépit des sommes dépensées, ne fit point élire de candidats. Probus, après le scrutin, dénombra dans l'*Opinion* ceux des nouveaux élus qui avaient adhéré à son programme ; leur nombre n'est pas négligeable ; il s'en est trouvé dans tous les partis ; et, pour l'organisateur de l'A. N. O. D., il est particulièrement flatteur de relever aujourd'hui, parmi les noms des adhérents, ceux de M. MILLERAND et de ses camarades de liste. Mais, au 16 novembre, si l'on ne parla pas assez des impôts, on parla moins encore de la révision constitutionnelle. Ce fut contre le bolchevisme que l'on vota. Wilson rayonnait alors dans toute sa gloire. Pour demander que, chez nous, les ministres soient « pris hors des Chambres » et rendus « responsables devant le Président de la République » et devant lui seulement, c'est l'Amérique de la victoire que Probus nous pro-

posa en exemple. L'argument semblait sans réplique ; il paraît aujourd'hui moins bon, parce que notre ignorance d'alors était énorme. Le Président des Etats-Unis est bien loin d'avoir les pouvoirs absolus qu'on lui prêtait l'an dernier ; les libertés locales opposent à tout empiètement une infranchissable barrière. Le Président des Etats-Unis ne peut négocier un traité sans le Sénat ; car ce dernier, en dépit de la séparation des pouvoirs n'est pas seulement un corps législatif, il est aussi un « Comité exécutif » placé auprès du Président, dans un but et de contrôle et de collaboration.

On veut augmenter les pouvoirs de notre Président, et cela plus spécialement, pour « assurer la continuité de notre politique extérieure ». N'invoquons point alors l'exemple des Etats-Unis. La Constitution de 1787, conçue par des hommes qui rêvaient, sous l'inspiration de Washington, de maintenir la jeune république à l'écart des sanglantes querelles d'Europe, met en réalité la nation américaine dans l'impossibilité d'avoir une politique extérieure.

Dans l'esprit de notre Constitution, l'exécutif, c'est d'abord le Président du Conseil. Mais n'est-ce point le Président de la République qui le choisit ? Et, à une lettre de blâme, quel ministère résisterait ? Trouve-t-on ces droits insuffisants ? Que le Président de la République soit donc le véritable Président du Conseil. Et alors, ou bien il sera lui-même responsable devant le Parlement et l'on substitue à l'instabilité ministérielle l'instabilité présidentielle, ou bien il faudra maintenir son irresponsabilité. C'est bien là une application stricte de la séparation des pouvoirs. Sans qu'il soit besoin d'interroger l'Amérique nous avons pour nous arrêter la double expérience de la Constitution de 1791 et de celle de l'An III qui, toutes deux, appliquèrent le principe strict de la séparation des pouvoirs aux rapports du ministère et du parlement et toutes deux aboutirent également à une impossibilité.

C'est par un abus de langage qu'on limite le pouvoir exécutif au Président de la République. Tous ceux qui sont chargés de l'exécution des lois, la plupart des fonctionnaires en un mot, font partie de l'exécutif. Prenons le principe de la séparation des pouvoirs dans son sens large ; sinon gardons-nous de l'invoquer car ce serait la négation même du régime parlementaire.

Ce n'est pas tant la Constitution qui est mauvaise que les usages qui se sont greffés sur elle. L'un des plus grands mérites de notre Constitution, c'est que, extrêmement limitée dans son texte, elle est éminemment propre à s'adapter, au cours des ans, aux tendances profondes de la nation. Ce n'est pas dans sa révision qu'il faut chercher le renouvellement de notre vie publique. Le syndicalisme est la grande force organique de l'avenir. Qu'on lui donne, au regard de la Constitution, ses droits de cité. A cette organisation des intérêts, ajoutons l'organisation des régions. Le Parlement et

L'administration centrale seront ainsi ramenés à leur véritable rôle. Au lieu de s'essayer à d'inutiles et dangereux retours d'autorité, c'est à la liberté qu'il faut faire confiance.

FRANCE

327 (44 : 47)

Quelles seront les relations futures entre la France et les différents pays slaves ?, par M. CHÉRADAME. « Association franco-slave », 19 mars.

Il faut examiner séparément la situation des différents pays slaves ; la Russie en premier lieu.

Les événements tragiques qui se sont déroulés dans ce pays ont provoqué la disparition de la classe moyenne et intellectuelle. Il ne reste, à l'heure actuelle que des Moujiks ignorants et à peine civilisés. Or, les Allemands pensent être les seuls organisateurs possibles de cette masse. Les Alliés se doivent de déjouer ces plans et de « préparer la convalescence de la Russie », c'est-à-dire, constituer avec des éléments sains, des équipes de médecins, d'ingénieurs, de techniciens, lesquelles iraient aider la Russie à se relever après la secousse du régime bolcheviste et de l'insurrection paysanne qui ne peut manquer d'avoir lieu et dont le but sera de constituer une Russie fédérale à forme républicaine. Il est de toute nécessité que les secours soient donnés d'une façon qui n'incite pas le peuple russe à la méfiance en lui faisant prévoir une domination ; c'est pourquoi l'envoi de groupements américains dans l'intérieur du pays semble tout indiqué.

La Yougoslavie, qui comprend 14 millions d'habitants est formée de petits Etats et a pour cœur la Serbie dont l'enthousiasme pour la France s'est véritablement refroidi depuis la maladroite politique de Fiume. Il semble que notre pays fait tout pour décourager les sentiments francophiles des pays slaves ; nous avons cependant un rôle important à y jouer.

Une violente crise économique sévit dans les pays slaves, due à la crise des changes ; cette situation est le résultat de l'action bancaire allemande qui veut exclure les marchandises françaises, belges et américaines de l'Europe centrale, pour y substituer des produits « boches ». L'élévation du taux des changes empêche aussi les familles d'envoyer leurs enfants dans les lycées ou écoles supérieures de France.

Il n'existe qu'un remède à ces divers états de chose : créer un mouvement de l'opinion publique en France et dans les pays intéressés afin de lutter contre la puissance économique de l'Allemagne.

Il faut aider à vivre les 85 millions d'habitants de l'Europe Centrale qui formeront une utile séparation entre l'Allemagne et la Russie.

44 : 672

La valeur économique du Cameroun, par Fernand MAURETTE.

« Revue du Mois », 10 mars.

Sous la domination allemande, le Cameroun étranglait littéralement notre colonie congolaise de l'Afrique équatoriale.

Devenu français, il nous reste à compléter, sans retard, l'œuvre commencée en 1911, par l'Allemagne, afin de continuer à mettre en valeur les immenses richesses agricoles et industrielles de cette colonie.

Grâce à son étendue en latitude et à sa variété en altitude, le Cameroun, intégralement cultivé, peut fournir le pain, le sucre, la viande, l'huile, le coton, la laine, le cuir, les bois précieux, le caoutchouc, le chocolat, le cacao et le café au monde industriel.

Les Allemands, par leurs cultures et leurs plantations, par la construction de voies ferrées, reliant le port de Daoula au Tchad, d'une part, et au Congo, de l'autre, avaient déjà réalisé, en 1913, près de 30 millions de marks d'exportations et 34.616.000 d'importations.

Aujourd'hui, au lieu du voyage circulaire de 3.000 kilomètres que nos colons du Congo étaient obligés de faire, avant la guerre, pour transporter leurs denrées jusqu'à la mer, nous allons utiliser, en les complétant, toutes les voies ferrées construites ou commencées par les Allemands.

Maîtres de la route, nous pourrons développer notre commerce et notre industrie au Cameroun, de telle sorte que nous affirmerions avec force en face du monde attentif, l'intensité de notre vitalité.

327 (44 : 43)

Après la Conférence de Londres, par M. T. STEEG, sénateur, ancien ministre. « L'Action Nationale », 25 mars.

Le Président Poincaré a dit en 1912, lors de la guerre balkanique : « Même avec la certitude de la victoire, je n'assumerai pas la responsabilité de la catastrophe. »

Actuellement la question des responsabilités est réglée. Donc il n'y a plus que la question d'exécution du traité et de paiement. L'Allemagne doit payer. « Il le faut, parce que l'on est vaincu, que la défaite implique des obligations inéluctables, et que même si l'Allemagne s'était, par sa conduite pendant les hostilités, créé, à l'in-

La Documentation vivante

verse de ce qu'elle a fait, des titres à la générosité du vainqueur, la constatation des immenses désastres causés par la guerre ne permettrait pas aux gouvernements qui ont charge d'âmes — et de budgets — de céder, tout au moins pour l'essentiel, au libéralisme de leurs impulsions. Nous voulons vivre et revivre ; l'Allemagne, responsable de nos ruines, est tenue de nous y aider volontairement ou de subir toutes les coercitions qu'impliquerait sa rébellion... »

Voilà le terrain où la France doit se placer, sans s'attarder à envisager avec trop de complaisance les satisfactions que nous ont procurés certains succès diplomatiques.

PRINCIPAUX ACTES LEGISLATIFS

328.4 : 439 (44).02

Projet de loi portant approbation de la convention conclue à Paris, le 31 janvier 1921, entre la France et la Hongrie, relative aux modalités d'application de la section III de la partie X (clauses économiques) du traité signé à Trianon le 4 juin 1920 (Chambre. — Dépôt, 22 mars).

328.4 : 43 (44).02

Rapport de M. Margain sur le projet de loi portant approbation de la convention conclue à Paris le 3 août 1920 entre la France et l'Autriche, relative aux modalités d'application de la section III de la partie X (clauses économiques) du traité de Saint-Germain (Chambre. — Dépôt, 4 mars).

328.4 : 436 (44).02

Projet de loi portant approbation de la convention conclue entre la France et l'Autriche, relative aux modalités d'application de la section III, partie X, du traité signé à Saint-Germain. (Chambre. — Adoption, 18 mars.)

328.4 : 436 (44).01

Projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant approbation de la convention conclue à Paris, le 3 août 1920, entre la France et l'Autriche, relative aux modalités d'application de la section III de la partie X (clauses économiques) du traité signé à Saint-Germain le 10 septembre 1919. (Sénat. — Dépôt, 24 mars.)

328.4 : 436 (44).01

Rapport de M. Lazare Weiller sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant approbation de la convention conclue

à Paris le 3 août 1920 entre la France et l'Autriche, relative aux modalités d'application de la section III de la partie X (clauses économiques) du traité signé à Saint-Germain le 10 septembre 1919. (Sénat, 24 mars.)

ÉTRANGER

ALLEMAGNE.

323 : 43

Le danger d'un coup d'Etat de droite en Allemagne. « *Vorwärts* », 26 février.

Des journaux de nuances très différentes, la *Freiheit*, organe d'extrême-gauche, le *Vorwärts*, socialiste majoritaire, la *Frankfurter Zeitung*, libérale et le *Bayrischer Kurier*, organe du gouvernement bavarois, parlent de la possibilité d'un nouveau coup d'Etat. Le *Vorwärts* souligne la tendance d'un article publié dans la pangermaniste *Deutsche Tageszeitung* par le baron de Wangenheim, ancien ministre de l'agriculture du gouvernement Kapp, sous le titre « Peuple prussien, on veut te tromper. » Cet article et d'autres analogues montrent que beaucoup de nationaux-allemands ne veulent à aucun prix, à la suite des élections récentes, se résigner à rester en dehors du gouvernement prussien. Ils ont derrière eux certainement un grand nombre de hauts fonctionnaires hostiles au régime actuel et qui craignent d'être finalement évincés. Ces gens-là ont à leur disposition une grande partie des organisations qui se rattachent à l'« *Orgesch* », sans compter beaucoup d'anciens officiers, et il est certain qu'il existe un réseau entre la Bavière et les éléments réactionnaires en Prusse. Escherich lui-même déconseille aujourd'hui d'entreprendre un mouvement qui serait une folie au point de vue des relations extérieures, mais une grande partie des organisations prussiennes adhérentes à l'« *Orgesch* » lui échappent déjà. Les réactionnaires prussiens n'ont cure des difficultés extérieures et d'une dislocation possible de l'Allemagne, pourvu qu'ils restent les maîtres en Prusse.

327 (43 : 44)

Les réparations et les idées d'Arnold Rechberg. « *Berliner Tageblatt* », 23 mars.

Le gouvernement allemand remettrait aux gouvernements français et anglais le tiers du capital total engagé dans l'industrie allemande.

La Documentation vivante

Ces gouvernements, par contre, permettraient aux Sociétés dont ils deviendraient actionnaires, d'acheter librement leurs matières premières et d'écouler librement leurs produits dans le monde entier.

Au point de vue financier, cette opération satisferait aux exigences de l'Entente, qui demande un total de 226 milliards de marks-or, répartis en des annuités variant de 2 à 6 milliards de marks-or. Avant la guerre, le revenu des industries de l'Empire (y compris l'Alsace-Lorraine) était d'environ 9 milliards de marks-or. Soutenue par la France et l'Angleterre, l'industrie allemande pourra rapporter la même somme. La part de bénéfices de l'Entente sera donc de 3 milliards de marks-or par an. La France et l'Angleterre céderaient les titres à leurs nationaux et ils porteraient intérêt.

Le système développerait l'industrie allemande, et donnerait satisfaction aux exigences de l'Entente. « Il serait même plus avantageux pour la France et l'Angleterre que l'exécution pure et simple des exigences de l'Entente. »

Sans se prononcer sur le fonds de cette proposition du grand industriel Arnold Rechberg, publiée d'ailleurs avec quelques réserves par le « Berliner Tageblatt », M. Henri Lichtenberger nous donne les indications suivantes :

Il est regrettable que les délégués de l'Entente n'aient pas compris que le plan le plus simple, le plus pratique, le plus capable d'aboutir à des réalisations était celui établi à Bruxelles par nos experts Cheysson et Seydoux. Est-ce parce que les Allemands se sont ralliés à ce programme que les Conférences de Paris et de Londres l'ont écarté ?

Le Dr Simons avait proposé de payer aux alliés treize milliards avant le 1^{er} mai 1926, comme il était réglé dans les accords de Paris. Avant le 1^{er} mai 1926, les alliés auraient dû se mettre d'accord avec les Allemands sur les annuités de la seconde tranche de cinq années. Tout cela suppose, bien entendu, la bonne foi et le bon vouloir des Allemands, mais il y avait dans le plan de nos experts un côté réalisateur qui méritait une prise en considération sérieuse. Si les Allemands sont appelés à présenter de nouvelles observations, il conviendra peut-être d'examiner la proposition d'Arnold Rechberg et de ne négliger aucun moyen de réaliser notre créance effectivement et avec le moins de frais possible.

43 : 80

Les Allemands en Amérique du Sud. « Vossische Zeitung », 18 février.

Dans une conférence récente, le consul allemand Dr Mann a traité de l'expansion allemande en Amérique du Sud. Après un aperçu historique, il montre l'état actuel des choses et les possibilités d'avenir.

Les Allemands, déclare-t-il, se sont le plus souvent fixés en colonies groupées. Les gouvernements des divers pays se sont émus de leur influence possible et se sont efforcés de mélanger les immigrants de diverses nations européennes. Néanmoins les colons allemands ont pris une place et une influence extraordinaires, si l'on considère leur nombre restreint. Cela s'explique par ce fait qu'ils n'appartiennent en général pas au prolétariat, et qu'ils sont capables d'occuper dans le monde des affaires des postes importants. Depuis la guerre on se défie moins de les voir en colonies groupées, parce que l'état actuel de l'Allemagne inspire moins de crainte que les canons anglais et français. Aussi une émigration vers ces pays n'est pas à déconseiller actuellement. L'un des chefs du parti radical chilien aurait déclaré récemment que le Chili verrait d'un très bon œil les Allemands participer à la mise en valeur des forces hydrauliques chiliennes.

Le Chilien estime surtout chez l'Allemand trois choses : sa puissance de travail, l'incorruptibilité du fonctionnaire... et les écoles. Ces dernières sont en effet un moyen d'influence à développer. Au Brésil il y a 600 écoles allemandes. Mais immédiatement avant la guerre l'Allemagne s'est un peu laissé devancer sur ce terrain, notamment par les Français et les Anglais pour l'enseignement professionnel manuel. Pendant la guerre une amélioration s'est produite, grâce notamment à l'« Association des Allemands du Chili ». On a modernisé l'enseignement. A Valparaiso le 1^{er} examen du volontariat, à Mexico le 1^{er} examen de Baccalauréat (Abiturientenprüfung) ont eu lieu pendant la guerre.

La tâche de l'esprit allemand, dit le Dr Mann, est de lutter par son idéalisme contre le positivisme français d'un Aug. Comte et le pragmatisme anglo-américain.

AUTRICHE.

436 : 43

Autriche et Allemagne, par Rudolf OLDEN. « Oesterreichische Rundschau », 1^{er} mars.

Sous le titre « Austria erit in orbe ultima » Rudolf Olden traite du rattachement de l'Autriche à l'Allemagne. Il se déclare partisan non pas du rattachement (anschluss) de l'Autriche à une Allemagne prussienne, mais de l'union (zusammenschluss) de l'Autriche à une Grande-Allemagne vraiment fédéraliste, où justement l'apport autrichien ferait contrepoids aux tendances prussiennes.

L'auteur note d'abord les très grandes différences de caractère, qui ont toujours empêché une entente profonde et ont même très vite rendu pénibles les rapports réciproques, chaque fois qu'Allemands

La Documentation vivante

et Autrichiens se sont trouvés en contact prolongé, en temps de paix et même au cours de la dernière guerre. Mais de loin, par l'effet d'une curieuse idéalisation, l'Autrichien admire l'Allemand aux allures prussiennes, et de même qu'avant 1914 il le prenait pour modèle, de même maintenant, oubliant toutes les humiliations et les calomnies dont il fut abreuvé pendant la guerre, oubliant qu'aux derniers mois de la lutte il a rejeté sur l'Allemagne toutes les responsabilités de la guerre, et de la prolongation des hostilités, l'Autrichien, depuis que s'est produite la catastrophe qui l'a séparé de son allié et compagnon d'armes, souhaite ardemment de le retrouver, et dans un sentiment mystique il attend de l'Allemagne le remède à tous les maux dont il souffre. Voilà l'essence du mouvement qui pousse au « rattachement ». Mais ce mysticisme naïf contient un danger : que le rattachement s'accomplisse, et l'on verra une lutte s'engager pour la sauvegarde de la culture et de l'esprit autrichiens. Cette lutte, ce ne sont pas les protagonistes d'aujourd'hui qui la soutiendront car ils sont à genoux devant la Prusse. Par contre, ils deviendront par dépit étroitement particularistes, dès que la bureaucratie de Berlin leur fera sentir un peu vigoureusement sa direction.

Et de quel droit les partisans actuels du rattachement s'appellent-ils « Grossdeutsch » c'est-à-dire partisans de la « Grande Allemagne » ? Ils sont centralisateurs, anti-catholiques, anti-démocrates, juste le contraire de ce que fut toujours le parti « grossdeutsch ». En Allemagne même, ils s'attachent aux éléments de droite, sont pour la Prusse et les Hohenzollern.

Ce qu'il faut, c'est tout au contraire détruire, dissoudre la Prusse. C'est dans ce sens qu'était conçu le projet de constitution du Dr Preuss : les Etats allemands du Sud l'ont écarté maladroitement, craignant, paraît-il, que les pays nés du morcellement de la Prusse n'eussent par leur nombre une trop grande influence au conseil d'Empire. Mais ce projet sera repris : l'esprit anti-prussien de jadis doit renaître. Le fédéralisme en Europe doit commencer par la destruction de la Prusse, et l'esprit prussien sera définitivement vaincu lorsque l'Autriche sera entrée dans une Allemagne fédéralisée. Sous cette forme, la France n'a rien à craindre, bien au contraire, de l'union austro-allemande. Ce sera l'aurore de l'apaisement qui se lèvera sur l'Europe.

CILICIE.

56 : 44

La Cilicie, par Pierre REDAN. La Cilicie et le problème ottoman (Paris, Gauthier-Villars).

M. Pierre Redan est l'un des officiers qui ont accompli en Cilicie

une œuvre de civilisation et de paix. Dans son livre, il parle d'une des clauses les plus fâcheuses du traité de Sèvres, qui sépare en deux morceaux la Cilicie dont pourtant l'unité géographique, ethnographique, économique est évidente. La partie la plus petite et la moins riche est placée sous le mandat français et rattachée à la Syrie. L'autre redevient turque. M. Redan affirme que le pays n'est pas turc et que les chrétiens y sont en majorité. Et même les musulmans de la région ne sont pas turcs et subissent à contre-cœur la domination des Turcs.

M. René Pinon, dont la compétence dans les questions orientales est reconnue, nous dit à ce sujet :

« Si l'on révisé le traité de Sèvres, il faut que la Cilicie soit constituée en une province autonome qui dépendra, si l'on y tient, de l'empire ottoman, mais qui aura son administration, sa gendarmerie mixte, sa liberté scolaire, et dont la France garantira les droits et les libertés. Si on ne révisé pas le traité, n'oublions pas que les articles 140 à 151 réservent et organisent les droits des minorités. En Cilicie ces minorités sont, en réalité, des majorités ; on ne doit pas méconnaître leurs droits.

La Cilicie, ajoute M. René Pinon, est précieuse par ses richesses, sa fertilité, son climat ; elle est, en outre, le point de passage obligé pour les routes qui vont d'Anatolie et en Syrie ou en Mésopotamie. Là passe le chemin de fer de Bagdad, que nous devons contrôler. C'est la grande voie de Constantinople en Mésopotamie et plus tard en Perse, aux Indes, en Chine.

La souveraineté turque sur la Cilicie admise, il est essentiel que les droits de la majorité non turque des habitants soient sérieusement sauvegardés et organisés.

EMPIRE BRITANNIQUE

323 (42 :415)

Une solution à la question d'Irlande. « Manchester Guardian », 19 mars.

Actuellement, il semble bien que si le gouvernement anglais persiste dans la ligne de conduite qu'il a suivie jusqu'à ce jour, il n'y ait aucune chance d'arriver à une solution convenable de la question irlandaise. La politique des représailles est une politique sans issue et qui peut engendrer les pires maux. Que faudrait-il faire ? Des négociations particulières avec tel ou tel Sinn Féiner sont complètement dénuées de portée. Ni un homme, ni même un groupe d'hommes, ne peut parler au nom d'un peuple en révolte. Des conversations individuelles n'amèneront rien, pas plus que l'exécution

La Documentation vivante

capitale des leaders. Il faut donc que le gouvernement anglais se décide à traiter avec le seul corps qui puisse rétablir l'ordre en Irlande, le seul corps auquel le peuple irlandais ait donné le droit de parler en son nom : le Dail Eireann. La première mesure à prendre serait de relâcher et d'amnistier, sans s'arrêter à des questions de sentiment, les 26 membres de cette assemblée qui sont actuellement emprisonnés. Ensuite, comme tous les membres du Dail Eireann ont prêté serment de fidélité à la République irlandaise, et ne pourraient par conséquent discuter en toute liberté, il faudrait que, d'un commun accord, ils consentissent à se dissoudre. Des élections auraient lieu alors, et il serait bien entendu que le nouveau Dail serait reconnu par l'Angleterre comme un corps capable d'élaborer une constitution irlandaise, de définir la nature des relations futures de l'Angleterre et de l'Irlande, et de négocier avec le gouvernement de la Grande-Bretagne. L'Irlande cesserait d'exiger de tout candidat irlandais le serment d'obéissance, indispensable jusqu'ici, et naturellement, l'Angleterre serait libre de refuser les conditions proposées par le nouveau Dail.

Ainsi, des négociations directes étant ouvertes, les Irlandais verraient jusqu'à quel point l'Angleterre est disposée à leur accorder une certaine indépendance, et, de leur côté, les Anglais comprendraient quelles conditions répugnent plus particulièrement au sentiment national irlandais. On n'imagine pas, en Angleterre et en Irlande le nombre et l'importance des questions qu'une telle procédure permettrait de régler et qui ne pourront jamais être résolues par voie d'autorité. L'Angleterre est disposée à accorder à l'Irlande beaucoup plus que celle-ci ne le croit. La question épineuse est celle de la souveraineté ; mais, par la procédure qui vient d'être décrite, les Irlandais finiraient par comprendre que ce n'est là qu'un conflit purement verbal, et les Anglais seraient complètement rassurés sur le fond de la question. On arriverait certainement ainsi à trouver le mot qui, pour des oreilles anglaises, sonnera aussi bien que le mot de « souveraineté », sans cependant que les oreilles irlandaises en soient blessées.

327 (42 : 569)

Le mandat sur la Palestine. « Morning Post », 18 mars.

On discute actuellement en Angleterre la question de la légalité des « mandats » et, en particulier, du projet de mandat sur la Palestine établi par le gouvernement britannique et présenté par lui à la Ligue des Nations. On reproche au système des mandats de mettre la Grande-Bretagne dans la situation dépendante d'un agent nommé par la Ligue des Nations, et responsable devant la Ligue, mais privé du droit au remboursement de toutes les dépenses nécessaires et

justifiées qu'il aura faites. Le Parlement anglais n'a pas voix au chapitre : le projet de mandat est élaboré par la Puissance mandataire, d'accord avec les autres puissances, et soumis par elle à la Ligue des Nations, sans l'assentiment du Parlement. On reproche au gouvernement de transférer, au moyen de cette procédure, le pouvoir du Parlement à un corps étranger et cosmopolite : c'est l'acceptation du projet par la Ligue des Nations qui lie la Puissance intéressée, en dehors de toute intervention du Parlement.

En ce qui concerne particulièrement le mandat sur la Palestine, les droits du gouvernement britannique doivent être exercés sous le contrôle de la Ligue des Nations. Le gouvernement reconnaît donc cette Ligue comme un suzerain. L'Angleterre devant assurer l'intégrité de la Palestine, elle devra y maintenir une armée, ce qui lui coûtera 7 millions de livres en retour desquelles elle ne recevra rien. Ainsi, le contrôle des finances publiques est retiré à la Chambre des Communes et donné à la Ligue des Nations. Le projet semble mal conçu dans son ensemble et dans ses détails. Son danger le plus grave est qu'il comporte une cession des droits souverains du pays à un Comité International. Le système des mandats, ainsi compris, est incompatible avec la Constitution britannique.

ETATS-UNIS.

325.33 (73)

Une nouvelle émigration nègre. « The Survey », 24 février.

Nous avons assisté pendant la guerre à un grand mouvement d'ouvriers de couleur du Sud vers les Centres industriels du Nord. Deux ans après l'armistice une nouvelle migration de nègres commence : cette fois ce ne sont plus les salaires élevés qui les attirent, eux et leurs familles, d'un lieu à un autre ; c'est le fléau du chômage qui les chasse. Les derniers engagés dans les manufactures, et les plus inexpérimentés, ils ont été les premiers remerciés. Des mines de charbon, des usines et des centres manufacturiers, une nuée de gens de couleur commence à diffuser, quelques-uns s'en retournant vers le Sud, le plus grand nombre se répandant dans les grandes villes où les chances de travail semblent plus variées. A Pittsburg, au mois de janvier, 2.100 sont arrivés en 12 jours ; dans une même semaine, 1.027 ont demandé assistance à la Ligue urbaine : 8 seulement ont été secourus. La police les arrête comme vagabonds et suspects ; la crise du logement, rendue plus aiguë par la prohibition, les empêche de se fixer, alors même qu'ils en ont les moyens. Enfin, les syndicats, après avoir proclamé qu'il ne connaissaient pas « les frontières de couleur », montrèrent que leurs théories ne sont

La Documentation vivante

guère d'accord avec leurs actes et accroissent encore les difficultés présentes par leur manque d'hospitalité. Un peu partout les nègres commencent à s'organiser en petites unions locales.

323.1 (73)

Américanisation. « The Survey », 26 février.

Une conférence nationale où siègent les délégués des principales associations civiques et patriotiques (Conseil américain d'éducation, Légion américaine, Boys Scouts d'Amérique, Ligue Constitutionnelle d'Amérique, etc.) doit se tenir à Washington le 15 avril. Elle a pour objet de coordonner les efforts des diverses sociétés, et en particulier l'effort d'Américanisation, d'assurer les ressources financières indispensables, de répartir les fonds entre les différentes organisations, et surtout de gagner l'aide du gouvernement fédéral dans une œuvre si étroitement liée à l'intérêt national. Une autre conférence sur « l'américanisation » aura lieu les 28 avril et 1^{er} mai, en même temps que le meeting de la « National Education association » ; le conseil qui organise la réunion est formé, en majeure partie, des Directeurs des bureaux de l'immigration ; la question d'assimilation des non-américains sera donc au premier plan. Non moins significative est la formation, à New-York, de l'Immigrant Education Council, sur l'exemple de Cleveland, Chicago, Cincinnati, Syracuse... Dû à l'initiative de l'Association des marchands, cette organisation a pour but de coordonner le travail des agences locales qui s'occupent de l'assimilation des étrangers. Un membre du Conseil, directeur de manufacture, vient de donner \$ 10.000 pour les premières dépenses. L'effort présent consiste à faire maintenir au budget les \$ 200.000 votés pour cette œuvre d'éducation et de propagande.

POLOGNE.

438 : 43

La question de la Haute-Silésie, par le général DU MARIEZ.

« La Pologne », mars.

Dans la question de la Haute-Silésie, la Pologne détient tous les droits.

Droit géographique. — La Silésie, prolongement de la Lusace, forme un couloir resserré entre les frontières de la Bohême et de la Pologne et dont l'extrémité sud-est s'étend sur les deux rives du Haut-Oder ; ainsi ses communications naturelles sont orientées d'un côté vers la Pologne du Congrès que n'en sépare aucun obstacle.

La situation géographique de la Haute-Silésie qui avant la guerre entravait son développement, est aujourd'hui plus défectueuse encore, la Posnanie ayant fait retour à la Pologne. Laisser à la Prusse la Haute-Silésie, c'est condamner celle-ci à une ruine inévitable. Enfin son caractère géographique est exactement le même que celui des provinces polonaises qui l'avoisinent.

Droit historique. — Au x^e siècle la Silésie était une province polonaise ; elle passa à plusieurs reprises de la Bohême à la Pologne, mais son appartenance à la Pologne ne fut jamais mise en doute.

Les rois de Pologne avaient donné la Prusse aux électeurs de Brandebourg ; l'un d'eux s'y fit proclamer roi et l'un de ses descendants, Frédéric II, conquit en 1742 la Silésie qui dépendait alors de la Bohême, et qu'il s'empressa de germaniser par ruse et par violence. Mais les violences prussiennes ne font que confirmer et rendre plus sacré le droit historique de la Pologne sur la Silésie.

Droit économique. — La Haute-Silésie n'est pas nécessaire à l'Allemagne mais elle est indispensable à la Pologne : pour le charbon, l'Allemagne peut se suffire sans la Silésie ; tandis que la Pologne qui consomme le double de ce qu'elle produit a besoin de l'apport de la Haute-Silésie ; il lui appartient de droit et serait d'environ les deux tiers de sa consommation.

L'industrie métallurgique silésienne ne présentait avant la guerre qu'un intérêt insignifiant pour les marchés allemands ; par contre, la Pologne recevait de la Haute-Silésie le fer et les produits métallurgiques. Les tarifs douaniers de Russie de 1881, 1887 et 1891 mettent entrave à ce mouvement ; mais les Silésiens viennent créer des usines en Pologne et leur production a presque doublé de 1909 à 1913.

Mais les gisements de fer en Silésie sont presque épuisés et la Pologne possède près de la frontière silésienne de riches gisements de ce minerai qui fournirait les matières premières à la Silésie et serait le salut des industriels si les frontières disparaissaient.

Quant à l'industrie du zinc elle subit avant la guerre une crise résultant du manque de débouchés pour l'acide sulfurique dont le marché allemand regorgeait mais qui faisait et fait encore défaut à la Pologne qui pour ce métal dépend aussi de la Haute-Silésie.

Le Droit ethnographique de la Pologne sur la Haute-Silésie ne fait aucun doute : les trois quarts des habitants de cette province sont des Polonais de pure race et les Prussiens eux-mêmes reconnaissent avant la guerre que la Pologne et la Haute-Silésie devaient former un seul Etat ; mais, vaincus, ils ont changé d'avis.

Le résultat du plébiscite conduira donc la Haute-Silésie à la ruine ou à la prospérité.

PRODUCTION & FINANCES

Travail et Travailleurs - Banques, Monnaies, Crédit -
o o o o o Production - Socialisme o o o o o

*Toutes nos analyses ont un caractère strictement objectif.
Elles présentent non le point de vue de la rédaction, mais celui de l'auteur.*

GENERALITES

332.04

La crise économique, par F. ACHARD. « Revue politique et parlementaire », 10 février.

La crise économique de l'heure actuelle est une « crise de convalescence ». L'équilibre économique d'avant-guerre après avoir été rompu, tend maintenant vers son rétablissement. Avant 1914, l'organisation économique était caractérisée par le rapport parfait existant entre la consommation et la production. Le mécanisme économique jouait surtout par la loi de l'offre et de la demande. Par suite de la guerre, de profondes perturbations détruisirent progressivement cet équilibre, d'où crise. Elle se trouva aggravée du fait qu'une détente morale se produisit après l'armistice : tout le monde voulant vivre comme avant la guerre, tout en travaillant moins.

La hausse s'expliquait pour les années de guerre, mais le retour à l'état de paix ne pouvait plus la tolérer. Un mouvement de baisse se dessina en même temps que la stagnation des affaires. Le chômage s'ensuivit.

Peu à peu, tous les facteurs de la production se retrouveront en harmonie par l'effet même de la crise. La baisse des prix amènera la baisse des salaires, problème qui contient en germe les plus sérieux conflits à redouter pour l'avenir.

La crise financière apparaît plutôt comme une manifestation que comme un facteur actif de la crise économique : raréfaction des capitaux et resserrement du crédit vont entraîner la disparition d'entreprises et des désastres individuels.

Tous les Etats ayant subi des modifications territoriales voient se

La Documentation vivante

produire des troubles dans la répartition de leur activité ou dans leur condition matérielle.

En France, la crise paraît avoir été accentuée parce que la baisse des prix a coïncidé avec des difficultés de trésorerie. La restauration des pays dévastés est un remède au chômage mais retardera le reclassement général des facteurs de la production selon la hiérarchie des besoins. Dès à présent, on peut signaler les premiers indices d'une reprise des affaires.

Comme conclusions, il faut signaler que la crise est le remède le plus sûr pour revenir à une situation économique plus saine ; que la loi de l'offre et de la demande doit agir librement ; que la situation financière du pays doit être assainie ; que les échanges commerciaux doivent rencontrer moins d'obstacles. La crise sera longue, mais notre pays peut l'envisager avec confiance.

338.87 : 331.2

La valorisation du travail humain, par M. Paul RAZONS. « Conservatoire National des Arts et Métiers », 20 mars.

La Valorisation du travail est l'ensemble de mesures d'ordre intellectuel, matériel et moral ayant pour but d'obtenir du travail le maximum de rendement avec le minimum de fatigue.

A l'heure actuelle, on envisage le moyen de faire choisir à l'enfant sortant de l'école primaire un apprentissage entièrement conforme à ses goûts, ses facultés et son tempérament. Pour qu'il puisse se décider en connaissance de causes, on a proposé le préapprentissage à l'école primaire, mode difficilement applicable parce que coûteux et nécessitant la présence de nombreux ingénieurs spécialistes.

L'instituteur pourrait y suppléer en faisant aux enfants de fréquentes leçons de choses suivies de visites d'usines ou d'exploitations agricoles. A la fin des études, on accèderait ou non au désir de l'enfant.

Si l'on considère comme appliqués les principes d'hygiène individuelle et collective, il faut encore s'occuper de réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Les accidents du travail sont relativement fréquents : on compte annuellement 40 morts sur 10.000 pour les ouvriers travaillant dans les mines et 50 morts sur 10.000 pour la profession de couvreur.

Voici ce qui a été réalisé dans une firme anglaise sur laquelle nos maisons françaises devraient prendre exemple : Un comité composé d'ouvriers se réunit tous les 15 jours et examine les fiches envoyées par des camarades, relatant les accidents survenus et suggérant les mesures qu'il conviendrait de prendre.

Les décisions sont prises dans une seconde réunion à laquelle

assiste le patron ou son délégué ; les résultats obtenus sont fort intéressants.

Aux Etats-Unis, on comptait, en 1905, dans les Usines métallurgiques 300 accidents par an et 34,5 jours de travail perdus. Ces deux chiffres ont été ramenés pour 1913 à 115 accidents et 21 jours de travail perdus, grâce à l'emploi de méthodes similaires.

Les maladies professionnelles ont été, en France, assimilées aux accidents du travail par la loi du 25 octobre 1919. Celle-ci fut appliquée pour la première fois le 27 janvier 1921 aux ouvriers intoxiqués par le plomb et le mercure.

La substitution des machines à la main-d'œuvre humaine est une valorisation du travail si évidente qu'elle n'a pas besoin d'être démontrée ; cependant, le machinisme ne fournira le maximum de rendement qu'à l'aide d'une organisation scientifique du travail.

Elle existe, et c'est le Taylorisme. Sans s'y attarder, il faut noter seulement que Descartes en eut le premier l'idée.

Le dernier problème sera celui de l'équitable répartition des bénéfices entre le capital et le travail et ce n'est pas le plus facile à résoudre.

331.825

Les maladies mentales professionnelles, par le D^r GENIL-PERRIN.

« Revue Mondiale », 15 mars.

Les aliénistes paraissent avoir douté qu'il y ait des maladies mentales professionnelles : on ne peut cependant masquer le problème social des troubles psychopathiques dans les collectivités industrielles.

L'industrie contemporaine fait un plus large appel à l'effort cérébral de l'ouvrier ; d'autre part, la fragilité de l'organisme mental croît avec le degré de civilisation. Comment réduire, avant qu'une loi en fasse obligation, les facteurs industriels des troubles psychopathiques, les facteurs professionnels jouant un rôle étiologique important, quelle que puisse être la prédisposition.

Pour prémunir les collectivités ouvrières contre la multiplication des troubles qui les menacent, il suffit de leur assurer une hygiène mentale convenable : utiliser de manière aussi précise et économique que possible l'effort mental de l'ouvrier ; sélectionner les travailleurs de manière à ne les employer que selon leurs aptitudes ; dépister et trier les prédisposés et, suivant le degré de leur fragilité mentale, les soumettre à un repos prolongé où les admettre à une tâche où leur prédisposition rencontrera le minimum de causes occasionnelles susceptibles de déclencher les troubles psychopathiques.

Le chef dans la grande industrie, par Robert PINOT. « La Revue de France », 15 mars.

Si la guerre a mis en pleine évidence le rôle capital, dans l'armée, du haut commandement, le public n'a pas, pour se rendre compte du rôle des chefs dans les grands organismes de l'industrie moderne, de démonstration aussi éclatante.

Du front immense qui occupe une grande entreprise moderne, tous ceux qu'elle emploie ont pour mission de tenir un secteur ; à mesure que l'entreprise s'étend, éle augmente le nombre des secteurs, mais diminue du même coup le nombre de ceux qui peuvent embrasser l'ensemble. La nécessité du grand chef, communiquant à tous l'impulsion, s'impose. Cinq qualités lui sont nécessaires : la prévoyance, l'organisation, le commandement, la coordination, le contrôle. Une telle liste, du reste, n'est point limitative. Mais elle s'oppose à la recherche du grand chef dans la seule catégorie des techniciens. Il faut à celui-ci des vues plus hautes, car il doit tenir compte des actions extérieures qui agissent comme autant de variables accidentelles sur la constance du développement de son entreprise. Il faut plus : l'entreprise ne vit et ne prospère que par un effort de création continue chez celui qui est à sa tête.

C'est se tromper bien grossièrement que de donner aux grands capitaines d'industrie, comme but à leurs efforts, le seul désir d'un enrichissement toujours plus grand. Leur affaire les « tient » au moins autant qu'ils la tiennent. L'objet de leur ambition est son développement même ; leur jouissance dans la vie consiste à assumer des responsabilités de plus en plus grandes. « Il n'est maître de l'œuvre qu'à la condition d'en être le premier serviteur. »

Le chef se révèle à l'usage et par le corps-à-corps quotidien avec les réalités concrètes. L'enseignement de son métier de chef, loin d'être pour lui une formation préparatoire, ne saurait être que le développement et le perfectionnement de ses aptitudes par l'usage qu'il en fait.

C'est précisément parce que les qualités essentielles du chef ne sauraient être données par l'école, mais se trouvent dans les dons naturels que certaines individualités d'élite apportent en naissant, qu'il importe de les retenir et de les cultiver. Un système social ne vaut que par les institutions qu'il crée pour faire surgir les hommes de valeur, les chefs, et pour éliminer au plus vite les non-valeurs.

A ce compte, il semblera, à qui voudra réfléchir, que la France a le droit d'être fière.

FRANCE

338 (44)

L'Effort français après la guerre, par Georges BLONDEL. « Bulletin mensuel de la Chambre de commerce française pour la Suisse », 20 février.

De toutes les nations du monde, la France a été la plus éprouvée par la guerre.

La victoire, obtenue par l'unité d'action militaire, doit être complétée, au moyen d'une large solidarité, par le triomphe des alliés sur le terrain économique.

En France, quand des stocks, des réserves seront rétablis, que les transports fonctionneront avec certitude et régularité, il sera indispensable de raffermir les consciences pour revenir aux traditions de loyauté et de désintéressement qui nous « ont valu une si belle réputation dans le monde ».

Depuis quelques mois, un très gros effort a été fait pour limiter nos dépenses : il en résulte une notable amélioration dans notre situation économique.

Malgré des moyens restreints de transport et de main-d'œuvre, les voies ferrées détruites ont été remises en état, la circulation sur les canaux a été rétablie dans nos dix départements dévastés. La plus grande partie des sinistrés est hébergée dans des baraquements provisoires. La vie municipale est reprise dans la presque totalité des communes ravagées et sur 6.445 écoles, 5.345 ont pu recommencer à fonctionner.

Les tracteurs envoyés, les semences, les engrais largement distribués dans les régions dévastées permettront à l'agriculture de produire, dès cette année, les céréales nécessaires aux besoins locaux.

La reconstitution du cheptel et les cultures industrielles demandent un plus long délai pour donner des résultats appréciables.

Les régions libérées ont déjà reconstruit le tiers de leurs usines détruites et les ont mises en activité grâce aux avances consenties par « le Comptoir central d'achats industriels ». C'est surtout dans l'industrie textile que le progrès est sensible ; mais dans nos mines de charbon et nos bassins sidérurgiques la reprise du travail, en raison de la gravité des dommages causés, est très laborieuse.

Les Allemands ne tenant pas leurs engagements, pour les réparations, c'est la France qui est obligée de faire aux victimes de la guerre plus de 20 milliards de francs d'avances.

Heureusement que la houille blanche et l'espoir de trouver bientôt du pétrole dans le sous-sol français, atténuent dans une certaine mesure, l'acuité du problème charbonnier.

La Documentation vivante

Notre commerce extérieur a augmenté, depuis un an, de 5 milliards tandis que les importations ne se chiffrent que par 2 milliards en plus.

Ce mouvement favorable s'accroissant encore, améliorera la valeur de notre change et répondant au travail intense des villes et des campagnes françaises le début d'une période de prospérité ne tardera pas à se faire sentir en France.

338 : 6 (44)

L'Industrie chimique, par Max LAMBERT. « La France nouvelle », mars.

Plus riche en savants chimistes que toute autre nation du monde, la France, avant 1914, était cependant dépassée par l'Allemagne, l'Angleterre et les Etats-Unis dans le commerce international des produits de l'industrie chimique.

Nous manquions de laboratoires et d'ingénieurs chimistes.

En 1914, des prodiges sont accomplis ; pendant la guerre, l'intime collaboration des savants et des ingénieurs français réalise des merveilles : des fabrications sont créées, d'autres ont été développées à un degré inouï.

Les résultats obtenus pour la défense nationale nous ont ouvert dans le domaine de l'industrie chimique de vastes horizons pour la prospérité commerciale du temps de paix.

Le retour de l'Alsace et de la Lorraine à la France a augmenté nos richesses en matières premières, et l'expérience acquise nous permet de restituer aux chimistes le rang social et la situation matérielle qu'ils méritent.

Des producteurs insignifiants que nous étions pour certains produits chimiques, nous devenons exportateurs.

Pour d'autres, nous élargissons considérablement nos possibilités d'exportation, en même temps que l'agriculture française bénéficie de nos excédents de production chimique.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE.

331.151 (43)

La participation des ouvriers aux « Conseils de surveillance ».

« Der deutsche Oekonomist », 5 mars.

Le Ministère du Travail a soumis au Conseil économique d'Empire un projet de loi sur l'entrée de membres des « Conseils d'Exploi-

tation » dans les « Conseils de surveillance ». Ce projet contient les mesures d'exécution prévues au § 70 de la loi sur les Conseils d'Exploitation.

Ce § 70 prévoyait que dans les entreprises où fonctionne un Conseil de surveillance, sans que les salariés y soient représentés en vertu d'une autre loi, un ou deux membres du Conseil d'Exploitation seront envoyés au Conseil de surveillance pour représenter les intérêts, les demandes et les désirs des ouvriers au sujet de l'organisation de l'entreprise. Ces représentants doivent avoir dans toutes les séances droit de siéger et de voter, mais ne recevront d'autre indemnité que des frais de représentation. Ils sont tenus au secret sur les indications confidentielles qui leur sont communiquées.

En conséquence, les §§ 3 et 4 du projet de loi actuel stipulent que les représentants ainsi envoyés au Conseil de Surveillance seront soumis aux mêmes prescriptions légales que les autres membres dudit Conseil. Leur nombre sera de 2 si le Conseil de surveillance comprend 5 membres élus ou davantage, de 1 dans les autres cas.

La Foire de Leipzig et l'industrie allemande.

338.4 (43)

M. Charles Cornu qui fut, avant la guerre, chimiste en Allemagne et qui dirigea ensuite le service du conditionnement des textiles à Paris, a bien voulu nous fournir ces renseignements sur la foire de Leipzig :

En 1914, l'Allemagne avait commencé à construire pour cette foire traditionnelle des bâtiments colossaux : un dixième seulement des constructions projetées est debout ; l'exposition est, pour le restant, disséminée dans des boutiques, des appartements, des locaux loués, des installations provisoires. La foire ne dure que huit jours et il serait impossible à un commerçant sérieux de visiter tous les stands : les exposants étaient en 1920 au nombre de 15.000.

En mars 1921, la foire du Printemps a été moins encombrée d'exposants que celle de l'automne dernier, quoique les deux foires soient cette année réunies en une seule. En automne 1920, on avait fait à huit jours d'intervalle une foire technique et une foire générale ; la première n'obtint pas le succès attendu, et on l'a fondue dans l'autre.

L'exposition a été très intéressante et très variée mais on y a peu acheté. On crée beaucoup d'articles différents, mais ils ne peuvent pas encore être fournis en grande quantité. Les acheteurs allemands qui voient à la foire des bouteilles Thermos, des fers électriques à repasser, des casseroles émaillées, des nécessaires de voyage, des bibelots de porcelaine, etc., achètent au stand ce qu'ils auraient

La Documentation vivante

acheté aux voyageurs. C'est-à-dire que la foire n'accroît pas le chiffre des affaires actuelles, mais prépare l'avenir.

Il n'y a point une branche d'industrie qui n'ait été représentée à Leipzig. Les matières et les forces naturelles s'y présentent dans tous les états de transformation, de captation, d'utilisation. Les démonstrations pratiques se font, pour chaque machine, avec beaucoup de soin et d'ingéniosité. Le bois est travaillé sous toutes ses formes. Une machine, par exemple, déglutit un manche à balai en jeux d'échecs ou en perles pour colliers avec une rapidité inouïe. Le public voit fabriquer sous ses yeux des vis minuscules et des engrenages savants. Les machines polissent, râclent, coupent et cin-trent bois, papier, métaux, cuirs, pierres, fibre. On a l'impression d'une formidable usine-musée.

Les stands les plus intéressants sont ceux de l'optique, de la photographie et de la cinématographie, des instruments de laboratoire : acoustique, gaz, électricité, chauffage, éclairage, vapeur. Dans toutes les branches on sent la recherche du nouveau et l'effort vers le mieux.

Une quantité de petits fabricants font des objets qu'on s'imagine volontiers, rester l'apanage de la grosse industrie : les lampes électriques, par exemple, adaptée à des applications nouvelles (réclames lumineuses) et le linge en celluloid, qui paraît être très perfectionné.

L'Allemagne paraît devoir rester un producteur formidable, et le change ne fait qu'augmenter sa puissance de vente. Quant à l'esprit des producteurs, il est activement tourné vers l'action. Contrairement à ce qu'on peut croire, on n'entend en Allemagne nulle récrimination, on n'aperçoit aucun signe de lassitude ou de pessimisme : on agit et on fait de plus grands projets.

Le change rend le coût de la vie considérable en marks ; on adopte la nouvelle unité et on s'en accommode. Les services marchent bien, les employés sont zélés, tout le monde se hâte. Il y a vraiment partout un air de prospérité qui surprend le voyageur français.

Les journaux sont remplis d'annonces ; les feuilles locales soufflent le patriotisme sans se lasser. Au restaurant, le garçon qui vous sert prêche d'un air convaincu la renaissance de la grande Allemagne. On n'a en somme, dans les milieux d'affaires, nullement l'impression de la ruine ni du découragement.

BELGIQUE

331.72 : 331.87 (493 : 73)

Aux Etats-Unis ; une enquête belge sur le travail industriel :

la réaction contre le système Taylor, par Antoine de TARLÉ.

« Correspondant », 10 mars.

La mission belge constituée par M. de Brocqueville après une étude d'un an publie deux gros volumes sur ses résultats.

Aux Etats-Unis extrême abondance des ressources naturelles largement en excès sur la main-d'œuvre disponible ; la production visa donc plutôt à la quantité qu'à la qualité. L'insuffisance de la main-d'œuvre amena une large utilisation des machines et avec elle une tendance à la standardisation et à la production en séries.

Ces conditions favorisaient le taylorisme, application de ce que les Américains appellent le « transfert d'adresse », tendant à transférer l'adresse humaine à un mécanisme automatique beaucoup plus puissant que l'ouvrier, actionné par voie mécanique : c'est l'application de ce principe qui a amené la disparition partielle de l'homme de métier et le développement de l'usine aux dépens de l'atelier ; on put se contenter d'un niveau moins élevé pour la main-d'œuvre en même temps que son rendement était accru.

Un certain nombre de techniciens n'hésitent pas à dire que Taylor n'a fait qu'introduire une terminologie nouvelle et mettre en formules les commandements élémentaires du bon sens économique. Ce qui revient justement au taylorisme c'est qu'il a, en formulant une théorie d'ensemble, attiré l'attention des patrons sur cette vérité trop souvent méconnue qu'il existe d'autres moyens et des moyens plus efficaces pour les chefs d'entreprise pris dans l'engrenage de leurs ouvriers en augmentant leur tâche ou en diminuant leur salaire : il a introduit dans l'industrie un esprit de méthode et d'organisation qui faisait souvent défaut.

Mais, comme l'exposé un des enquêteurs belges, M. de Man, il est vivement critiqué au point de vue social, comme plus avantageux au patron qu'à l'ouvrier et il présente l'inconvénient de déprécier celui-ci à ses propres yeux en réduisant son action à celle d'un simple organe de la machine.

De multiples critiques d'ordre technique justifient l'épithète de « pseudo scientifique » qui a été appliquée au système Taylor. Dans aucune usine taylorisée, on n'a pratiqué l'examen des aptitudes individuelles des ouvriers par une méthode scientifique basée sur la psychologie et la psychologie expérimentales. Pas scientifique non plus la mesure des temps et des mouvements : elle dépend des qualités de l'observateur et de l'observé : le plus souvent d'ailleurs les ouvriers, objet de l'observation, s'évertuent à en fausser les résultats, considérant que ces sortes d'enquêtes constituent de véritables violations de ce qui constitue le privilège intime de l'individu : « Que diraient nos patrons si nous leur demandions de nous soumettre pour examiner leur livre de comptabilité de façon que nous puissions nous rendre compte de ce qu'ils sont à même de nous accorder sans se ruiner.

Les syndicats ouvriers sont franchement hostiles au taylorisme

La Documentation vivante

parce qu'ils lui reprochent l'abus de la spécialisation des tâches entraînant le remplacement graduel des travailleurs qualifiés par de simples manœuvres : Taylor considérait que l'application de son système enlèverait toute raison d'être au syndicat puisqu'il substituerait à la convention collective l'arbitrage de la science et jamais, d'autre part, le taylorisme n'a été introduit dans une usine où les ouvriers étaient tant soit peu organisés.

CAUCASE

Le pétrole du Caucase.

338 : 665 (479)

Un membre de la mission française de Tiflis a bien voulu nous donner les renseignements suivants au sujet des naphtes de Bakou.

Le naphte de Bakou pourrait considérablement influencer le marché mondial du pétrole. Pendant la guerre les produits pétrolifères (très abondants avant 1914) ont été exportés en Russie par la voie ferrée et par Caspienne. La Russie soviétique a un immense intérêt à la conservation de Bakou. La distillation se fait, par mesure d'économie, d'une façon assez sommaire ; elle n'est pas poussée de manière à augmenter le rendement. La présence d'un bon personnel de techniciens permettrait de grands progrès dans la production.

Les produits exportés fournissent des huiles d'éclairage, des huiles de graissage, des huiles solaire, des naphtes des résidus de naphte, de la benzine et de la gazoline.

Des achats de terrains pétrolifères voisins de Bakou ont eu lieu il y a quelques semaines à Paris ; il s'agit de terrains qui n'ont pas été encore exploités et qui paraissent riches.

Il faut considérer que les produits de Bakou, pour venir en Europe, doivent traverser le territoire géorgien par la voie ferrée de Bakou à Batoum par Tiflis, soit par le pipe-line Batoum, chemin de fer et pipe-line construits avec de l'argent français. Pour sauvegarder nos droits, une part du naphte transporté devrait être réservé à la France.

Bakou s'était engagé par traités de mai et de novembre 1920 à alimenter la Géorgie en naphte. L'engagement fut mal tenu. La Géorgie fit un geste de menacer ; une transaction eut lieu, mais Tiflis ne reçut presque pas de produits, d'autant plus que le gouvernement de Moscou interrompit les négociations et exigea que la Géorgie fit un geste de menace ; une transaction eut lieu, mais sur les wagons-citernes par Bakou. Puis il y eut l'invasion de la Géorgie. L'intervention des Soviets s'explique. Ils veulent avant tout

tenir Batoum, c'est-à-dire l'aboutissant de la voie ferrée et du pipeline qui partent de Bakou.

Par là, la Russie compte avoir une valeur d'échange qui lui permettra de renouer avec l'Europe des relations commerciales.

Mais alors qui fournira la Russie de pétrole ? La production a beaucoup décliné ces derniers mois, les puits se ferment successivement ; un incendie, assure-t-on, aurait détruit tous les approvisionnements de Bakou.

Avec l'invasion de la Géorgie, les données du problème changent beaucoup pour nous, et les conclusions de l'ingénieur Aldebert envoyé récemment au Caucase par notre commissariat aux essences ne doivent pas être optimistes.

A Bakou, le bolchevisme règne en maître, la nationalisation des propriétés s'est effectuée, l'industrie pétrolifère est pour longtemps ruinée.

Le fer et le bois manquent, les machines ne sont pas réparées, le ravitaillement des ouvriers est mal assuré.

En 1919, l'industrie cependant avait été active au moment de l'occupation anglaise. Mais l'échec de Dénikine fit évanouir les espérances. De 20 millions de pouds par mois, la production tomba progressivement à 7 millions de pouds ; l'exportation vers Tiflis et Batoum fut interrompue le jour où les bolchevistes entrèrent à Bakou, le 27 avril.

En résumé, c'est une nécessité pour Tiflis de recevoir le naphte de Bakou, et les Soviets ont absolument besoin d'avoir accès par Batoum dans les marchés de pétrole de l'Europe, pour se procurer d'autres produits indispensables. Mais comment les Soviets exploiteront-ils Bakou ? Une exploitation intensive serait possible avec des éléments techniques européens. Jusqu'à présent, les grandes compagnies ne sont pas intervenues pour contrôler les exploitations à créer

EMPIRE BRITANNIQUE

331.88 (42)

La politique des trade-unions. « Times », 18 mars.

Les tribunaux anglais ont eu à s'occuper récemment de deux affaires qui jettent une lumière peu favorable sur la politique actuelle des trade-unions. Depuis l'armistice, la presse ne cesse d'affirmer au public que le relèvement économique du pays ne pourra être réalisé que si l'on arrive à établir, dans un large esprit, un *modus vivendi* entre les employeurs et les employés. Un long chemin a été parcouru, depuis le temps où un éminent professeur d'Oxford demandait la confiscation des fonds réunis par les trade-unions, et où

La Documentation vivante

l'École de Manchester réclamait, pour l'ouvrier, le droit de vendre son travail quand et comme il le voudrait. Le mouvement des trade-unions est, à l'heure présente, reconnu par tous les partis. La seule critique qu'on puisse lui adresser, c'est qu'il ne manifeste pas toujours un discernement réellement patriotique. Les deux procès dont il s'agit ont été provoqués par les règlements des trade-unions. Dans la première affaire, un membre du Parlement a obtenu un arrêt interdisant à l'Association des mineurs de Yorkshire de l'exclure du syndicat sous le prétexte qu'il avait signé un manifeste hostile à un projet de grève. Le syndicat, en l'occurrence, ne tendait à rien de moins qu'à faire obstacle à la liberté de parole de ses membres. La seconde affaire a soulevé une question plus importante encore. Les plaignants étaient menacés d'exclusion par leurs trade-unions, pour avoir adhéré à un système de participation aux bénéfices créé par les propriétaires d'une grande entreprise. Bien que le salaire de ces ouvriers fut toujours conforme au tarif syndical, les trade-unions alléguaient que les sommes touchées par eux à titre de participation étaient de nature à compromettre leur obéissance à un ordre de grève éventuelle. La loi de 1871 sur les trade-unions refuse aux tribunaux le droit de sanctionner les accords qui peuvent intervenir entre les syndiqués, relativement aux conditions du travail. Le juge s'est donc senti obligé de donner raison aux syndicats défendeurs, et son jugement a été conforme à la lettre de la loi. C'est aux trade-unions elles-mêmes de voir où les conduit cette politique. On ne saurait condamner les opérations de ces associations lorsqu'elles agissent dans l'intérêt de leurs membres. Mais tout ce qu'on leur demande, c'est d'élargir leur point de vue. L'opinion publique est d'avis que ce n'est pas en décourageant la participation aux bénéfices qu'on arrivera à établir entre employeurs et ouvriers cette harmonie qui est indispensable à la restauration des industries de la nation.

331.88 (42 : 54)

Les trade-unions aux Indes. « Daily Herald », 14 mars.

La Ligue pour le bien-être des travailleurs dans l'Inde (Workers' Welfare League of India) vient de provoquer à Londres l'ouverture d'une conférence des Trade-Unions anglais, ayant pour objet de donner aux ouvriers Indiens l'appui de ceux-ci dans leur lutte pour l'organisation. Le syndicalisme fait de rapides progrès dans l'Inde. Un Congrès général des Syndicats de l'Inde vient de se tenir pour la première fois. Les syndicats hindous groupent à l'heure présente 300.000 mineurs, 150.000 employés de chemins de fer, 200.000 ouvriers de l'industrie du coton. Mais l'organisation syndicale aux Indes n'est pas, jusqu'à maintenant entièrement reconnue par la loi, de sorte

qu'il est impossible aux syndicats actuellement existants de s'affilier soit au parti communiste britannique, soit à tout autre groupement de leur choix. Les syndicalistes hindous se plaignent notamment de la jurisprudence en vigueur qui, en frappant d'une condamnation les présidents de syndicats qui prennent une part effective à la direction des mouvements ouvriers, tend à restreindre le droit de grève. La Conférence a voté une motion demandant au Comité parlementaire du Congrès des Trade-Unions d'agir pour que les syndicats hindous soient placés sur le même pied que les syndicats britanniques, au regard de la loi.

ETATS-UNIS

338 : 677 (73 : 52)

L'Industrie de la soie : Les Etats-Unis et le Japon, par L. B. GOTTLIER. « Journal des Economistes », mars.

La source principale de fourniture de la soie brute en ce moment c'est le Japon. De temps immémoriaux les Japonais ont tissé de la soie, mais leur exportation n'a commencé qu'en 1858 et atteint, en 1919, 38 millions de livres.

Les plus grands consommateurs de cette soie sont les Etats Unis qui reçoivent en 1919-20 86 % de la production totale du Japon, et 47 et 63 % respectivement des exportations de Shanghai et de Canton.

Dans l'industrie de la soie le nombre des établissements américains passe de 483 à 902 durant la période 1900 à 1914 et le nombre des salariés de 65.416 à 108.170.

Mais le prix s'élève en même temps qu'augmente la consommation et la hausse commençant en 1915 atteint 85 % au début de 1918. Après l'armistice, l'industrie passe par une période de grande prospérité puis subit le désastre. Des rumeurs de dépression font tomber les prix qui descendent au taux le plus bas au début de 1919. Mais la demande américaine, de plus en plus intense provoque une nouvelle hausse qui atteint à la fin de 1919 205 % comparativement au marché de 1913.

Quand cette hausse prendra-t-elle fin ? La réponse dépend des consommateurs. Les Etats-Unis demandent à grands cris l'économie. En janvier 1920 la spéculation devient effrénée.

A la fin de janvier, le gouverneur de la Banque du Japon prédit la baisse du commerce étranger et le 15 mars en effet il y a panique à la Bourse de Tokio qui reste fermée pendant 2 jours. En avril les niveaux sont très bas ; les bourses sont fermées jusqu'au 10 mai.

Le sort de l'industrie de la soie est alors réglé : la Banque 74^e de Yokohama, soutien de l'industrie, ferme aussi ses portes et sus-

pend ses opérations. La Caisse d'Épargne fait faillite. La consommation américaine ayant subitement diminué, la débâcle du marché d'exportation provoque le désastre.

A la fin de juillet 1920, le gouvernement vient au secours des producteurs avec un prêt de 10 millions de yen, et en septembre il leur fait un nouveau prêt de 50 millions complété par une avance de 15 millions de la Banque du Japon.

Ainsi s'est terminé le cycle de l'activité spéculative de la période d'après-guerre. Que promet l'avenir ? Il y aura surproduction pour la saison 1920-21, la baisse de la consommation américaine n'étant pas arrêtée ; et la déflation au Japon influencera aussi la baisse du prix de la soie brute.

Mais la réduction de la journée ouvrière à partir du 1^{er} septembre, les restrictions sur les arrivées des cargaisons envoyées par les dévideurs et l'élimination des spéculateurs devront être un bienfait pour l'industrie de la soie et une récupération peut être escomptée avec assurance. La chute de la consommation américaine n'est également que passagère ; il n'est pas douteux qu'elle se montrera à l'avenir aussi ferme que par le passé.

338 : 665 (73 : 86)

Les Etats-Unis et le pétrole de la Colombia. Le correspondant du « Morning Post » à Washington, 12 mars.

L'influence du pétrole sur les rapports mondiaux se fait sentir encore une fois. La politique de M. Harding vis-à-vis de l'Europe n'est peut-être pas encore déterminée, mais elle s'est précisée vis-à-vis de l'Amérique du Sud. M. Harding tient à établir les relations les plus cordiales entre les Etats-Unis et les Républiques latines. Il a demandé au Sénat de ratifier le traité selon lequel la Colombia va recevoir 25 millions de dollars en paiement du territoire qu'a pris Roosevelt quand on a construit le canal de Panama. La Colombia a toujours prétendu que les Etats-Unis l'ont volée. Mais Roosevelt s'est justifié en disant que la Colombia a demandé un prix excessif et qu'elle a voulu faire chanter les Etats-Unis ; que les intérêts de la civilisation autorisaient son action arbitraire. Il a remis la question du dédommagement. Pendant la discussion récente au Sénat, où les amis de Roosevelt se sont opposés à la ratification, on a mis en évidence que la Colombia est excessivement riche en pétrole, et qu'il était dans l'intérêt des Etats-Unis d'exploiter les champs pétrolifères de ce pays plutôt que de les laisser passer en d'autres mains ; mais que les Etats-Unis ne pouvaient pas obtenir les concessions nécessaires si les différends n'étaient pas réglés. Cet argument a impressionné les amis de Roosevelt, et il est très probable qu'ils donneront leur assentiment.

POLOGNE

338 (438)

Les richesses de la Haute-Silésie. « *Kölnische Zeitung* », 2 mars.

Un envoyé spécial de la *Gazette de Cologne* en Silésie a écrit une série d'articles sous le titre : « *Oberschlesien und seine Not* ». Celui du 2 mars est particulièrement intéressant par les précisions qu'il donne sur la valeur de ce pays.

Le sous-sol haut-silézien renferme du minerai et du charbon jusqu'à des profondeurs encore inaccessibles à l'exploitation. Les couches alternent, et l'on peut extraire du même puits charbon et minerai. Les gisements de charbon sont en quantité exceptionnelle. On a creusé jusqu'à 2.000 mètres, traversant plus de 150 mètres d'épaisseur de charbon, il y en a 30 mètres dans les parties orientales, les plus pauvres du bassin. L'extraction annuelle est actuellement de 43.000.000 de tonnes. Si elle montait à 50.000.000, il faudrait 1.200 ans pour épuiser la provision de charbon calculée comme exploitable. En poussant plus profondément l'exploitation (c'est la température qui s'y oppose) on reculerait cette échéance de plusieurs siècles, alors que le charbon de la Ruhr serait épuisé depuis longtemps. Actuellement, la Silésie avec ses 150.000 mineurs, extrayant de 63 puits 43 millions de tonnes de houille, fournit à elle seule un quart de la production allemande.

L'extraction de minerai de fer, qui atteignait 60.000 tonnes à la fin du XIX^e siècle, a fortement diminué, parce qu'on en a trouvé ailleurs de plus riches. D'ailleurs le coke de Haute-Silésie n'est pas assez poreux ni assez résistant pour les hauts-fourneaux.

Beaucoup plus importante est l'extraction des minerais de plomb et de zinc, concentrée dans la région de Beuthen. On produit par an 30.000 tonnes de plomb, 8 à 9.000 kilos d'argent. L'industrie du zinc a subi une crise parce qu'on a dû changer de minerai et passer à la blende de zinc sulfurée. L'extraction qui était de 642.000 tonnes en 1882, n'était que de 454.000 en 1917. Mais l'extraction nouvelle est assurée pour longtemps, il s'y joint l'apport de minerais étrangers, et actuellement l'industrie du zinc en Haute-Silésie est fortement établie. Il faudrait ajouter encore l'extraction de la chaux qui occupe actuellement 4.000 ouvriers, et celle du ciment de Portland, dont le centre est à Oppeln, et qui produit par an 7.000.000 de tonneaux de 170 kilos.

RUSSIE

Le pétrole sibérien.

338 : 665 (57)

Le Lieutenant de vaisseau Pelle-Deforge, qui fut en mission en Russie, où il étudia la question du pétrole, considère que l'accord

La Documentation vivante

Krassine a pour but principal d'ouvrir aux Anglais un nouveau marché de pétrole, notamment dans la région caucasienne.

Mais il y a d'autres espérances en Russie. Les Sociétés qui exploitent les sources de Bakou avaient, en 1913 et en 1914, envoyé des géologues explorer les terrains longeant la voie du Transsibérien. Leur rapport fut très clair : l'immense zone qui s'étend entre les marais gelés du nord et les marais couverts de jonc du sud, contient de nombreuses mares bitumineuses.

Si on construisait des routes, il y aurait là une source presque inépuisable de pétrole. On n'a fait des sondages profonds qu'en quatre endroits, en Sibérie. Des recherches ont été faites par M. C. A. Sloan à Petrowsk, sur le fleuve Irtisch, à 100 milles en amont d'Omsk. Sloan, englobé dans la suite du tzar, séjourna dans la forteresse de Tobolsk. Au milieu de la cour, une mince flamme surgissait ; elle était connue depuis cent ans. Il y a trente ans, des détenus, en creusant un puits de 200 pieds avaient rencontré une couche pétrolifère dont la production continue.

Dans la Sibérie orientale, dans une région sauvage, vers le sud, on signale un lac qui porte le nom d'*Eau fétide*. La surface est couverte d'une croûte épaisse formée par l'huile. Ce lac n'a jamais été exploité.

GOVERNEMENT & ADMINISTRATION

Administration centrale, régionale, locale -
o o o Armée - Régions libérées o o o

*Toutes nos analyses ont un caractère strictement objectif.
Elles présentent non le point de vue de la rédaction, mais celui de l'auteur.*

GENERALITES

340.13

Pourquoi les lois sont mal faites, par Pierre BÉZARD-FALGAS.

« Revue de la Semaine », 18 mars.

Les lois sont mal faites ; les renvois à des dispositions antérieures sont trop nombreux se rapportant souvent à des articles dont ils n'abrogent qu'une partie, sans rien spécifier pour le reste.

Il y a trop de législateurs et pas assez de techniciens : rares sont ceux qui ont les connaissances nécessaires à la bonne confection d'une loi ; beaucoup pour épargner un travail dont ils ne sauraient venir à bout se contentent d'amendements disparates : rien qu'au point de vue de la rédaction, la plupart des parlementaires s'en montrent incapables ne possédant aucune des qualités indispensables de clarté, méthode et précision.

La quantité remplace la qualité : une loi nouvelle chaque jour à l'*Officiel* ! Les assemblées espèrent pouvoir au cours d'une législature donner satisfaction à toutes les aspirations nationales !

Trop de temps est donné au contrôle et pas assez à l'œuvre législative ! l'interpellation a le pas sur le travail utile car elle accompagne naturellement le souci de la conquête des portefeuilles.

Les lois sont aussi sabotées parce que votées sous la poussée de l'opinion publique.

Quels remèdes ?

1° Développer l'emploi des enquêtes parlementaires, dont il n'est fait actuellement usage qu'à la suite de scandales judiciaires ou autres ;

2° Placer à côté des Chambres un conseil juridique ayant voix consultative, chargé de la rédaction et de la mise en harmonie avec les textes antérieurs.

La Documentation vivante

Le Conseil d'Etat y pourvoit dans une certaine mesure mais sa collaboration n'est qu'accidentelle et puis il a d'autres fonctions importantes.

Mieux vaudrait un corps spécial, obligatoirement consulté, composé de sections chargées d'éclairer le gouvernement sur toutes les questions économiques, sociales, financières ou autres. Les membres de ce corps seraient élus par le Sénat et la Chambre sur une liste de présentation dressée par les compétences du monde industriel, commercial, financier, agricole.

321.07

Un ministre doit-il être membre du Parlement ?, par Louis

LAJARRIGE. « Journal », 21 mars.

Est-ce parmi les membres du Parlement qu'on doit prendre les ministres, telle est la question qu'on se pose à l'ordinaire. M. Lajarrige examinant les « cas » récents de MM. Marsal et Honorat se demande à l'inverse s'il convient que les membres du Parlement soient pris parmi les ministres : comment peut-il se faire, se demande-t-il, que des séries d'incompatibilités aient été édictées pour de nombreux fonctionnaires magistrats et qu'il en soit autrement quant au chef de l'administration.

C'est qu'aux temps héroïques de la République où fut votée la Constitution, le ministre était plus que fonctionnaire, homme politique chargé de faire prévaloir les vues politiques d'une part : il en résulta une instabilité que l'opinion publique condamne de plus en plus et le crédit du Parlement ne pourrait que gagner à ce qu'il y fût remédié.

Au Parlement même on se rend compte que les étiquettes anciennes sont vides de sens, qu'entre hommes d'origines bien différentes il y a des idées communes ; un besoin de renouveau se fait sentir.

Le corollaire de ce nouvel état de choses, conséquence inéluctable de la guerre, c'est le ministre technicien approprié à l'étude des problèmes financiers, économiques, sociaux, investi par conséquent d'un mandat d'une assez longue durée pour qu'il puisse bien posséder son département et y agir utilement.

FRANCE

353 (44)

Régionalisme provençal, par Louis COSTABELLE. « Vie maritime et fluviale », 10 mars.

Etude d'où il ressort que si Marseille est le port tout indiqué comme point de transit pour la Méditerranée Occidentale, il en est

tout différemment pour la Méditerranée orientale et les au-delà de Suez. La rade des Salins d'Hyères présente à cet effet de multiples avantages et son aménagement, relativement facile et peu coûteux gagnerait plusieurs heures aux voyageurs.

353 (44)

Régionalisme ; Nice et la Riviera, par Pierre DEVOLNY. « *Mercur* de France », 15 mars.

Naguère, le niçois voyait surtout les satisfactions immédiates d'un profitable carnaval ; maintenant, signe des temps, il pense d'abord aux grands destins promis à son pays. Ce pays, favorisé des dieux, forme un tout harmonieux doué de forces potentielles qui attendent leur réalisateur ; de nombreuses rivières convergent vers Nice recélant des énergies presque inutilisées ; avec des usines tournant 5.000 heures par an, on obtiendrait une énergie équivalente à celle fournie par 1.500.000 tonnes de houille !

Le futur grand port de Villefranche sera l'aboutissement des échanges du Piémont, une fois achevée la ligne Nice-Coni ; une ligne à grand trafic réunira Nice à Grenoble ; Nice n'a encore d'autre communication avec la France que sa voie du littoral commandée par la jalouse Marseille !

Les Niçois ont refusé, on le sait, d'entrer dans la région marseillaise à laquelle M. Clémentel les avait d'abord annexés ; ils préfèrent leur rattachement à Grenoble : Nos intérêts, disent-ils, sont sacrifiés quand il nous faut subir le contrôle de Marseille ».

Et l'émancipation de l'envahissante Marseille aimante aujourd'hui et passionne le Niçois.

La réalisation du régionalisme intégral rencontrera à n'en pas douter quelques difficultés de ce genre.

353 : 323 (44)

La Décentralisation et la Révision. « *Le Parlement et l'Opinion* », 20 mars.

L'éditorial dû à la plume de M. Albert M... se termine par ces lignes : « M. Millerand poursuit, à la faveur de son voyage en province, sa vaillante campagne pour la décentralisation et la révision de la constitution. On ne saurait lui reprocher de rester fidèle à lui-même. Il sait ce qu'il veut ; il sait où il va. Son septennat portera ses fruits. Une volonté inlassable de grandeur française et de grandeur républicaine étroitement confondues l'anime. Les voyages qu'il effectue sont des voyages d'études et d'action. Bonne tradition. Mais nous aurons à revenir plus tard sur cette conception utile de l'action présidentielle. »

Cour des Comptes et Contrôle parlementaire, par FLEURY-RAVARRIN. « *Economiste parlementaire* », 10 mars.

La Cour des Comptes remplit-elle sa mission d'une façon satisfaisante et le contrôle parlementaire dont elle est l'instrument fonctionne-t-il à souhait. Ne peut-on pas dire que la loi des comptes est tombée en désuétude et que les Chambres s'en remettent à la Cour du contrôle du budget ?

Bien qu'en fait il semblerait qu'il en fut ainsi, la Chambre est loin de vouloir renoncer à ses pouvoirs et à différentes reprises elle a laissé apparaître qu'elle attend beaucoup de la Cour des Comptes, plus peut-être qu'elle ne peut lui donner. Avec les méthodes du décret de 1807, cette dernière travaille en ordre dispersé ; il y aurait intérêt à des vérifications par ministère et non par des comptables.

La Cour est aussi le contrôleur supérieur des comptabilités départementales et communales : ce n'est que par son intermédiaire que le Parlement peut trouver les éléments de son contrôle sur les budgets locaux.

Quoi qu'il en soit, pour que la Cour donne au Parlement les éléments d'un contrôle sérieux il faudrait qu'elle fut réorganisée et apportât plus vite les résultats de son examen des budgets. Mais n'y a-t-il pas danger à rapprocher du Parlement élu un corps judiciaire et le Parlement n'aurait-il pas tentation d'empiéter sur le domaine judiciaire ?

Un président des intérêts économiques, par LÉON VAUDECRANE. « *Exportateur français* », 17 mars.

M. Millerand, Président de la République, vient de se révéler comme un véritable homme d'affaires sachant apprécier quels sont les grands intérêts du pays. Le voyage présidentiel à la région objet des études *d'aménagement du Rhône* va obliger tous les Français à connaître l'importance de la question ainsi posée dans le pays par le chef de l'Etat.

Jadis, le monde entier approuvait le Kaiser de défendre en toutes circonstances les intérêts économiques de son empire. M. Millerand a voulu lui aussi démontrer qu'il était le premier commis-voyageur des affaires de la France : c'est un titre dont s'enorgueillissait déjà Gambetta.

Il faut grandement remercier le Président de la République d'une initiative qui lui attirera un redoublement d'admiration de la part de tous les Français.

Les deux forces : le nombre, l'élite, par Henri CHARDON. Perrin et C^{ie}, éditeurs. 1921.

La souveraineté populaire reste à la base de l'Etat nouveau et se concrétise dans le pouvoir politique que l'auteur appelle « force » sans doute parce que le mot est concret ; ses organes sont les assemblées parlementaires et les ministres « œil de la nation sur les services publics ». Au pouvoir politique n'appartiennent que des droits de contrôle.

Quant à l'action, c'est le propre du pouvoir administratif symbolisé à la tête de chaque grand service par le directeur général ; à côté de lui un comité technique représentant l'ensemble du personnel du service public mais n'ayant qu'un rôle consultatif.

Les attributions du Président de la République ne doivent pas être étendues ; « celles que lui confère la Constitution de 1875 sont déjà assez lourdes pour un républicain » ; quant aux ministres ils doivent continuer à être pris dans le Parlement et posséder plutôt une solide culture générale que des connaissances techniques spéciales.

L'ouvrage de M. Chardon est un résumé intéressant de ses études d'avant-guerre sur la réorganisation de la France.

REGIONS LIBEREES

353.01 (44)

La reconstruction des régions libérées. « Morning Post », 18 mars.

La Fédération Internationale des Syndicats ouvriers s'est réunie récemment à Amsterdam, et le Bureau de la Fédération vient de publier le texte d'une résolution relative à la reconstruction des villages des régions libérées dans le Nord de la France. Par cette résolution, les représentants allemands, MM. Grasmann et Otto Hue, déclarent que les syndicats allemands considèrent comme un devoir d'effectuer ce travail de reconstruction. Les syndicats du bâtiment en Allemagne et en France se chargeront, d'un commun accord, de créer les organisations de main-d'œuvre et de production qui pourraient entreprendre ce travail. Les syndicats allemands se déclarent prêts à travailler énergiquement à la restauration de la France et de la Belgique et, afin de déterminer la meilleure méthode d'action, une conférence spéciale des représentants des Syndicats des pays directement intéressés à cette question se réunira à Amsterdam le 31 mars. La Fédération internationale serait d'avis, en attendant une

La Documentation vivante

solution définitive de la question des réparations, que l'Allemagne débitrice fût autorisée à émettre un emprunt international, qui lui fournirait les moyens d'exécuter avec rapidité le travail de réparations.

PRINCIPAUX ACTES LEGISLATIFS

(328.01 : 02).4

Propositions de loi de M. Charles Reithel portant *organisation des régions administratives* (Chambre. — Dépôt, 10 mars).

— de M. Camille Chautemps modifiant *la loi municipale du 5 avril 1884* (10 mars).

— De M. Paul Boncour tendant à la *création d'un office national du logement* (11 mars).

Rapport de M. Henry Merlin sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, modifiant l'article 11 de la loi du 9 novembre 1915, sur la *limitation du nombre des débits de boissons* (Sénat. — Dépôt, 22 mars).

Rapports de M. Xavier Vallat sur la proposition de loi de M. François Arago tendant à modifier la loi du 7 août 1839 sur *l'organisation de l'état-major général de l'armée* (Chambre. — Dépôt, 4 mars).

— De M. Galli sur la proposition de loi de M. Georges Bousset tendant à conférer, à titre posthume, la *dignité de Maréchal de France au général Gallieni* (Chambre. — Dépôt, 24 mars).

Projet de loi relatif à *l'appel de la classe 1921* (Chambre. — Adoption, 4 mars).

— Adopté par le Sénat, sur *l'éducation physique et la préparation militaire obligatoires* (Chambre. — Adoption, 24 mars).

— Adopté par la Chambre des députés, relatif à *l'appel de la classe 1921* (Sénat. — Dépôt, 10 mars).

Rapport de M. Paul Strauss, sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à *l'appel de la classe 1921* (10 mars).

Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à *l'appel de la classe 1921* (Loi. — Adoption. — Sénat, 11 mars).

Proposition de résolution de MM. de Rothschild et Sempé relative à l'institution, dans chaque département, d'un *office public d'hygiène et d'assistance* (15 mars).

Projet de loi réorganisant la *juridiction des dommages de guerre* (Chambre. — Dépôt, 28 février).

Proposition de loi de M. Louis Marin tendant à autoriser les Caisses départementales et régionales et les Sociétés de secours mutuels des régions dévastées à consacrer une partie de leurs fonds disponibles au relèvement de ces régions (Chambre. — Dépôt, 8 mars).

Rapport de M. Desjardins sur le projet de loi réorganisant les juridictions de dommages de guerre (Chambre. — Dépôt, 24 mars).

Projet de loi complétant la loi du 15 août 1920 portant fixation du régime légal des sociétés coopératives de reconstruction (Chambre. Adoption, 24 mars).

— Relatif à la prorogation du délai imparti par la loi du 25 août 1920 modifiée par la loi du 26 novembre 1920 pour le dépôt des demandes d'indemnité de dommages de guerre (Chambre. — Adoption, 24 mars).

Proposition de loi, modifiée par le Sénat, tendant à proroger les Sociétés par actions et par parts d'intérêts ayant tenu siège social ou exploitation en régions libérées ou dévastées et qui sont arrivées à leur terme statutaire depuis le 1^{er} août 1914 (Chambre. — Adoption, 28 février).

Projet de loi adopté par la Chambre des députés tendant à modifier et à compléter les articles 152 à 159 de la loi du 31 juillet 1920 autorisant le paiement par annuités des indemnités dues aux sinistrés dont la perte subie est au moins égale à un million (Sénat. — Dépôt, 22 mars).

Proposition de loi de M. le lieutenant-colonel Plichon sur le régime fiscal des régions libérées (Sénat. — Dépôt, 22 mars).

Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à modifier et à compléter les articles 152 à 159 de la loi du 31 juillet 1920, autorisant le paiement par annuités des indemnités dues aux sinistrés dont la perte subie est au moins égale à un million (Sénat. — Adoption, 23 mars).

Proposition de loi de M. Joseph Pouzin tendant à compléter et à modifier la loi du 12 juillet 1919 et à rendre inutiles les élections législatives partielles par l'institution des députés suppléants (Chambre. — Dépôt, 4 mars).

ETRANGER

ALLEMAGNE.

321.7 (43)

Un projet de réforme des méthodes de travail parlementaire en Allemagne. « Vossische Zeitung », 28 février.

Le député démocrate et ancien ministre Schiffer a présenté au

La Documentation vivante

Reichstag au nom de son parti et après entente avec la majorité gouvernementale un projet de loi sur le fonctionnement du Reichstag.

Il est question de créer un « Conseil d'Anciens » (Aeltestenrat), délégation permanente de 28 membres, sous la présidence du président de l'Assemblée ou de l'un des vice-présidents. Ce conseil aurait pour fonctions : 1° de seconder le président du Reichstag dans ses fonctions ; 2° de prendre un certain nombre de décisions.

Désormais des lois d'importance moyenne ou secondaire pourraient être votées par une commission du Reichstag, et le conseil aurait à faire la sélection ; il pourrait même disjoindre plusieurs parties d'un même projet, renvoyer l'une devant le Reichstag et l'autre devant une ou plusieurs commissions. Mais toute loi votée par une Commission devrait être immédiatement soumise au Reichstag qui pourrait l'abroger.

Autre réforme : le budget doit être présenté au Reichstag au plus tard le 3 janvier de chaque année. S'il n'est pas complètement voté le 15 mars, les chapitres restants sont mis aux voix sans discussion. C'est le Conseil d'Anciens qui fixe l'ordre de discussion des chapitres, et le temps à y consacrer. Ce temps écoulé, le chapitre est mis aux voix sans autre débat.

Selon une autre proposition du même député, le Conseil des Anciens reçoit le droit de fixer le délai dans lequel devront être réglées les questions, et spécialement la durée des discours ; en outre chaque député ne pourrait prendre part en une séance qu'à une seule question et une interpellation sauf exception autorisée par le Conseil. Enfin il y aurait par semaine trois jours consécutifs réservés aux séances plénières, et deux pour les séances des commissions.

ETATS-UNIS.

354.84 (73)

Notre ministère du Travail : un éloge, par W. L. CHENERY.
« The Survey », février.

Au moment où Wilson quitte le pouvoir, l'heure ne saurait être mieux choisie pour apprécier une organisation qu'il a inaugurée et dirigée pendant huit ans : le Ministère du Travail, établi le 4 mars 1913, le jour même où le président entrait en fonctions. Pendant 48 ans, ouvriers associés et précurseurs de réformes sociales avaient essayé de persuader au Congrès de créer ce département, qui devait sauvegarder les intérêts du travail. A l'origine, ce n'était guère qu'une agrégation de bureaux indépendants, vivant des charités du Ministère du Commerce. Le bureau de la statistique du travail était le plus ancien, il avait d'abord fait partie du Ministère de l'Intérieur,

et rendu de grands services. Le Bureau des Enfants, qui existait déjà dans le « Department of Commerce and Labor », a étudié de très près la mortalité infantile et ses relations avec le salaire des ouvriers. Le Bureau of Immigration and Naturalization est assez récent, organe d'administration plutôt que d'étude et de recherche. Pendant la guerre, le Ministère du Travail s'enrichit de nombreuses branches d'activité : on organisa le U. S. Employment service, qui existait déjà sous forme embryonnaire — et qui fut de grande utilité pour parer aux nécessités pressantes ; malheureusement la politique d'économie qui suivit l'armistice lui coupa les vivres ; il végète aujourd'hui, alors qu'il pourrait être si précieux au milieu de la crise que nous traversons. Le « Bureau of Industrial Housing » n'est guère plus prospère. Le « Women's Bureau », inauguré pendant la guerre, manque d'argent aussi, bien qu'il ait fait d'excellent travail, et publie, notamment, une étude remarquable sur la « Nouvelle situation des femmes dans l'industrie américaine ». Malgré les lacunes, l'œuvre accomplie par le Ministère du Travail est de premier ordre. A cette œuvre il faut ajouter le vaste programme élaboré pour l'avenir ; ce programme a été exposé par le président Wilson au cours de l'« Industrial Conference » : en voici les grandes lignes :

1° Développement de l'« Employment service », de sorte que nul ne reste inoccupé, tant qu'il y aura un travail à faire en un point quelconque de l'Amérique ;

2° Affectation, sur la plus grande échelle possible, de propriétés et de crédits publics, à des œuvres de coopération ouvrière ;

3° Vote de lois qui permettent de combiner les travaux à mort-saison et les travaux permanents ;

4° Promesse d'avancement aux meilleurs ouvriers, afin d'obtenir un rendement maximum pour les employeurs, les employés et le public ;

5° Protection aux femmes et aux enfants occupés dans l'industrie ;

6° Politique souple et intelligente vis-à-vis de l'immigration ;

7° Meilleure paye pour les employés compétents et travailleurs.

Avec la réalisation de ces projets, une nouvelle administration commence ; le travail des pionniers est terminé ; disons — presque sans réserve — que la plus grosse part fut faite de main de maître.

Un record : l'exposition d'hygiène de Chicago. « The Social Hygiène Bulletin », février.

L'exposition d'hygiène de Chicago a eu lieu du 24 au 29 novembre ; 200.000 brochures de propagande ont été distribuées et, le 4^e jour, la provision était épuisée. Plus de 200.000 visiteurs se sont donc pressés dans les salles du Colysée qu'on n'avait jamais vu si bondé, même

La Documentation vivante

au moment des grandes réunions politiques. Il y avait quatre expositions distinctes : celle de l'U. S. public Health Service ; celle de la « Social Hygiène division of the State Board of Health » ; celle du « City of Chicago Public Health Department » et celle de l'Illinois Social Hygiène League. Chacune avait des dispositifs spéciaux pour attirer l'attention des visiteurs : placards, pamphlets, projections, vues stéréoscopiques, etc... Un immense tableau couvrait presque tout un mur ; c'était la carte vénérienne de Chicago — 4.800 points y étaient éparpillés dans les divers quartiers de la ville — les 4.800 cas de syphilis soignés par les cliniques depuis mai 1918. Le résultat de la propagande était instantané : dès le 2^e jour de l'exposition, le chiffre des entrées dans les cliniques avait augmenté de 100 %. Enfin des conférences-débats, annoncés à l'avance, devaient avoir lieu à l'exposition même : les questions suivantes étaient proposées :

1^o Quelle doit être la base médicale, sociale et légale du traitement des syphilitiques ?

2^o Comment les organisations sociales de Chicago peuvent-elles collaborer à la lutte anti-vénérienne ?

3^o Quelle est l'influence des maladies vénériennes sur l'industrie ? Quel remède peut-on apporter ?

Les médecins d'usines et les chefs des plus grandes manufactures de Chicago étaient présents au 3^e meeting. Tous furent d'accord pour reconnaître que le problème vénérien exerce une influence de premier ordre sur la production, les accidents et le bien-être général des ouvriers. On décida la réunion d'une commission qui étudierait la question de plus près.

Le grand succès de l'exposition est dû à l'initiative de D^r Robertson, de la Commission of Health of Chicago, qui a su intéresser à son œuvre toutes les classes de la société, et y a employé tous les moyens — depuis l'influence des grands manufacturiers sur la population ouvrière, jusqu'à la collaboration active des laitiers chargés de vendre des tickets d'entrée à tous leurs clients, — afin qu'aucune famille ne fût oubliée.

ITALIE.

338.98 (15)

L'Etat et la vie chère. « Stampa », 6 mars.

Le ministre du Commerce, M. Alessio, interviewé par la *Stampa* sur la cherté de la vie et le rôle de l'Etat, a déclaré qu'il fallait se placer à trois points de vue différents :

1^o L'action directe de l'Etat contre les prix excessifs. En ce cas l'Etat doit s'efforcer de déterminer les prix coûtants et les prix de

vente en gros et de fixer des maxima. C'est ce que le gouvernement italien a fait conformément à la loi du 30 septembre 1920. Des commissions ont été créées, chargées de dire si les prix pratiqués dans une localité sont excessifs. Elles ont le droit de fermer les magasins. Cette loi est imitée de la loi anglaise de novembre 1919 dite « Profitec-ling act ». Le gouvernement a déjà fixé les prix maxima des chaussures, des savons et des parapluies. Il étudie le prix des livres.

2^e L'action de l'Etat sur le mouvement commercial : La concurrence permettrait de faire baisser les prix, mais beaucoup de gouvernements continuent à interdire l'exportation ou l'importation de certaines marchandises. L'Italie dans les circonstances présentes ne peut se lier par les traités de commerce à longue échéance ; elle doit conclure des accords à temps pour obtenir les matières premières dont elle a besoin.

3^e L'action de l'Etat sur les changes. M. Alessio estime que la loi sur le prix du pain, le vote des impôts nouveaux amèneront un changement favorable au change italien. Le change s'améliorera surtout, si l'Italie peut exporter beaucoup.

35.561.2 (56-44)

Les dépenses militaires en Syrie.

M. Jonnart, qui vient de faire un voyage en Palestine et en Syrie, a bien voulu nous donner quelques impressions :

Le prestige de la France, en général, et du général Gouraud, en particulier, dit-il, est très grand en Syrie. Seulement, les populations syriennes, qui sont intelligentes, ont pu faire la remarque des fâcheux gaspillages de l'administration militaire. Les fonctionnaires sont beaucoup trop nombreux et souvent de qualité médiocre ; les officiers reçoivent des soldes très élevées, les automobiles roulent nombreuses dans toutes les directions ; dès que les châteaux, d'ailleurs supportables, arrivent, tous les fonctionnaires de Beyrouth réquisitionnent les villas charmantes que les commerçants syriens ont édifiées sur le Liban. Ces commerçants sont fort indisposés par ce procédé et, habiles dans les affaires, ils considèrent certainement qu'un pays est mal administré quand, dans la détresse qui succède à la guerre, il se livre à tant de folles dépenses.

Le grand défaut de l'administration militaire, dit M. Jonnart, qui cite les précédents de l'Algérie méridionale, est de méconnaître les possibilités financières de la métropole, de ne point tenir compte de nos difficultés d'argent et de ne point faire effort pour resserrer les dépenses. A cet égard, le gouvernement et le parlement ont un rôle à remplir — et le plus tôt sera le mieux.

COMMERCE & TRANSPORTS

Commerce intérieur et extérieur - Marine Marchande

○ ○ ○ ○ ○ Communications ○ ○ ○ ○ ○

*Toutes nos analyses ont un caractère strictement objectif.
Elles présentent non le point de vue de la rédaction, mais celui de l'auteur.*

FRANCE

385 (44)

Les chemins de fer d'Alsace-Lorraine, par Robert DOUCET.

« Le Monde économique », mars.

Il est nécessaire de résoudre rapidement la question des chemins de fer d'Alsace-Lorraine. Deux systèmes sont en présence. Le premier, qui serait le rattachement pur et simple à la compagnie de l'Est permettrait : 1° une fusion de personnel; 2° l'unification technique par la substitution de la conduite à gauche à la conduite à droite; 3° l'unification des tarifs commerciaux; 4° la solution plus rapide des projets de percée des Vosges. C'est de beaucoup le plus préférable ! Le second système : maintien de l'autonomie sous une direction d'Etat est définitivement condamné de par les expériences qui furent tentées sur un autre réseau. Du reste, au point de vue financier, il est hors de doute qu'une convention passée avec la compagnie de l'Est serait beaucoup plus fructueuse pour le trésor que tout autre mode d'exploitation.

382,4 (44 : 71)

Nouveau traité de commerce franco-canadien. « Board of Trade Journal », 17 mars.

La France et le Canada viennent de conclure un nouveau traité de commerce, qui a été signé à Paris le 29 janvier 1921 et qui doit rester en vigueur tant qu'un nouvel accord commercial n'interviendra pas. D'après ce traité, les marchandises françaises importées au Canada seront traitées sur le même pied que les marchandises provenant de la nation la plus favorisée. D'une manière générale, au-

La Documentation vivante

cune modification n'est apportée aux tarifs applicables aux marchandises canadiennes importées en France, sauf qu'on élargit le cadre des marchandises ayant droit au tarif minimum et certaines autres marchandises, assujetties au tarif général, bénéficient d'un pourcentage de réduction.

382 (44)

Le retour à la liberté commerciale, par Arthur LEVASSEUR.

« L'Œuvre économique », février.

Les commerçants ne demandent pas que nos frontières soient largement ouvertes ou que l'on institue le libre échange ; ils savent que la paix économique n'est pas encore rétablie.

Ils désirent seulement recouvrer la liberté des transactions intérieures et demandent la suppression des tracasseries en matière fiscale.

Ils souffrent de l'arbitraire qui règne dans tous les domaines et sont prêts à prouver, même par des sacrifices, qu'ils sont les meilleurs éléments de l'abaissement du coût de la vie et de la répartition des déprées.

Que les pouvoirs publics entrent en relations avec eux, et que le consommateur ne les considère plus avec suspicion.

Dans la liquidation des stocks, par exemple, pourquoi l'Etat n'a-t-il pas mis toutes les denrées à la disposition des commerçants en s'entendant avec eux pour les prix à établir ? Il aurait évité l'emploi d'un personnel important ; tous les intermédiaires auraient été supprimés et le consommateur aurait été satisfait.

Que l'Etat fasse comprendre au producteur que ses charges ne doivent pas être moindres que celles des autres citoyens et qu'il doit travailler comme eux au rétablissement de la vie économique normale de la France.

Qu'il fasse naître l'harmonie et la conciliation dont il sera le premier bénéficiaire et qu'il convie les commerçants à collaborer à cette œuvre.

385.6 (44 : 46)

Le Transpyrénéen, Ax-les-Thermes, Puigcerda, Ripoll, la grande voie internationale, par R. GAY DE MONTELLA.

« L'Exportateur Français », 10 février.

Pour resserrer les liens de sympathie et d'affection entre les deux nations intéressées autant que pour le trafic international, il est bon de relier Bordeaux et Barcelone par une grande artère rapide et d'accès facile au trafic entre l'Océan et la Méditerranée. Elle fut décidée en 1885, par M. Delcassé et l'ambassadeur de S. M. Senor

Leon y Castillo. Les négociations se poursuivirent à travers les obstacles techniques et politiques, dirigées tour à tour par MM. E. Brousse, Millerand, Barthou, Lax et Nouillach Pioc du côté français, et du côté espagnol par MM. Ferrer y Vidal, Abbo, Andreu, si non Montagut, Bertrand et Cambo qui inaugura le premier tronçon espagnol entre Ripoll et Ripas, le 10 août 1919. L'électricité servirait de force motrice. Cette ligne est appelée à un grand développement parce qu'elle relie non seulement deux régions très riches de France et d'Espagne, mais encore parce que Bordeaux est la tête du trafic levantin. Si les frais d'établissement sont considérables, son rendement récompensera largement les sacrifices consentis. Plusieurs problèmes techniques se posent, le plus important est celui de l'unification de la largeur des voies qui amènerait l'introduction en Espagne de l'unité européenne. Cela faciliterait la rapidité de transport en supprimant les transbordements. C'est là toute la question de cette grande artère internationale.

381 : 382 (44)

La Banque de France est un sûr manomètre de l'activité commerciale, par Francis DELAISI. « Progrès civique », 19 mars.

Le rôle essentiel des banques est de venir en aide à la production en cas de crise. Elles escomptent les effets, grâce aux avances qui leur sont faites ; vienne la crise, elles font appel au concours de la Banque de France à qui elles remettent leurs effets en y ajoutant la garantie de leur propre signature : les effets détenus par la Banque de France, au titre escompte traduisent donc exactement les embarras du commerce.

Au 24 décembre dernier, son portefeuille-effets s'élevait à 3.276 millions, pléthore sans précédent; ses avances sur titres se sont élevées à 24 milliards en 1920 en augmentation de 100 % par rapport à 1919.

Pour y faire face, la Banque a émis des billets, nécessités également par les emprunts du Trésor, inquiétants témoignages d'une politique continue de gaspillage et de désordre.

La balance commerciale bien qu'améliorée reste mauvaise (13 milliards de déficit) ; les emprunts étrangers arrivent à échéance et les exportateurs anglo-saxons inquiets de ne pas voir le franc remonter ont commencé à rapatrier leurs fonds déposés dans les banques françaises et qu'ils y avaient jusqu'à présent maintenus pour accepter leurs règlements en monnaie française.

C'est la politique inconsidérée et imprévoyante de l'Etat français qui est à la base de la crise : c'est elle qui a créé les difficultés avec lesquelles est aux prises la Banque de France et qui a provoqué la situation inextricable dont le contribuable français fera les frais.

La politique commerciale du gouvernement. « Les Echos »,
2 mars.

Dans un article non signé mais qui paraît bien avoir été inspiré par le ministre du commerce, les **Echos** indiquent quelles sont les directions de la politique économique de M. Dior. On y trouve la manifestation d'un esprit réaliste et pratique, en faveur duquel l'A. N. O. D. fait campagne depuis toujours, et dont elle attend maintenant la généralisation ; y est également indiqué un désir de collaboration avec les commissions parlementaires et les départements ministériels voisins, c'est-à-dire la suppression du cloisonnage qui a trop longtemps isolé l'une de l'autre des actions qui ne doivent pas s'ignorer.

Ces déclarations présentent un particulier intérêt comme apportant des consécérations dont il est impossible de ne pas faire état en faveur de la doctrine de l'association « France »

382 (44) : 438

Les échanges commerciaux de la France et de la Pologne, par
M. BIENAIMÉ. « Collège libre des Sciences sociales », 18 mars.

M. Bittos exposait le 24 janvier dernier à la Diète les réformes à apporter dans l'industrie polonaise. Il faudrait, disait-il, avec le minimum d'ingérence du gouvernement, arriver à intensifier la production agricole, disposer des terres selon la réforme agraire, organiser l'exploitation intensive des forêts.

En ce qui concerne l'industrie pétrolière dont l'Etat devrait organiser l'exploitation, il serait utile tout en pourvoyant aux besoins de l'armée et de la population d'user du surplus comme d'un moyen d'échange avec l'étranger.

La mise au point des accords commerciaux entre la France et la Pologne demandera beaucoup de temps ; cependant une entente a déjà été conclue au sujet de la main-d'œuvre. Un office polonais a été établi à Paris qui par ses filiales en Pologne, se charge de rassembler les travailleurs désireux de venir en France. Ceux-ci, après avoir été examinés par des médecins de la section sanitaire de Varsovie sont dirigés, par trains spéciaux vers Toul où ils passent une deuxième visite. Les travailleurs dont l'état sanitaire est satisfaisant sont employés aussitôt, et, au terme du contrat signé par eux reçoivent, à travail égal, un salaire égal à ceux des travailleurs français. La loi de 1898, sur les Accidents du Travail, qui décrète que les ayants droit du travailleur ne toucheront, en cas d'accident mortel, ni indemnités, ni pensions s'ils ne résident pas en France, n'est pas appliquée à l'égard des Polonais. L'argent que ces der-

niers destinés à leur famille est expédié par les soins d'un organisme spécial, installé au n° 7 de la rue de Poitiers.

Quels sont, d'autre part, les avantages que la France peut trouver en Pologne, au point de vue économique ?

La population polonaise dont les besoins sont plus nombreux que ceux de la population russe, servira pour une bonne part à l'écoulement des produits fabriqués français. L'influence des ouvriers ayant résidé en France, jointe à celle des jeunes gens qui y auront fait leurs études, fera beaucoup pour le renom de notre pays. (M. Honnorat a fait attribuer un crédit de 150.000 fr. au lycée de Nancy, pour subvenir aux frais d'entretien et d'éducation d'enfants polonais).

Il est à prévoir de plus, que si la Haute-Silésie est détachée de la Prusse, la Pologne aura besoin de capitaux que pourraient lui fournir la Belgique et la France.

De son côté, la Pologne nous fournira, en partie, ce que nous demandions autrefois à la Russie aujourd'hui ruinée.

La France a donc tout intérêt à soutenir 30 millions d'habitants courageux qui seront à même de lui fournir un appui économique et même politique, appréciable.

La télégraphie sans fil et nos colonies.

384.5 (44)

M. Louis Deschamps, ancien sous-secrétaire d'Etat des P. T. T. a bien voulu nous fournir les renseignements suivants :

« On connaît la situation lamentable de la France en matière de câbles. Il n'y a aucun câble français qui relie la France à l'Extrême-Orient ; il n'y a aucun câble français en Océanie. Ceux que nous possédons pour relier la France aux autres parties du monde sont peu nombreux, et nous mettent dans une situation d'infériorité manifeste par rapport aux Anglais et aux Américains qui détiennent presque la totalité des câbles.

« On a songé naturellement à relier la France à ses colonies par T. S. F. et un certain nombre de stations sont en construction : Saïda, Bamako, Brazzaville, Tananarive et Saïgon. Ces cinq stations sont construites par le département de la guerre ; elles doivent être remises aux P. T. T. dès leur achèvement »

M. Deschamps a fait arrêter la construction du poste de Saïda : « J'estime, nous dit-il, qu'au point de vue commercial, il ne peut rendre aucun service. Perdu dans le Sud de l'Oranie, il ne peut, par sa situation même, recevoir de tout le Nord de l'Afrique, avec assez de rapidité, les télégrammes qu'il doit envoyer. Or, vous savez la situation lamentable des câbles qui relient la France à l'Algérie. Pour remédier à leur insuffisance, il faut construire dans les en-

La Documentation vivante

virons d'Alger, une station de T. S. T. qui rendra les plus grands services : tout en rendant inutile le poste de Saïda. »

Les postes de Bamako, Brazzaville, Tananarive seront probablement finis cette année ou dès le début de l'année prochaine. Sur la demande de M. Deschamps, le ministre de la guerre a remis à M. Long, gouverneur général de l'Indo-Chine, la station de Saïgon, afin qu'il puisse la terminer et l'exploiter ensuite après s'être mis d'accord avec les P. T. T. sur les règles générales, tarifs et autres. De cette façon, dans quelques mois, elle pourra fonctionner, car son budget lui a laissé des facilités que les budgets de la métropole ne connaissent pas. Le prestige de la France peut y gagner une influence considérable. Jusqu'à ce jour, toutes les nouvelles qui parvenaient en Extrême-Orient étaient de source anglaise ; maintenant elles seront françaises. »

M. Deschamps ajoute : « Si nous savons collecter le trafic dans les Indes néerlandaises, dans le Japon, nous aurons aussi beaucoup à gagner. Devant nos succès, le Japon et la Chine songeront peut-être aussi à demander à l'industrie française de leur construire les grands postes de T. S. F. qui leur font absolument défaut. C'est le champ d'action le plus vaste que nous puissions connaître. Mais toutes les stations en construction sont insuffisantes. Il faudrait doubler la ligne Paris-Saïgon, en construisant des stations à Djibouti et à Pondichéry ; il faudrait conduire une station à Nouméa, une station à Tahiti, dont le rôle va devenir considérable par suite de l'ouverture du Panama, une station à Dakar, à la Martinique, à la Guyane. »

Voilà les projets en préparation.

M. Noulens, sénateur et ancien ministre, insiste sur la nécessité de réunir par T. S. F. les colonies à la métropole, mais il voudrait, nous déclare-t-il, qu'on laissât construire les stations et les postes par des compagnies particulières qui récupéreraient leurs avances par des taxes. Ces compagnies commerciales connaissent mieux que l'Etat l'avantage de telle ou telle ligne. Il faut les encourager à construire, et non pas ralentir le développement de la T. S. F. par des enquêtes et des formalités administratives, car de ce développement dépendent la prospérité commerciale et l'efficacité de la propagande nationale.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE.

382 (43)

Les relations commerciales entre Allemagne et Yougo-Slavie.

« Vossische Zeitung », 1^{er} mars.

L'Allemagne possède à Belgrade, en M. von Keller, un représen-

tant actif : aussitôt après la ratification du traité, une délégation économique s'est rendue en Yougo-Slavie. Après neuf semaines de travail et de négociations, la délégation allemande, dirigée par M. Stockhammer, a failli obtenir la signature d'un traité de commerce qui, sans fixer de tarif (les négociations yougo-slaves n'y étaient pas favorables pour le moment) assurait à l'Allemagne le traitement de la nation la plus favorisée. Entre autres stipulations, les contractants s'y accordaient réciproquement liberté d'acquisition de biens meubles et immeubles, et libre utilisation des voies et moyens de transport. Ce dernier point est d'importance, surtout pour les intérêts de l'Allemagne du sud. Le plus court chemin d'Allemagne en Yougo-Slavie passe par l'Allemagne du Sud, va de Salzburg à Selztal, et franchit le tunnel du Karawanken. Après une suspension de deux années, le service avec voitures directes entre l'Autriche et la Yougo-Slavie a repris dans la nuit du 15 au 16 février. La seconde route directe est celle du Danube internationalisé. Les bateaux allemands du « Lloyd » bavarois et les bateaux yougo-slaves du « Beogradski-Parobrodarski Syndikat » se rencontreront dans les ports de Passau et Ratisbonne d'une part, de Novi-Sad, Semlin et Belgrade d'autre part. La nécessité est telle que les rapports se rétabliront sans traité de commerce. Toutefois un développement normal du trafic dans les deux sens ne sera possible que grâce à un traité de commerce.

L'industrie des machines du Sud de l'Allemagne trouverait en Yougo-Slavie un magnifique débouché (machines agricoles, moteurs, etc.), de même que celle des moyens de transport. Sur la route les industriels allemands retrouveraient leurs anciens clients dans les territoires de l'ex-double monarchie. Dans ces pays, en travail d'organisation, il n'est aucune branche de l'industrie allemande qui ne puisse trouver un bon débouché. Il faut attirer l'attention des Allemands sur ce point. Ce n'est pas par antipathie que les Yougo-Slaves n'ont point signé, c'est parce qu'ils sont encore incertains si l'Allemagne nouvelle est bien une Allemagne renouvelée. D'ailleurs, il faut retenir que le Conseil des ministres yougoslaves, après avoir entendu l'exposé du ministre de Kukovec au sujet des négociations avec l'Allemagne, a décidé de ne conclure avec aucun Etat, même allié, de traité de commerce définitif. L'Allemagne peut espérer obtenir bientôt de grands avantages par une convention provisoire.

381 (43)

Le « Norddeutscher Lloyd » depuis 1914. « Vossische Zeitung », 24 février.

Cette compagnie de navigation vient de dresser un bilan d'ensemble pour la période 1914-1918, et des bilans spéciaux pour les

La Documentation vivante

années 1919 et 1920. Pour les 5 années de guerre, les recettes totales sont de 60.870.000 marks. Les frais (34.050.000 m.) ne laissèrent qu'un report de 34.707 m. pour l'année 1919. En 1919 les recettes totales furent de 27.940.000 m., et il resta un excédent de 14.150.000 m., sur lequel les dividendes de 8 % absorbèrent 10 millions de m. En 1920, les recettes brutes atteignirent 32.310.000 m. Excédent 14.040.000 m. Dividendes 8 %.

Le rapport retrace en détail le développement du Lloyd au cours de cette période. Il note que la livraison des navires en exécution du traité de paix est faite, à l'exception des vapeurs *Seydlitz*, *York*, *Gotha*, *Gottingen*, *Holstein*, *Westfalen*, et du navire-école *Hergin-Cecilie*. Outre ces sept navires, le Norddeutscher Lloyd possédait à la fin de 1920 : un certain nombre de vapeurs faisant le service des stations balnéaires, et puis ses transports charbonniers, remorqueurs, barcasses et allèges.

Le Lloyd a passé avec la « Mail Steamship Company » des Etats-Unis un traité aux termes duquel il assume seul la représentation exclusive de cette société pour toute l'Europe centrale. Le Lloyd reçoit le droit d'utiliser ses propres navires, ou des paquebots loués, d'origine allemande, sur les lignes de New-York à Brême, de Boston à Brême, de Baltimore à Brême, de New-York à Dantzig. Cependant ce tonnage ne devra pas dépasser 200.000 tonnes, chiffre qui correspond à peu près au tonnage que la compagnie américaine veut mettre en service. Par ailleurs, le Lloyd reste libre de développer son trafic vers les autres ports des E.-U. et vers l'Amérique du Sud. Ainsi, en septembre 1920, le Lloyd a entrepris sous pavillon allemand un service entre Brême, le Brésil et La Plata, avec ses deux vapeurs « Vegesack » et « Bremerhaven » nouvellement construits à Brême par les chantiers Vulcain, et divers autres vapeurs loués. D'autre part, le Norddeutscher Lloyd s'est encore assuré la représentation de la « Steele Company » à Galveston qui fait le service de vapeurs de Brême et Hambourg aux ports américains, cubains et mexicains.

385.15 (43)

Le développement des lignes de chemin de fer d'intérêt local en Prusse. « Preussischer Statsanzeiger », 3 mars.

La Diète de Prusse a autorisé par une loi, en date du 14 janvier 1921, le gouvernement prussien à contracter un emprunt de 50.000.000 de marks dont le produit sera ainsi réparti :

10 millions de marks pour favoriser les constructions nouvelles de voies locales ;

40 millions de marks pour des prêts à consentir aux lignes locales dans une situation difficile.

Compte devra être rendu chaque année à la Diète de l'emploi de la première somme.

386.3 (43)

L'amélioration de la navigation fluviale en Allemagne.
« Reichsanzeiger », février-mars.

L'Allemagne se préoccupe beaucoup de sa navigation fluviale. C'est ce que nous prouvent, outre des articles dans les journaux et les revues, une série de lois et de projets, dont quatre viennent de paraître au Journal officiel.

1^o Une loi prussienne (Preussischer Staatsanzeiger du 24 février), autorisant le gouvernement prussien à contracter un emprunt pour

A) Elever de 239.590.000 marks à 292.150.000 marks la somme à affecter à la construction d'un canal Rhin-Weser;

B) Porter de 44.600.000 à 577.000.000 m. la somme affectée à la construction du canal de la Lippe de Wesel à Datteln et de Hamm à Lippstadt;

C) Porter de 3.200.000 m. à 168.200.000 m. les frais des travaux pour l'aménagement d'un second débouché du canal Rhin-Erne dans le Rhin.

2^o Une loi prussienne (Preussischer Staatsanzeiger, 4 mars), autorisant le gouvernement à contracter un emprunt de 20.500.000 m. pour aider la ville de Königsberg dans les travaux d'aménagement du port et de construction de magasins ;

3^o Une loi prussienne (Preussischer Staatsanzeiger, 5 mars), autorisant le gouvernement à affecter, en plus des sommes prévues par une loi du 30 juin 1913, 40.000.000 de marks supplémentaires pour l'amélioration de la route fluviale de l'Oder en aval de Breslau et les aménagements annexes;

4^o Une loi prussienne (Preussischer Staatsanzeiger, 11 mars), qui double presque, en y ajoutant 36.000.000 de marks, la somme affectée par une loi du 4 août 1904 à l'amélioration de la navigabilité de l'Oder inférieur, de la Sprée, de la Havel, de la Neisse et du Röber. Un emprunt est prévu pour couvrir cette dépense.

EGYPTE.

386.1 (62)

Le Nil domestiqué : comment l'art de l'ingénieur peut assurer la vie à 20 millions d'Egyptiens, par Thomas B. PRESTON.
« Industrial Management », 1^{er} mars.

Pays exclusivement agricole, sans aucun produit industriel à échanger, l'Egypte doit se suffire ou périr. Elle a actuellement 13

La Documentation vivante

millions d'habitants, et sa population s'accroît chaque année de 175.000 ames : il n'y a qu'une solution au problème : l'extension du territoire cultivable. C'est précisément le but du projet actuel, qui surpasse en hardiesse tous les autres travaux d'irrigation entrepris jusqu'à ce jour : il a pour objet de contrôler le volume entier des eaux du Nil et de l'utiliser à fertiliser l'Égypte et le Soudan, ouvrant ainsi à la civilisation une grande partie de l'Afrique orientale depuis le lac Nyanza, près de l'Equateur, jusqu'à la Méditerranée ; l'étendue totale du sol cultivable de l'Égypte sera irriguée toute l'année, ainsi que le Soudan anglo-égyptien et l'Ouyanda. Les travaux pourront être achevés dans 35 ans pour l'Égypte — à la fin du siècle pour le reste.

La Commission d'irrigation, qui a élaboré ce vaste plan, se compose de St-John Gebbie, inspecteur général de l'irrigation dans l'Inde ; D^r Simpson, attaché au service météorologique de l'Inde depuis 1906 ; professeur Cory (nommé par les Etats-Unis sur la demande de l'Angleterre), professeur à la faculté d'ingénieurs civils à Cincinnati. Les travaux commenceront par la construction d'un barrage en maçonnerie à Gebel Aulia, sur le Nil Blanc, près de Khertum, afin d'augmenter le volume d'eau pendant l'été et de protéger le pays contre les crues. Un petit barrage sera construit au nord de Senner sur le Nil Bleu pour irriguer la plaine de Gezina. Comme ces travaux auront pour effet de diminuer la hauteur du Nil, on se propose de construire un barrage dans la Haute-Egypte, à Nay-Hammadi, à mi-chemin entre Assouan et Assiut, — ce barrage commandera une surface inondable de 500.000 acres et en rendra possible l'irrigation toute l'année. On espère que ces opérations seront terminées en 1955 : 7.100.000 acres seront alors irrigables toute l'année en Égypte, et 1 million au Soudan. On envisage la construction d'un barrage à la sortie du lac Albert-Nyanza et peut-être, dans un avenir plus lointain, le drainage de la région marécageuse des sources du Nil, ce drainage se fera naturellement lorsqu'une partie des eaux sera retenue dans le lac Albert. Le pays pourra devenir une région pastorale et agricole, et dans toute sa longueur, le grand fleuve sera alors domestiqué et utilisé pour les besoins de l'homme

FOLKLORE & FÉMINISME

Coutumes - Cérémonies - Conditions de la femme

*Toutes nos analyses ont un caractère strictement objectif.
Elles présentent non le point de vue de la rédaction, mais celui de l'auteur.*

396 : 331.888 (44)

Les Syndicats féminins, par Henri JOLY. « Correspondant »,
10 mars.

Conclusion d'une étude sur les syndicats libres féminins où apparaît le rôle heureux joué par les organisations professionnelles dans l'amélioration des conditions de travail de la femme. Ces groupements dont les plus importants se trouvent dans le Dauphiné et à Paris coordonnent leur action dans les Unions régionales ; ils sont d'autre part réunis par métiers dans des fédérations professionnelles. Enfin, dans un congrès national tenu du 22 au 24 mai 1920 fut fondée la Confédération française des travailleurs chrétiens. La Confédération a déclaré à plusieurs reprises que ses syndicats étaient fondés sur le terrain catholique mais que les autres groupements à tendances spiritualistes y seraient également admis ; en aucun cas, même pour faire triompher les intérêts dont ils sont les défenseurs, ils ne doivent se dresser contre l'intérêt général de la nation.

Ces organisations ont su concilier la liberté locale et régionale et l'unité confédérale.

Quelle position ont prise les syndicats féminins sur la question du taux des salaires ? Ils n'ont pas la superstition des hauts salaires : « Nous ne gagnons pas plus en recevant quinze francs par jour qu'en touchant cinq francs en 1914 puisque, pour nous procurer les mêmes choses, nous dépensons trois fois plus. » On y serait donc prêt, semble-t-il à accepter des réductions de salaires si elle devaient être accompagnées à *temps et partout* d'une réduction proportionnelle dans les prix de ce qu'il faut acheter.

Comment ont-ils apprécié les effets produits dans l'ensemble de la production par la diminution des heures de travail ? La semaine anglaise, ils l'estiment résolument favorable. Quant à la journée de huit heures, ils conviennent qu'ordonnée sans transition, sans pré-

La Documentation vivante

paration, sans le secours d'un outillage plus perfectionné elle a fait baisser la production ; l'ouvrier, d'autre part, ne paraît pas avoir grand souci d'employer utilement ses heures de loisir.

Les syndicats libres croient qu'aucune méthode de travail n'est aussi efficace et aussi opportune que celui du travail aux pièces ; mais un stimulant moral doit être aussi accordé à l'ouvrier, consistant un point dans sa participation à la direction commerciale de l'entreprise mais dans sa collaboration à la bonne tenue morale de l'atelier et à son bon fonctionnement technique : cette collaboration pourrait être établie par un conseil d'usine composé de représentants de la direction et de la main-d'œuvre. Complément de ces propositions : une organisation pour prévenir les difficultés, préparée à l'avance et avec soin de manière à ne rien abandonner au hasard ni aux personnes étrangères à la profession.

396 : 396.6

Dans le Jardin du Féminisme, par Colette YVER. Calmann-Lévy, éditeurs, Paris.

Il est impossible de s'en tenir aux vieilles conceptions bourgeoises sur l'éducation des femmes ; cette éducation croît s'adapter aux conditions sociales actuelles. Dans un temps où la disproportion entre le nombre des jeunes gens et des jeunes filles s'est singulièrement aggravée, où plus nombreuses que jamais, des femmes devront gagner leur pain, il faut qu'elles puissent vivre dignes et indépendantes. Mais le mariage demeure la condition par excellence de la femme ; son vrai rôle est la maternité et le gouvernement de la maison. Or, le travail de la femme mariée hors de son foyer est un danger pour ce foyer même. Quand il n'est pas un triste pis-aller justifié par le besoin d'augmenter le salaire insuffisant du mari, ce travail, en assurant plus d'aisance au ménage, développe l'égoïsme des époux. Ce sont deux célibataires associés, qui évitent la complication ruineuse d'une naissance. On peut citer le cas d'une grande administration où quinze cents ménages de ce genre ne comptent pas un seul enfant.

Le féminisme est moins un système qu'une révolte. Au lieu de travailler sereinement à l'épanouissement de la femme, il a déclaré la guerre à l'homme, accusé de vouloir maintenir la femme dans l'asservissement.

PRÉVOYANCE & ASSISTANCE

Bienfaisance - Associations et Institutions sociales -
o o Assurances - Habitations à bon marché o o

*Toutes nos analyses ont un caractère strictement objectif.
Elles présentent non le point de vue de la rédaction, mais celui de l'auteur.*

FRANCE

36 (44)

La Classe moyenne et le Logement, par M. Georges RISLER.
« Musée Social », 16 mars.

Toutes les classes de la société souffrent de la pénurie et de la cherté des locaux vacants ; cependant, l'industriel ou le commerçant que la guerre a enrichi, l'ouvrier qui a vu son salaire doublé ou triplé ne sont pas les plus à plaindre ; ceux qu'atteint véritablement la crise existante, sont les petits rentiers, les travailleurs, les travailleurs intellectuels surtout.

Plus de 100.000 habitations ont été détruites par les Allemands... Cette dévastation a amené le surpeuplement des villes, où d'ailleurs, rien n'avait été construit depuis 5 ans.

Quelques-uns* ont pensé que l'Etat serait capable de mettre un terme à cette crise. Il est vrai qu'il pourrait peut-être faire venir d'Allemagne des maisons en bois ouvré, telles qu'il s'en trouve de toutes prêtes de l'autre côté du Rhin. Mais il ne peut faire davantage.

PRINCIPAUX ACTES LEGISLATIFS

(328.01 : 02).4

Projet de loi sur les assurances sociales (Chambre. — Dépôt, 22 mars).

Ce projet a pour but de couvrir les risques de maladie, invalidité, vieillesse, natalité, décès ; de parer aux besoins et aux charges de la famille, notamment en ce qui concerne les familles nombreuses, et permettant la remise d'allocations à la naissance ainsi que de primes et de secours pour l'accouchement et l'allaitement. L'assurance trouverait ses ressources dans les versements égaux des assurés et

La Documentation vivante

des employeurs, et, aussi, dans des subventions de l'Etat. Le projet n'est pas seulement destiné à prémunir les salariés contre les risques du lendemain ; il comporte également des dispositions visant l'organisation de l'hygiène et la protection de la santé publique.

— Relatif à l'achèvement des *maisons à bon marché* commencées avant le 1^{er} août 1914 (Chambre. — Dépôt, 22 mars).

— Interdisant la *vente à tempérament des valeurs à lots* (Chambre. — Dépôt, 22 mars).

Propositions de loi de M. Duboys-Fresney relative à l'assistance aux *familles nombreuses* (Chambre. — Dépôt, 4 mars).

— De M. de Rothschild modifiant la législation relative à l'*accession à la petite propriété rurale* (Chambre. — Dépôt, 10 mars).

Rapports de M. Bovier-Lapierre sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, concernant la *petite propriété* (4 mars).

— De M. Saget sur la proposition de loi de M. Tamises modifiant la loi du 1^{er} avril 1898 sur les *sociétés de secours mutuels*, en faveur des *caisses de retraites fondées par les associations d'anciens combattants de la grande guerre* (Chambre. — Dépôt, 18 mars).

Propositions de loi concernant l'*aide nationale aux familles nombreuses*.

Propositions de M. Delachanal, de M. Thibout et de M. Jules Nadi (24 mars).

Aux termes des dispositions fondamentales du texte adopté, tout chef de famille de nationalité française qui a à sa charge plus de trois enfants vivants légitimes ou légitimés de moins de quatorze ans, reçoit de l'Etat une allocation annuelle de 300 francs pour le quatrième enfant. Chaque enfant au delà du quatrième de moins de quatorze ans donnera droit à une allocation supplémentaire supérieure de 30 francs à celle accordée pour le précédent. Les enfants vivants, légitimes ou légitimés, qui ont moins de quatorze ans et qui ne sont pas personnellement inscrits au rôle de l'impôt global sur le revenu entrent seuls en ligne de compte pour déterminer le nombre des enfants dont la famille est composée. Sont assimilés aux enfants de moins de quatorze ans ceux de moins de seize ans pour lesquels il sera justifié qu'il a été passé un contrat écrit d'apprentissage ou qu'ils poursuivent des études dans des établissements d'enseignement publics ou privés ou qu'ils sont infirmes ou atteints d'une maladie incurable, sauf le cas où ils seraient hospitalisés aux frais de l'Etat, du département ou de la commune. Si le père est décédé ou disparu, l'allocation est remise à la mère. Si le père et la mère sont tous les deux décédés ou disparus, l'allocation est remise au tuteur (Chambre. — Adoption).

ÉDUCATION & ENSEIGNEMENT

○ ○ ○ ○ ○ Pédagogie ○ ○ ○ ○ ○
Enseignement primaire, secondaire, supérieur

*Toutes nos analyses ont un caractère strictement objectif.
Elles présentent non le point de vue de la rédaction, mais celui de l'auteur.*

FRANCE

371 (44)

L'enseignement technique, par M. G. OLPHE-GALLIARD, lauréat de l'Institut. « La Réforme sociale », février.

Répondant au courant de l'opinion publique en faveur de l'enseignement technique, le Conseil supérieur du travail tend à faire instruire le futur ouvrier, en dehors de l'atelier.

Si on passe en revue toutes les réalisations pratiques de cette idée, on se trouve amené à constater que : 1° les écoles d'arts et métiers fondées sous le premier empire ne forment que « des chefs d'atelier, et des industriels versés dans la pratique des arts mécaniques ».

2° Les écoles professionnelles ont dévié vers l'enseignement technique dès 1900 ; 3° les écoles supérieures sont devenues des écoles pratiques de commerce et d'industrie.

Dans toutes ces écoles, l'enseignement est théorique dans sa partie pratique parce qu'il est dégagé des contingences de l'atelier : « le pédagogue n'est pas un praticien d'industrie ».

En France, tous les chefs d'usine sont d'accord pour déclarer que l'apprentissage d'un métier ne peut se faire qu'à l'atelier.

Sans parler des dépenses considérables qu'entraîne l'entretien des écoles pratiques et celui des écoles professionnelles de Paris, Diderot, Boule, Estienne, etc., l'enseignement technique de ces écoles ne répond pas aux besoins du commerce et de l'industrie : elles font souvent plus de déclassés que de bons ouvriers.

Par de sérieuses enquêtes on s'est rendu compte que l'insuccès de ces écoles résultait de la faible utilité de l'enseignement technique à l'égard de la prospérité de l'industrie comme du bien-être des familles ouvrières et de l'intérêt des apprentis.

C'est par centaines qu'on peut compter les professions pour les-

La Documentation vivante

quelles ce qu'on apprend à l'école primaire suffira pour le reste de l'existence à la très grande majorité des ouvriers.

L'apprentissage doit se faire sur le chantiers et à l'atelier. Il doit être complété par des cours de technologie et ne durer qu'une année.

En Allemagne, en Angleterre, en Belgique, comme en France, l'enseignement technique s'adresse au personnel de direction non à la masse des ouvriers.

Les chefs d'industrie de tous les pays sont unanimes à reconnaître que l'apprentissage ne peut se faire qu'à l'atelier.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE.

379.1 (43)

Les réformes scolaires en Prusse. « Berliner Tageblatt », 18 février.

L'auteur de cet article, conseiller au ministère prussien de l'instruction publique, donne une vue d'ensemble des réformes scolaires accomplies en Prusse depuis l'armistice. Il rappelle que naguère les réformes, proposées par les partis de gauche à l'ancienne Diète, s'étaient toujours heurtées, pendant la guerre encore, à l'opposition des partis de droite et du gouvernement. Mais le nouveau régime a courageusement entrepris les réformes : 1° Une loi scolaire d'empire a fait faire un grand pas vers l'école unitaire ; 2° un plan scolaire tout nouveau va entrer en vigueur en Prusse à Pâques prochaines ; 3° l'accès aux universités, que le ministre Schmidt refusait aux instituteurs en mai 1918, leur fut accordé seize mois après ; 4° malgré sa situation financière si difficile, a remplacé 900 inspecteurs de district, pour la plupart ecclésiastiques, par des spécialistes ; 5° pour la première fois les instituteurs ont été compris dans la révision récente des traitements, et l'écart entre leur traitement et celui des professeurs (Oberlehrer) a été notablement réduit. Ainsi le traitement de début de l'instituteur est passé de 51 % à 73 % de celui du professeur ; 6° on a cherché à diminuer la bureaucratie et l'emprise de l'Etat au profit de l'autonomie scolaire, et pour amener une collaboration confiante entre les autorités scolaires, les maîtres et les parents. De là procédèrent une série de réformes : la direction de l'école confiée à un conseil, la création des conseils d'instituteurs (Lehrerraete), la part plus grande donnée aux maîtres et aux parents dans l'administration scolaire locale, l'institution des « conseils de parents » (Elternbeiraeete) et même la publicité de l'enseignement introduite à titre d'essai, c'est-à-dire la possibilité offerte aux parents

d'assister eux-mêmes aux classes ; 7^o enfin, entre maître et élèves, on a cherché à remplacer l'autorité et la crainte par la confiance réciproque. On a donné aux élèves plus de liberté et un certain rôle dans la direction de leur école.

EMPIRE BRITANNIQUE.

379.1 (42)

Le renvoi de l' « Education Act ». « Manchester Guardian », 18 mars.

Le « Central Education Committee » de l'Union Coopérative vient d'adresser à tous les comités des sociétés coopératives de l'Angleterre, une circulaire leur demandant instamment de se joindre au Comité parlementaire du mouvement coopératif, et aux représentants d'autres associations ouvrières, afin de protester contre le renvoi de la mise en application de l' « Education Act » de 1918. Les membres des sociétés coopératives, dit la circulaire, avaient considéré cette loi comme un grand progrès dans l'organisation de l'instruction publique donnée par l'Etat, et comme une véritable « charte de l'enfant ». Actuellement, on essaie de suspendre l'application de la loi sous le prétexte d'économies à réaliser. Or, il n'est pas exact de dire que la Grande-Bretagne ne peut pas trouver les ressources nécessaires à l'instruction de ses enfants. La proportion des dépenses de l'instruction publique par rapport au revenu total de la nation est tombée à moins de la moitié de ce qu'elle était en 1914.

ETATS-UNIS.

331.85 (73)

Ce que les ouvriers désirent savoir : le but et la méthode du « Labor College » mouvement, par W. LEAVITT STODDARD. « Industrial management », 4 mars.

Pendant ces deux dernières années les travailleurs syndiqués ont établi un peu partout aux Etats-Unis des « Collèges d'ouvriers », établissements dont les élèves sont tous des salariés et dont le programme d'enseignement est strictement limité à ce qui peut intéresser un ouvrier. Le public est habitué à considérer ces écoles comme des organes de propagande socialiste, destinés à répandre une certaine doctrine économique et politique. Le « Rand-Schood » de New-York, se prête peut-être à cette définition ; mais si nous étudions de près

La Documentation vivante

l'ensemble du mouvement, nous verrons qu'il mérite une appréciation beaucoup plus large.

Le premier « Labor College » fut créé en 1919 par le Central Labor Union de Boston ; les professeurs de l'Université acceptèrent de faire les cours, les Boards concédèrent l'usage des locaux scolaires, le State Board of Education prit à sa charge les frais d'enseignement. Ainsi ce ne fut pas une organisation spéciale et étroite, mais un essai sincère pour permettre de s'instruire à tous les hommes et à toutes les femmes qui en avaient le désir. C'est la fédération ouvrière, il est vrai, qui eut l'initiative de la chose ; mais si le mouvement commence ainsi, c'est simplement à cause d'une lacune dans notre système d'éducation ; aucune possibilité n'est offerte aux adultes — les 9/10^e de la population ouvrière — de compléter leur trop léger bagage scolaire.

L'expérience tentée depuis un an et demi, et les fréquentes modifications de programmes, ont nettement montré ce que désirent savoir les ouvriers : ils veulent savoir s'exprimer en bon anglais, faire une lettre, établir un compte, rédiger un rapport, parler correctement dans une réunion, et ailleurs ; ils veulent quelques notions de littérature, de législation, de politique ; ils sont surtout curieux de ce qui intéresse le travail et en particulier de coopération. Aucun souci de théories économiques ou philosophiques ; on cherche l'information pratique, et non la culture ; la tendance générale — s'il en existe une — est loin d'être révolutionnaire ou même radicale. Le « Labor College movement » ne doit donc inquiéter personne ; c'est une fondation nouvelle qui comble leur vieille lacune. Le parti ouvrier en a pris l'initiative parce que personne autre n'y songeait.

DROIT & JURISPRUDENCE

o o o o Droit international o o o o
Droit public - Droit privé - Droit pénal

*Toutes nos analyses ont un caractère strictement objectif.
Elles présentent non le point de vue de la rédaction, mais celui de l'auteur.*

GENERALITES

342.2

Le Droit et le Problème de l'Etat par Léon DUGUIT. « Revue du Droit Public et de la Science Politique », 3^e trimestre 1920.

La construction juridique individualiste, subjectiviste et métaphysique qui, par la Révolution, nous est venue de Rome et de la Scolastique médiévale, a fait son temps ; il est impossible de plier aux vieux cadres les relations si complexes, si variées, naissant aujourd'hui entre les individus et les collectivités ; c'est définitivement qu'il faut bannir de la jurisprudence les concepts métaphysiques de substance, de sujet de droit, de droit subjectif, source de controverses sans fin, épuisantes et stériles.

Seule est et reste indiscutable l'existence d'une règle ayant son fondement dans la société elle-même et imposant aux hommes d'un même groupe certaines obligations positives et négatives, obligations qui ne touchent pas à l'essence même des volontés humaines et ont seulement pour sanction la réaction qui se produit dans le groupe, quand elles sont violées.

L'humanité toute entière forme une vaste société, soumise à une règle de conduite, générale comme l'humanité même qui lui sert de fondement.

La notion de l'Etat, puissance publique, ne repose sur rien de réel. L'Etat est tout simplement le produit d'une différenciation naturelle, tantôt très simple, tantôt très complexe, entre les hommes d'un même groupe social. Dès lors, l'Etat moderne apparaît de plus en plus comme un groupe d'individus travaillant de concert, sous la direction et le contrôle des gouvernements, à la réalisation des besoins matériels et moraux des participants. Ainsi à la notion de puissance publique se substitue celle de service public.

Assurément, l'Etat n'a jamais été aussi agissant et fort que pen-

dant la guerre ; mais, en fait, jamais le prétendu principe d'autorité ne s'est montré aussi vide de sens. La puissance qui a réalisé la défense du pays n'est point celle de l'Etat français, mais l'union de toutes les volontés individuelles, tendues pour un même effort. La guerre qui vient de finir a été, bien plutôt que le choc de deux nations, le choc de deux idées. Elle a été la lutte de l'idée de l'Etat puissance commandante, souveraine, contre l'idée de l'Etat collaboration des membres d'un même groupe national, travaillant ensemble à la réalisation de la justice et du mieux-être.

FRANCE

PRINCIPAUX ACTES LEGISLATIFS

LEGISLATION CIVILE ET CRIMINELLE

328.1 (44) 01.02

Projet de loi portant fixation définitive de la législation sur les loyers (Chambre. — Dépôt, 4 mars).

Le régime institué par ce projet n'entrera en application que dans les communes où, par une délibération, motivée sur l'insuffisance des locaux d'habitation, le Conseil municipal aura réclamé cette application.

Cinq catégories de locataires sont prévues. Il pourra être accordé, deux ans de prorogation aux locataires de la première catégorie (Paris, Seine, banlieue dans un rayon de 25 kilomètres), loyer de 600 fr. ou moins ; communes de plus de 50.000 habitants, loyer de 400 fr. ou moins ; communes de 50.000 hab. et au-dessous, loyer de 200 fr. ou moins. (Chambre. — Dépôt. — 4 mars).

Dix-huit mois, aux locataires de la 2^e catégorie (Paris, etc.) loyer de 601 à 1.000 francs ; communes de plus de 50.000 habitants, loyer de 401 à 600 francs ; communes de 50.000 habitants et au-dessous, loyer de 201 à 400 francs).

Un an, aux locataires de la 3^e catégorie (Paris, etc.) loyer de 1.001 à 1.500 francs ; communes de plus de 50.000 habitants, loyer de 601 à 1.000 ; communes de 50.000 habitants et au-dessous, loyer de 401 à 600 francs).

Six mois aux locataires de la 4^e catégorie (Paris, etc., loyer de 1.501 à 3.000 francs ; communes de plus de 50.000 habitants, loyer de 1.001 à 1.500 francs ; communes de 50.000 habitants et au-dessous, loyer de 601 à 1.000 francs).

Trois mois aux localités de la 5^e catégorie (Paris, etc.) loyer supérieur à 3.000 francs ; communes de plus de 50.000 habitants, loyer supérieur à 1.500 francs ; communes de 50.000 et au-dessous, loyer supérieur à 1.000 francs).

Le texte présenté conditionne la prolongation de durée des prorogations accordées en vertu de la législation antérieure et fixe la procédure à suivre pour l'application du régime nouveau.

Des dispositions spéciales visent la répression de la spéculation illicite en matière de loyers.

A noter que les locataires des 2^e, 3^e, 4^e et 5^e catégories lorsqu'ils sont titulaires d'une pension pour invalidité de 50 % au moins ou chefs de famille ayant trois enfants de moins de seize ans à leur charge sont traités comme s'ils appartenaient à la catégorie immédiatement inférieure).

— Modifiant divers articles du Code d'instruction criminelle (formation des cours d'assise) (17 mars).

— Ayant pour objet d'associer le jury à la Cour d'assises pour l'application de la peine (17 mars).

Propositions de loi de M. Ernest Lamy tendant à modifier l'article 332 du Code civil concernant la reconnaissance des enfants naturels décédés (4 mars).

— De MM. Viviani et Ghensi ayant pour objet de perpétuer le nom des citoyens morts pour la patrie (8 mars).

— De M. Macarez ayant pour objet les relations des propriétaires et des fermiers dans les régions libérées (10 mars).

— De M. Guérin tendant à compléter l'article 601 du Code civil, afin de transformer, dans tout usufruit, les valeurs au porteur en valeurs nominatives immatriculées au nom du nu propriétaire (10 mars).

— De M. Bouteille tendant à compléter la loi du 17 août 1917 sur les réductions de fermage des baux ruraux (15 mars).

— De M. Edouard de Warren relative à la création d'un office national de l'immigration (17 mars).

— M. Ambroise Rendu tendant à l'abrogation des lois du 20 avril 1916 et du 23 octobre 1919 et à la modification des articles 419 et 420 du Code pénal, concernant la spéculation (18 mars).

— De M. Etienne Rognon modifiant l'article 224 du Code civil concernant le divorce (24 mars).

Rapports de M. René Lafarge sur la proposition de loi de M. Louis Rollin modifiant la loi du 26 mars 1891, dite « loi de sursis » (8 mars).

— De M. Barillet sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, relatif à l'amnistie (10 mars).

Propositions de loi, adoptée par le Sénat, concernant le vagabondage des mineurs de dix-huit ans (Loi, 16 mars).

— De M. Catalogne tendant à modifier et à compléter l'article 14 de la loi du 25 juin 1872, relative aux titres au porteur (17 mars).

La Documentation vivante

Rapports de M. Guillaume Poule sur le projet de loi portant modification de la loi sur les Conseils de prud'hommes (4 mars).

— De M. Louis Martin sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet de modifier l'article 4 de la loi du 20 mai 1863 et s'assurer la défense des inculpés aux audiences de flagrants délits des tribunaux correctionnels (22 mars).

— De M. Louis Martin sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à modifier les articles 185 et 186 du Code d'instruction criminelle (15 mars).

Rapport supplémentaire de M. Etienne Flandin sur sa proposition de loi relative à la revision des lois pénales concernant la mendicité, le vagabondage et le vagabondage spécial, à l'organisation de l'assistance par le travail et à la surveillance des nomades exerçant des professions ambulantes (10 mars).

Propositions de loi de M. Etienne Flandin complétant la loi du 24 juillet 1889 sur la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés (puissance paternelle) (10 mars).

— De M. Catalogne, modifiant divers articles du Code de procédure criminelle (actions en garantie et sans garantie ; — assignation à témoins ; — saisie-arrêt ; — saisie-exécution ; — saisie-immobilière) (11 mars).

— Adopté par la Chambre des députés modifiant la loi du 8 décembre 1897 concernant l'instruction criminelle (Loi, 11 mars).

— De M. Etienne Flandin relative à la revision des lois pénales concernant la mendicité, le vagabondage et le vagabondage spécial, à l'organisation de l'assistance par le travail et à la surveillance des nomades exerçant des professions ambulantes (17 mars).

Le texte établit une distinction entre trois catégories de vagabonds : les professionnels du vagabondage et de la mendicité, ceux qui ont la force et les moyens de travailler, mais qui n'en ont pas la volonté ; — les indigents, malades, infirmes, qui n'ont pas la force de travailler ; — les mendiants et vagabonds accidentels, ceux qui ont la force et la volonté de travailler, mais qui n'en ont pas le moyen. Les vagabonds de la première catégorie, ayant sollicité la charité publique, seront punis de trois à six mois d'emprisonnement. Pour ceux des deux dernières catégories, le préfet devra prendre toutes mesures utiles à l'effet de leur assurer le bénéfice des dispositions de la loi du 14 juillet 1905 et pourra ordonner provisoirement leur placement dans un hospice ou dans un établissement d'assistance par le travail. Il sera créé dans tous les départements des établissements d'assistance par le travail, assurant momentanément la subsistance des assistés. Ces établissements comporteront des chantiers de travail et un bureau de placement gratuit.

VIE & HISTOIRE SOCIALES

○ ○ ○ ○ ○ Philosophie ○ ○ ○ ○ ○
Méthodologie et Histoire des sciences sociales

*Toutes nos analyses ont un caractère strictement objectif.
Elles présentent non le point de vue de la rédaction, mais celui de l'auteur.*

GENERALITES

L'évolution des révolutions, par Filippo CARLI. « Bibliothèque universelle et revue suisse », mars.

La *Bibliothèque universelle et Revue suisse* publie la traduction de l'étude récente de M. Carli sur les révolutions « qui pourrait bien, dit-elle, être ce que les sociologues ont fait de mieux sur la matière »; le texte italien est entièrement épuisé.

Les révolutions, d'après Karl Marx, sont les locomotives de l'Histoire, agissant comme des accélérateurs du mouvement social, des propulseurs des processus historiques. La vie des nations semble évoluer fatalement dans le dilemme : décadence — quand la classe dirigeante vieillit sans qu'aient poussé des rameaux de rajeunissement, révolution — quand une classe se prétendant apte à remplacer celle qui gouverne rencontre des obstacles insurmontables à son ascension.

La préparation d'une révolution peut être plus ou moins rapide; celle des révolutions économique-sociales est la plus lente, car c'est seulement le moment résolutif d'un processus historique qui, depuis longtemps, avait déjà ébranlé les bases de la Société.

Causes. — Les classes inférieures augmentent en nombre plus vite que les autres en prenant conscience de leur force : si le droit témoigne d'une élasticité suffisante pour s'adapter aux nouveaux rapports, la poussée révolutionnaire s'épuise contre ses mailles flexibles en cherchant à se faire opposer un obstacle rigide.

Conditions. — Le transfert de gestion sociale exige : 1° qu'il y ait une réserve à consommer pendant la période où les événements suspendent la production : voilà pourquoi la révolution russe est vouée

La Documentation vivante

à l'insuccès. 2° que l'ambiance appropriée soit créée car les répercussions de la transformation ne se font pas seulement sentir à l'intérieur.

Facteurs. — La technique d'une révolution est d'autant plus complexe qu'est plus complexe la structure économique de la société. La conscience révolutionnaire doit en outre se combiner avec une vive aspiration à l'égalité, désir que favorise la concentration urbaine, que contrarie au contraire l'individualisme inné des ruraux.

Historiquement, le cadre des révolutions s'est élargi : il se limitait autrefois à une cité, puis à une nation, à un empire ; il aspire à devenir mondial. La révolution fut jadis un mouvement préparé en secret, éclatant à l'improviste ; l'élaboration en est maintenant publique ; des répétitions générales en sont opérées auxquelles répondent des mesures juridico-politiques tendant à en amortir les effets.

C'est en tout cas méconnaître complètement la logique de l'histoire que vouloir étendre l'expérience d'une société à structure simple comme la société russe à des sociétés complexes de l'Occident.

FRANCE

304 : 335 (44)

Les bases du socialisme français, par Georges RENARD. « Revue Mondiale », 1^{er} mars.

M. Renard a exposé au Collège libre des Sciences sociales la doctrine du parti socialiste français.

Tout en ayant des droits communs avec les socialismes étrangers, il revendique comme un honneur de conserver des caractères propres : il est sentimental, idéaliste et scientifique.

Sentimental. — Il a la passion du bonheur universel : la tâche des plus heureux, des plus instruits, des mieux doués est d'amener tous les hommes à la plénitude de l'humanité suivant l'expression de Jaurès : de là une sympathie fraternelle pour ceux qui souffrent ; de là une pitié que ne satisfont pas quelques miettes du festin jetées aux malheureux mais la volonté de supprimer sous le soleil de l'avenir les pauvres et les misérables. Que n'y a-t-il pas à faire contre le taudis, la vie trop chère, les abus du travail à domicile ?

Idéaliste. — L'idéal de justice est le phare qui éclaire la route : il est impossible de concevoir une réforme, si petite soit-elle, sans entrevoir quelque chose de supérieur à la réalité existante. L'idéal du socialisme français n'a rien de surnaturel, de mystique : il est purement humain, donc imparfait mais perfectible : partant du réel,

il tend à se réaliser, à se transformer en fait. Il faut que l'égalité passe du domaine politique dans le domaine économique ; il est juste que tous les enfants aient un égal accès au savoir sans autre considération que leur aptitude à en profiter, qu'il y ait pour tous le nécessaire et le superflu, du travail et des loisirs, du plaisir et du bonheur, que l'exploitation de l'homme par l'homme disparaisse.

Scientifique. — A peine pour l'individu, les commandements de la loi morale commencent-ils à prendre un caractère scientifique : la science de ce que doit être l'organisation souhaitable de la société humaine n'est-elle pas encore plus fragile ? Elle existe pourtant et c'est à elle qu'il incombe, une fois le but fixé, d'indiquer les moyens d'y parvenir, en accumulant les faits, multipliant les analyses de la réalité, s'efforçant de retrouver l'enchaînement des effets et des causes et d'en tirer les conseils pratiques qui résument et condensent l'expérience des siècles.

En définitive, dit M. Renard, notre socialisme, tout en fixant son but très haut, ne recherche que l'absolu, prévoit et accepte tous les progrès partiels.

ÉTRANGER

ITALIE.

3 (45)

La récente législation sociale de l'Italie, par G. RAGAZZONI. « La France et le Marché italien », décembre.

Avant la guerre, la législation sociale de l'Italie réglementait un grand nombre des questions du travail. Après guerre, son insuffisance apparut en même temps que le besoin de transformations radicales au point de vue social, industriel, économique.

L'activité législative s'est surtout exercée, ces derniers temps, dans le domaine du chômage. Il est à remarquer qu'il s'agit d'innovations sans précédent dans les principales législations étrangères. Pendant la guerre déjà, différentes mesures avaient été prises. Mais en 1919 et 1920, d'importantes créations furent faites : notamment l'organisation de services de placement constitués par tout un réseau d'organes qui acheminent vers le travail la main-d'œuvre inoccupée. Puis le service de distribution et de répartition des secours de chômage. Pour des raisons économiques et sociales, on ne peut continuer ces allocations de chômage et l'on institua une assurance contre le chômage involontaire. Les employeurs et les travailleurs assument la charge de l'assurance proportionnellement aux salaires, grâce aux caisses provinciales administrées par des commissions composées des représentants de l'Etat, des ouvriers et des industriels.

La Documentation vivante

Des subventions sont accordées aux entités locales chargées de l'exécution de travaux publics et de la colonisation intérieure : le meilleur moyen de combattre le chômage, c'est d'offrir du travail. Il s'agit donc d'instaurer une politique de travail qui résoudra la crise actuelle. La réalisation du problème hydraulique, l'utilisation des terres incultes, la production d'engrais, la construction de maisons, de matériel de transport, la mise en valeur des colonies sont autant de moyens efficaces pour réduire le chômage en même temps qu'une source de richesse nationale.

En 1919, on réglementa l'émigration. Un commissariat général fut institué et la protection des émigrants fut organisée. Des traités ont été signés assurant l'égalité de traitement des émigrants italiens et des travailleurs indigènes.

En matière d'assurances sociales, l'Italie a introduit deux innovations : l'assurance obligatoire contre les accidents agricoles et l'assurance obligatoire contre l'invalidité et la vieillesse. La charge de la première de ces assurances repose en entier sur les propriétaires et les locataires. Elle soulève de nombreuses critiques et une réforme s'impose. La seconde est assumée par l'employeur, le travailleur et l'Etat. Elle a pour but de donner une pension aux invalides et aux vieillards et de venir en aide aux familles en cas de décès.

D'autres assurances sont en préparation, telles que l'assurance obligatoire contre les maladies, celle pour la maternité et l'élevage des enfants.

En Italie, les réformes les plus modernes sont en train de donner au pays la force nécessaire pour l'établissement de la paix sociale, condition indispensable pour la paix des peuples.



STATISTIQUE & POPULATION

Méthodes - Population et Démographie - Statistiques

Banques d'émission. — SITUATION SOMMAIRE :

Banque de France (millions de francs)

	Encaisse métallique	Circulation fiduciaire	Comptes courants et dépôts partic.	Portefeuille escompte	Avances sur valeurs mobilières	Taux de l'escompte
1921 24 mars	5.769	38.433	3.404	3.135	2.199	6
1921 17 mars	5.769	38.245	3.088	3.165	2.269	6
1920 18 mars	5.832	38.169	3.385	2.451	1.584	5
1919 20 mars	5.854	33.262	2.767	1.992	1.231	5
1914 23 juillet	4.744	5.912	943	1.544	739	3 ½

Banque d'Angleterre (millions de livres sterling)

1921 16 mars	128,3	128,1	107,3	102,1	"	7
1920 17 mars	118,3	101,2	133,0	92,0	"	6
1914 23 juillet	40,2	29,3	42,2	33,6	"	3

Banque d'Italie (millions de lires)

1920 31 décembre	894	15.437	2.081	2.962	2.293	6
1919 31 décembre	880	12.692	2.085	1.378	1.365	5
1914 31 juillet	1.194	1.730	245	586	115	5

Banques de Réserve Fédér. des Etats-Unis (millions de dollars)

1921 14 mars	2.398	3.006	4.624	2.515	2.515	7
1920 19 mars	2.061	3.047	4.850	2.671	2.671	6
1914 31 décembre	268,2	16	263,8	115	115	4

Banque de l'Empire Allemand (millions de marks)

1921 7 mars	1.400	67.908	15.783	55.228	4	5
1920 6 mars	1.418	44.648	13.353	40.254	17	5
1914 23 juillet	1.691	1.891	944	751	11	4

La Documentation vivante

Valeur (1) comparée des billets de Banque en circulation.

Banque de France

Evaluation en millions de

	Francs au pair (pour mémoire)	francs-papier	francs-or
1921 24 mars	38.433	38.133	13.728
17 mars	38.245	38.245	43.730
1920 18 mars	38.160	38.160	14.501
1919 20 mars	33.262	33.262	30.235

Banque d'Angleterre (2)

1921 16 mars	3.231	7.112	2.588
1290 17 mars	2.552	5.084	1.957

Banque d'Italie

1920 31 décembre	15.437	8.838	2.660
1919 31 décembre	12.602	10.376	4.887

Banques de réserve fédérale des Etats-Unis

1921 14 mars	45.571	42.550	45.571
1920 19 mars	45.883	42.353	45.883

Banque de l'Empire allemand (3)

1921 7 mars	84.885	15.610	5.837
1920 6 mars	52.000	6.976	2.616

Changes. — Changes de Paris sur :

	Pair	16 juil. 1914	19 mars 19	17 mars 20	17 mars 21	24 mars 1921
Londres	25.22 1/4	25.17 1/2	27.445	50.24	56.39	56.39
New-York	5.18 1/4	5.16	5.70	43.45	14.42 1/2	14.39 1/2
Italie	100	99.62	85.50	72.50	54 1/4	57 1/3
Espagne	100	96.55	117.25	239	201	201
Hollande	208.30	207.56	232	491.50	496	497
Suisse	100	100.03	117.25	230.50	249 3/4	247 3/4
Berlin	123.40	122 13/16	*	17.25	22 7/8	22 7/8
Vienne	105.01	104 8/16	*	6.75	3 5/8	3 3/4

(1) Le mode de calcul est le suivant : les « francs-papier » représentent les sommes correspondantes dans la monnaie du pays, multipliées par le taux du change ; le rapport de valeur du franc-papier au franc-or est celui qui existe entre la parité du dollar et son cours au taux du change.

(2) En dehors des billets de la Banque d'Angleterre, les « currency notes » émises par le Trésor représentent au 16 mars 1921 un total de 338 millions de livres st. équivalant, d'après le mode de calcul ci-dessus à 18.760 millions de francs papier et à 6.831 millions de francs or.

(3) En plus des billets de la Reichsbank, il y avait en circulation à la date du 7 mars 1921 : 10.655 millions de marks de Billets de Caisses de prêts et 306 millions de marks de Bons de Caisse de l'Empire, en tout 10.961 millions de marks dont l'équivalence calculée comme ci-dessus, serait de 2.521 millions de francs papier ou de 945 millions de francs or.

Statistique et Population

Commerce extérieur :

France (milliers de francs)

	2 premiers mois de 1920	2 premiers mois de 1921 (1)	Différence pour 1921
Importations :			
Objets d'alimentation	1.487.158	732.872	- 754.286
Matières nécessaires à l'industrie.....	2.645.501	1.904.498	- 741.003
Objets fabriqués	4.543.696	959.029	- 554.667
Totaux	5.646.355	3.596.399	-2.049.956
<i>Évaluation comparative en dol-</i> <i>lars (2).....</i>	<i>438.522</i>	<i>237.617</i>	
Exportations :			
Objets d'alimentation	280.566	361.538	+ 80.972
Matières nécessaires à l'industrie.....	655.224	944.630	+ 289.406
Objets fabriqués	1.666.785	2.305.215	+ 638.430
Colis postaux	155.202	200.679	+ 45.477
Totaux	2.757.777	3.782.062	+1.024.285
<i>Évaluation comparative en dol-</i> <i>lars (2).....</i>	<i>210.405</i>	<i>252.938</i>	

Grande-Bretagne (milliers de livres sterling)

	2 premiers mois 1920	2 premiers mois 1921	Différence pour 1921
Importations :			
Objets d'alimentation	130.834	96.908	-33.926
Matières nécessaires à l'industrie.....	457.785	62.004	-95.481
Objets fabriqués	64.570	53.861	-10.709
Colis postaux	589	651	+ 62
Totaux	333.778	214.024	-139.754
<i>Évaluation comparative en dol-</i> <i>lars (2).....</i>	<i>1.257.003</i>	<i>812.829</i>	
Exportations :			
Objets d'alimentation	8.750	6.927	- 1.823
Matières nécessaires à l'industrie.....	31.184	14.253	- 16.931
Objets fabriqués	149.819	137.922	- 11.897
Colis postaux	2.091	4.876	+ 215
Totaux.....	191.844	160.978	- 30.866
<i>Évaluation comparative en dol-</i> <i>lars (2).....</i>	<i>683.970</i>	<i>602.364</i>	

Etats-Unis (milliers de dollars)

	Année 1919	Année 1920	Différence pour 1920
Importations :			
Matières premières.....	1.674.542	1.752.876	+ 78.334
Objets d'alimentation.....	1.491.409	1.815.780	+ 714.671
Objets fabriqués (ou demi-fabriqués).....	1.402.499	1.679.148	+ 576.949
Divers	26.545	31.594	+ 5.079
Totaux.....	3.994.395	5.279.398	+1.375.033

(1) Chiffres provisoires.

(2) Cours du change au milieu de chaque mois (milliers de dollars).

La Documentation vivante

	Année 1919	Année 1920	Différence pour 1920
Exportations :			
Matières premières.....	1.610.135	1.870.827	+ 260.692
Objets d'alimentation.....	2.640.979	2.034.935	- 606.044
Objets fabriqués ou demi-fabriqués.....	3.485.750	4.163.203	+ 677.543
Divers	42.951	11.763	- 4.188
Totaux.....	7.749.815	8.080.818 (3)	+ 331.003

En ce qui concerne le mois de janvier 1921, les résultats totaux sont seuls parvenus au moment de mettre sous presse. Ils sont les suivants en milliers de dollars.

	Importations	Exportations	Excédent d'ex. orations
Janvier 1921.....	654.740	208.814	445.926
Janvier 1920.....	722.004	473.821	248.243

Les réexportations sont comprises avec les exportations.

Marché du Travail (1).

FRANCE. — Situation dans les offices publics de placement (2) :

	Demandes d'emploi restant à satisfaire			Offres d'emploi restant à satisfaire			Moyenne HEBDOMADAIRE des placements à demeure		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total			
1920 3 janv.	9.530	2.367	11.897	3.063	2.796	5.859	1920 janvier	12.340	
— 31 déc.	15.587	10.712	26.297	1.850	2.068	3.918	1921 janvier	9.450	
1921 5 févr.	26.318	13.901	40.219	3.687	2.960	6.647	— février	9.952	
— 26 —	26.952	16.887	43.839	3.166	3.062	6.228			
— 5 mars	25.483	13.784	39.267	2.916	3.311	6.227			
— 12 —	27.021	15.209	42.230	3.604	3.373	7.067			
— 19 —	25.888	14.893	40.781	3.101	3.393	6.704			

Détail concernant les principaux Groupements professionnels au 19 mars 1921 :

Département de la Seine.	Demandes	Offres
Vêtement, couture, mode.....	2.840	208
Cuir et peaux.....	1.731	2
Constructions mécaniques.....	2.948	28
Bâtiment et travaux publics.....	3.931	16
Manutention et manœuvres.....	4.335	53
Employés de commerce et bureaux.....	2.549	36
Commerces d'alimentation.....	3.843	493
Services domestiques.....	610	555
Autres départements.	Demandes	Offres
Cuir et peaux.....	2.056	26
Métallurgie et mécanique.....	809	379
Bâtiment et travaux publics.....	1.745	694
Manutention et manœuvres.....	4.295	204
Employés de commerce et bureaux.....	1.007	174
Services domestiques.....	914	1.990

(1) Voir note (2), p. 170 du numéro 2. Les statistiques des offices publics de placement et des fonds de chômage, quoique les seules existantes pour la France, ne peuvent être considérées comme représentant les fluctuations du marché du travail que d'une façon plus ou moins proportionnelle.

(2) Les nombres de demandes ou d'offres d'emploi restant à satisfaire sont déterminés hebdomadairement, élimination faite des demandes ou offres périmées. On a donc celles qui se trouvent effectivement en présence aux dates indiquées.

(3) En plus les réexportations en 1920 représentent 448 millions de dollars.

Statistique et Population

Fonds de chômage (1). — Nombre de chômeurs secourus :

	Hommes	Femmes	Total
1920 6 novembre	834	843	1.677
— 4 décembre.....	4.085	2.479	6.564
— 31 —	28.696	4.942	30.608
1921 5 février.....	28.283	19.162	47.445
— 26 —	37.491	23.824	61.315
— 5 mars.....	39.893	24.428	64.321
— 12 —	43.086	25.453	68.239
— 19 —	42.865	25.004	67.869

Principaux centres de fonctionnement des fonds de chômage au 19 mars 1921 :

	Chômeurs		Chômeurs
Seine	55.722	Ille-et-Vilaine ..	565
(dont à Paris).....	(45.504)	Indre-et-Loire ..	443
Haute-Vienne.....	2.469	Ain.....	429
Bouches-du-Rhône..	3.549	Drôme.....	447
Seine-Inférieure.....	4.520	Gironde.....	366
Loire.....	955	Tarn.....	343

GRANDE-BRETAGNE. — Placement

Demandes d'emplois — Offres d'emplois restant à satisfaire			Chômage-assurance légale Nombre d'ayants droit aux allocations de chômage complet			
			hommes	femmes	total	
1920 26 nov.....	520.353	53.395	1920 1 ^{er} oct.....	239.376	34.904	274.277
1921 14 janv... .	930.764	48.471	— 31 déc.....	500.089	191.014	691.103
— 28 janv....	1.065.320	47.417	1921 28 janv....	685.407	291.895	977.296

ALLEMAGNE. — Placement

	Demandes d'emplois			Offres d'emplois			Chômeurs secourus :
	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	
1920							1920
5 oct.	348.000	109.000	427.000	22.000	39.000	61.000	15 janv. 348.000
							107.000
							455.000
1921							1921
4 fév.	380.000	107.000	487.000	17.000	39.000	56.000	1 ^{er} janv. 333.000
							76.000
							409.000
4 mars	383.000	116.000	499.000	21.000	48.000	69.000	1 ^{er} févr. 357.000
							75.000
							432.000

Mouvement de la Population.

	Naissances	Décès	Excédent naissances pour 1.000 décès
1920 Année entière, Paris.....	55.774	43.435	292
1921 2 premiers mois, Paris.....	9.088	7.354	235

NOTA. — En 1913, département de la Seine, exc. naiss. 76 p. 1.000 décès.

(1) Le nombre des fonds de chômage constitué est de 236 dont 26 fonds départementaux et 210 fonds municipaux. A la date du 19 mars 1921, 9 fonds départementaux et 92 fonds municipaux fonctionnent.

La Documentation vivante

Prix de gros (1).

FRANCE. — Nombres indices de la Statistique générale de la France, indice moyen 1901-1910 égal à 100 :

	1921		moyennes							
	fév. (2)	janv.(2)	1920	1919	1918	1917	1916	1915	1914	1913
Indice général (45 mat.)...	434.6	470.0	589	412	392	392	218	162	118	115
Denrées alimentaires :										
Aliments végétaux (8)...	381.8	400.9	512	376	358	291	204	151	123	120
Aliments animaux (8)...	530.9	509.6	593	463	338	251	191	149	122	118
Sucre, café, cacao (4)...	358.6	357.1	446	298	235	213	171	160	112	106
Matières industrielles :										
Minéraux et métaux (7)...	360.5	408.7	538	320	340	325	278	197	117	120
Textiles (6)	465.6	538.7	863	520	538	354	210	154	127	117
Divers (12)	458.8	489.0	577	445	401	332	219	160	109	110

GRANDE-BRETAGNE. — Indices de Sauerbeck (The Statist) base 100 moyenne 1866.77

	1921		1920		moyennes					
	fév.	janv.	déc.	juill.	1919	1918	1917	1916	1915	1914
Indice général.....	183.0	197.2	207.2	254.6	206.4	192.9	176.9	130.5	106.4	82.4
Denrées alimentaires :										
Aliments végétaux.....	142.9	162.5	178.6	237.9	178.1	173.0	174.1	120.4	105.4	71.9
Aliments animaux.....	268.8	282.1	260.4	278.8	207.1	200.3	201.6	150.4	130.3	101.5
Sucre, café, cacao.....	100.1	102.9	113.8	227.8	147.3	124.2	107.9	86.3	72.9	50.0
Matières industrielles :										
Minéraux et métaux.....	221.2	248.7	289.4	305.2	223.0	193.3	169.9	151.9	121.2	94.0
Textiles.....	150.5	166.1	172.3	251.0	215.9	219.1	201.2	123.8	89.6	83.1
Divers.....	187.0	192.3	207.1	231.6	230.4	208.4	175.2	132.6	107.1	81.7

ITALIE. — Indices du prof. Bachi, base moyenne 1901-05.

	1920				moyennes					
	déc.	nov.	oct.	juill.	1919	1918	1917	1916	1915	1901-09
Indice général.....	800.0	829.1	831.3	772.4	456.0	540.6	383.3	242.8	164.4	105.1
Céréales et Viandes.....	577.8	570.0	536.0	521.9	408.7	391.7	249.2	180.2	159.9	105.7
Autres aliments.....	775.6	781.8	733.2	742.7	484.9	398.7	252.1	202.2	133.4	105.5
Textiles.....	813.8	920.0	976.3	915.1	483.2	590.0	398.1	208.9	127.0	107.4
Minéraux, Métaux.....	1.123.4	1.220.8	1.302.4	1.093.0	511.8	992.9	739.2	402.8	253.3	103.4
Divers.....	735.0	689.0	671.1	679.5	403.7	408.9	336.1	230.9	155.8	103.8

ETATS-UNIS. — Indices au 1^{er} de chaque mois publiés par la Dun's Review (200 art.)

	1921		1920		1919
	fév.	janv.	déc.	juill.	juill.
Céréales.....	29.002	32.607	32.909	57.170	51.718
Viandes.....	15.274	15.240	16.935	22.019	25.090
Laitages et légum.	22.634	25.176	27.205	28.044	26.160
Autres aliments...	19.198	20.690	21.651	25.521	23.342
Habillement.....	32.095	34.108	38.471	50.268	45.623
Métaux.....	26.679	28.110	29.874	31.172	25.750
Divers.....	40.940	42.540	44.526	46.220	35.435
1. Moyenne générale.	185.822	198.600	211.628	290.414	233.707

(1) D'après le « Bulletin trimestriel de la S. G. F. Janvier 1921 ».

(2) Chiffres (provisaires pour février) relevés à la S. G. F.

Statistique et Population

	1918 juill.	1917 juill.	1916 juill.	1915 juill.	1914 juill.
Céréales.....	51.420	53.918	20.378	20.467	21.086
Viandes.....	23.719	18.821	14.400	12.134	12.979
Laitages et légum.	24.750	26.449	19.435	15.563	17.244
Autres aliments...	21.929	14.225	12.156	10.724	10.449
Habillement.....	45.238	36.527	25.800	20.902	20.834
Métaux.....	30.170	32.300	21.174	16.607	15.691
Divers.....	35.349	29.617	25.700	23.561	21.425
2. Moyenne générale.	232.575	211.950	145.142	124.958	119.708
<i>Réduction des chiffres ci-dessus sur base 100 moyenne 1901-10.</i>					
1. Moyenne générale.	174.6	186.6	199.0	223.0	216.9
2. Moyenne générale.	215.4	191.4	139.8	119.0	114.8

Indices précédents ramenés à la base S. G. F. (indice moyen en 1901-1910 égal à 100)

	France Indices de la S. G. F.	Grande-Bretagne Indices Sauerbeck (The statist)	Italie Indices du prof. Bachi	États-Unis Indices de la Dun's Review
1921 février.....	(2) 434.6	249.4	—	174.0
— janvier.....	(2) 470.0	268.4	—	186.6
1920 décembre.....	502.6	282.1	761.7	199.0
— novembre.....	532.6	304.7	788.8	213.5
— octobre.....	580.0	326.6	793.8	223.0
1920 année entière.....	588.9	337.8	—	232.0
1919 —.....	441.8	280.0	438.5	216.9
1918 —.....	392.4	262.1	490	215.4
1917 —.....	302.4	238.0	367.1	191.4
1916 —.....	217.6	184.7	239.3	139.8
1915 —.....	161.6	145.1	159.1	119.0
1914 —.....	117.9	116.3	114.0	114.4
1913 —.....	115.4	115.0	119.0	111.4

Prix de gros de certaines marchandises :

	1921 fin mars	1920 mars	1919 décembre	1914 juillet
Blé roux dispon. New-York bush (1) cent.	474	236 $\frac{1}{2}$	236 $\frac{1}{4}$	98 $\frac{1}{2}$
Coton Le Havre 50 kil..... fr.	240	793	549	78 50
Fonte 3. P. L. Tonne départ..... fr.	320	525	340	—
Caoutchouc para Le Havre kil..... fr.	5 45	43 32	10 62	7 85

(1) Au cours du change 91 76 les 100 kilos.

Prix de détail :

FRANCE. — *Nombres indices (1) de la Statistique générale de la France (S. G. F.) : Indice de juillet 1914 égal à 100 :*

	1921		1920			1918	1914
	fevr.	janv.	dec.	nov.	oct.	août.	juill.
Villes de plus de 10.000 habit..	—	—	—	452	—	390	100
Paris.....	482	410	424	426	429	373	206
(Depenses pour Paris, en francs).	(4.169)	(4.504)	(4.358)	(4.577)	(4.517)	(4.014)	(2.210)
							(1.975)

(1) Calculés par le Service d'observation des prix (S. G. F.) sur les consommations annuelles d'un ménage ouvrier de 4 personnes en ne tenant compte que des 13 denrées suivantes : Pain, viande, lard, beurre, œufs, lait, fromage, pommes de terre, haricots, sucre, huile comestible, pétrole, alcool à brûler.

La Documentation vivante

Production. — Houille et lignite (extraction), tonnes.

FRANCE.

	Houille	Lignite	Total
1921 Janvier.....	2.352.238	75.350	2.427.588
1920 Janvier.....	2.114.000	86.000	2.200.000
1913 moyenne mensuelle.....			3.404.000

GRANDE-BRETAGNE.

	1921 janvier	1920 janvier	1913 moyenne mensuelle
Houille.....	19.240.000	19.567.000	24.342

ALLEMAGNE (dans ses limites actuelles sans la Sarre et le Palatinat).

	Houille	Lignite
1921 Janvier.....	12.008.655	10.070.794
1920 Janvier.....	10.328.647	8.643.476
1913 —	15.021.471	7.375.566

31.385.

Transports. — Moyenne journalière des wagons chargés sur l'ensemble des grands réseaux français (1) :

	janv.	févr.	mai	août	nov.	déc.
1919....	"	"	"	"	"	"
1920....	30.121	31.454	21.063	35.425	30.767 (2)	32.710
1921....	33.398	35.255	"	"	37.627	34.447

(1) Non compris les chemins de fer de l'Alsace et de la Lorraine.

(2) Cessation légale des hostilités; retour complet au régime normal.



Imprimerie CÔRNU
6, Place du Louvre, Paris.

Le Gérant :
R. L. LIVERSET.